



DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE



FEDER

FSE

**PROGRAMMES
EUROPEENS
2021-2027
POUR LA
CORSE**



Ce document a été réalisé par le Cabinet Ernst & Young dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 confiée par la Collectivité de Corse (CDC).

Ce document, établi sous le contrôle de la Direction des Affaires Européennes Méditerranéennes des Relations Internationales et des Programmes Contractualisés (DAEMRIPC), à partir des données collectées auprès des différents services de la CDC, n'est pas une version définitive.

Comme cela est précisé dans la partie introductive, ce diagnostic n'a pas pour vocation de présenter tous les aspects de la société corse et de l'action de la CDC, mais de se concentrer sur les domaines qui feront l'objet de la programmation des fonds FEDER et FSE durant la période 2021-2027. Il est cependant susceptible d'être enrichi.

Cette production est datée du 26 février 2020.

Sommaire

1. Introduction au Diagnostic Stratégique Territorial.....	4
1.1. Les objectifs de l'actualisation du diagnostic stratégique territorial	4
1.2. Méthodologie et outils retenus	6
2. Les dynamiques transversales : exploiter pleinement le potentiel économique et social du territoire en s'appuyant sur les atouts dont il dispose	9
2.1. Les dynamiques démographiques : un vieillissement de la population partiellement contrebalancé par l'excédent migratoire	9
2.2. Les dynamiques socioéconomiques : innover pour dynamiser l'économie locale au profit de tous.....	12
2.3. Les dynamiques environnementales : une vulnérabilité accrue à un certain nombre de risques naturels, contrebalancée par des atouts en matière de transition énergétique	25
3. Les dynamiques territoriales : entre disparités infrarégionales et positionnement stratégique au sein de l'espace méditerranéen	51
3.1. Les territoires infrarégionaux et leurs dynamiques	51
3.2. Le territoire dans son environnement régional et international.....	67

La partie introductive au diagnostic proposée ici décline à la fois la structure et le plan du diagnostic, ainsi que la méthodologie et les outils retenus dans le cadre de son élaboration.

1.1. Les objectifs de l'actualisation du diagnostic stratégique territorial

1.1.1. Un diagnostic exhaustif : constituer un socle de connaissance approfondie du territoire

Dans la continuité des travaux conduits par la Préfecture et par la Collectivité Territoriale de Corse en 2012, et afin de garantir l'actualisation du diagnostic établi en 2013, le présent document brosse un portrait complet et multidimensionnel du territoire. La structure proposée permet de garantir à la fois la prise en compte des volets démographiques, et la prise en considération des aspects économiques et sociaux du territoire, à l'image de ce qui avait été fait en 2012.

La démarche proposée repose sur une restructuration du document autour de deux parties, ainsi que sur une méthode visant à alimenter le diagnostic sur la base d'indicateurs rigoureusement recensés et renseignés.

Une structure globale permettant d'allier exhaustivité et lisibilité du diagnostic

Le diagnostic est structuré autour de deux parties (voir le plan décliné ci-dessous) : dans un premier temps, **l'approche par dynamiques transversales** englobe les enjeux liés à la démographie, ainsi que les axes socioéconomiques, pour se conclure par les problématiques et enjeux environnementaux. Dans un second temps, le diagnostic propose **une approche territorialisée**, déclinant les enjeux au regard des spécificités des territoires infrarégionaux et des priorités en termes d'inscription du territoire dans son environnement méditerranéen et international.

Contrairement à la structure retenue en 2013, l'approche par filières stratégiques est intégrée aux parties I et II, en fonction des thématiques couvertes.

L'inclusion des développements consacrés aux filières stratégiques au sein des deux parties principales vise à limiter les redondances et à accroître la lisibilité du document.

Afin de garantir une plus grande clarté, les sections consacrées, au sein des parties, à l'approche par filières peuvent être valorisées sous la forme d'encadrés ou de paragraphe dédiés.

Un recensement systématique et un classement rigoureux des indicateurs clé garantissant la couverture de l'ensemble des thématiques

En dépit des modifications apportées à la structure globale, l'actualisation du diagnostic se base - sous réserve de la disponibilité des données - sur les indicateurs identiques à ceux utilisés en 2013, garantissant ainsi la prise en compte de l'ensemble des composantes démographiques, sociales et économiques du territoire.

Les indicateurs sont systématiquement recensés – à partir d'une revue documentaire approfondie et sur la base des entretiens avec les référents thématiques désignés au sein des services de la Collectivité de Corse – et classés par catégorie et sous-catégorie au sein d'une matrice générale¹.

L'actualisation et le renseignement des indicateurs permettent non seulement d'alimenter les différentes sections du diagnostic, mais également, le cas échéant, de modifier la structure globale s'il apparaît que certains aspects ont été omis ou mériteraient d'être traités en écho les uns avec les autres.

De même, le renseignement des indicateurs peut permettre de mettre rapidement en lumière le caractère parcellaire ou inexistant des données nécessaires à la rédaction de certaines sections, justifiant éventuellement une restructuration du document.

¹ Voir Méthodologie et outils retenus

Tableau 1 -Structure et plan du Diagnostic Stratégique Territorial

I. Les grandes dynamiques transversales	
Démographie	
Société	
Economie et emploi	
Environnement, valorisation des ressources naturelles et protection de la biodiversité	
II. L'approche territoriale	
Les territoires infrarégionaux et leur dynamique	
Les territoires dans son environnement régional et international	

1.1.2. Un diagnostic dynamique : identifier les tendances marquantes du territoire

Un diagnostic inscrit dans le temps : évolutions constatées et analyse prospective

L'exercice d'actualisation du diagnostic n'a pas pour seul objectif de brosser le portrait le plus complet possible du territoire à un instant T. Outre l'actualisation des données fines, constituant un vivier de connaissances relatives au territoire – le diagnostic doit également permettre de souligner, sur la base d'un croisement et d'une analyse des données, les évolutions constatées depuis 2013.

L'analyse des données actualisées permet également de faire émerger les éléments de prospective pour les années à venir.

Un diagnostic inscrit dans l'espace : analyser les enjeux du territoire sous l'angle territorial, régional et international

La seconde partie du diagnostic s'articule exclusivement autour de la dimension territoriale et rend compte des indicateurs et tendances spécifiques aux territoires infrarégionaux, ainsi qu'aux dynamiques observées s'agissant de l'interaction de la Corse avec son environnement méditerranéen et international.

Le diagnostic identifie et analyse notamment un ensemble de données et de tendances constatées afin d'isoler les enjeux relatifs aux territoires urbains, aux territoires ruraux et aux espaces de montagne. Ces données et tendances sont ensuite croisées et analysées de manière transversale, permettant ainsi de faire émerger à la fois les besoins identifiés pour chacun des types de territoires, tout en veillant à la cohérence de l'état des lieux finalement dressé à l'échelle du territoire.

1.1.3. Un diagnostic opérationnel : préparer la rédaction des programmes européens pour la période 2021-2027

Le diagnostic s'inscrit dans une démarche globale d'identification et d'analyse des enjeux du territoire, tout autant que des besoins de la population, notamment au regard des évolutions démographiques et socioéconomiques survenues depuis 2013.

En conséquence, le champ matériel retenu pour ce diagnostic se veut large, et la démarche retenue est de nature à englober tous les secteurs d'intervention et tous les domaines de politique publique.

Diagnostic Stratégique Territorial

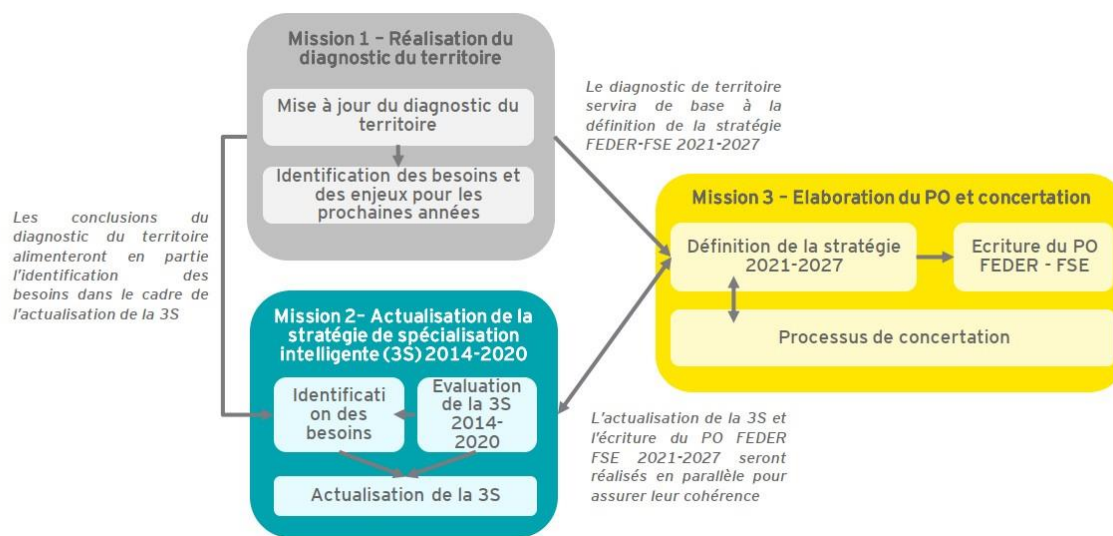
L'objet du diagnostic n'est donc pas limité aux thématiques valorisables au titre des fonds européens structurels. Le diagnostic, notamment dans sa composante participative, est une étape essentielle à l'élaboration d'une stratégie concertée et à long terme pour le territoire².

Néanmoins, le diagnostic n'est qu'une étape, et celui-ci s'inscrit dans le contexte de la préparation des programmes européens pour la période 2021-2027.

Les travaux réalisés dans le cadre du diagnostic, ainsi que les enseignements tirés à partir de ce dernier seront pleinement utiles pour élaborer le programme opérationnel de la Corse.

L'articulation entre les différentes missions prévues dans le cadre de l'accompagnement délivré par nos équipes est rappelée dans le schéma ci-dessous.

Schéma 1 – Articulation générale entre les différentes missions prévues dans le cadre de l'accompagnement



L'élaboration du programme opérationnel s'appuiera à la fois sur le diagnostic de territoire et sur la stratégie de spécialisation actualisée.

Le diagnostic a notamment vocation à fournir les éléments étayés nécessaires à la définition de la stratégie de territoire et à légitimer les choix opérés dans ce cadre.

La démarche proposée en vue de l'élaboration du programme opérationnel repose par ailleurs sur une concertation, qui s'inscrit dans la continuité des travaux participatifs réalisés dans le cadre du diagnostic.

1.2. Méthodologie et outils retenus

1.2.1. Le recensement et l'actualisation des indicateurs est systématisée au travers d'une matrice commune

Afin de garantir l'actualisation rigoureuse des indicateurs et des données mobilisés dans le cadre du diagnostic, ces derniers ont été recensés dans une matrice commune et renseignée à partir des bases de données, parmi lesquels Corsica Statistica, l'INSEE et DataGouv.fr.

Cette base, construite à partir d'un fichier Excel, a permis de recenser au sein d'un document unique, et par grande thématique (démographie, économie et société, dynamiques territoriales, etc.), à la fois des données générales et des données spécifiques.

² Dix ateliers de concertation, portant respectivement sur des thématiques centrales, se sont tenus le 13 novembre 2019, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Ces ateliers ont été co-animés par des consultants issus des cabinets EY et BRL et par des agents de la Collectivité de Corse ou des Agences et Offices concernés par les différentes thématiques.

Les valeurs renseignées pour 2013 ont été intégrées dans le document, afin de faciliter la confrontation des données de l'époque avec les éléments issus de l'actualisation. Cette démarche a permis, lorsque cela était pertinent, de faire apparaître des tendances d'évolution.

Enfin, il convient de souligner que le recours à la matrice commune garantit le caractère exhaustif, systématique et rigoureux de la démarche. Pour chaque indicateur renseigné, la source et l'année de référence sont également clairement renseignés, permettant de retracer les informations sur lesquelles se base le diagnostic.

1.2.2. L'analyse des données disponibles s'appuie simultanément sur le croisement des sources et la triangulation des données

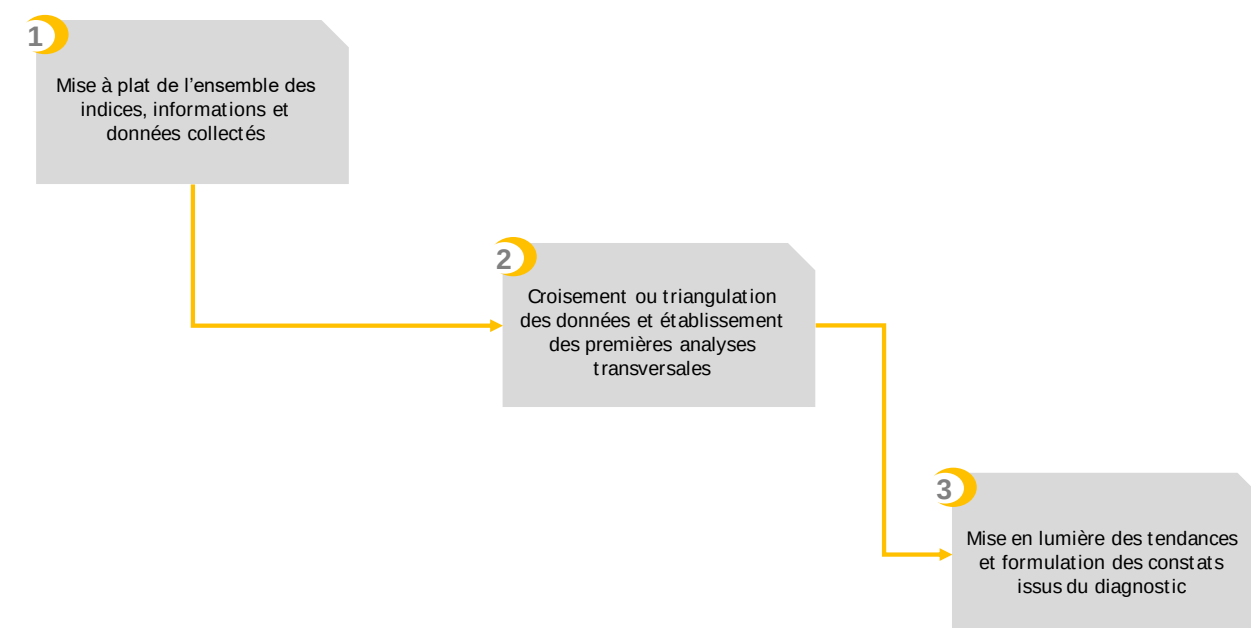
Les équipes EY et BRLi en charge de la conduite des travaux de diagnostic ont mis en pratique des méthodes solides, élaborées à partir de leur expérience, notamment en matière d'évaluation des politiques publiques. Il convient de souligner tout particulièrement que l'analyse des données qui sous-tend l'élaboration du document finalement remis s'appuie sur une démarche de croisement des sources et de triangulation des données. Les schémas ci-dessous présentent de manière synthétique les étapes et principes clé de cette démarche, ainsi que la valeur-ajoutée qui s'y attache.

Une analyse robuste de l'information collectée est une étape clé de la démarche d'élaboration d'un diagnostic stratégique territorial.

Elle suppose :

- ▶ La mise à plat de l'ensemble des indices, informations et données collectés ;
- ▶ Le croisement des sources et la triangulation des données et l'établissement de premières analyses transversales ;
- ▶ La mise en lumière de tendances et formulation de constats issus du diagnostic.

Schéma 2 – Démarche d'analyse des données collectées



La mise à plat de l'ensemble des indices, informations et données collectées

Cette démarche, intervenue dès le début des travaux d'élaboration du diagnostic, s'est notamment traduit par le recensement de l'ensemble des indicateurs et des données utiles, identifiées notamment à partir du diagnostic élaboré en 2013, en vue de leur actualisation. Cette approche a permis, en parallèle d'une première analyse des éléments disponibles, d'identifier les éléments manquants, les points aveugles, les données pour lesquelles des sources ou méthodes alternatives devaient être privilégiées.

2

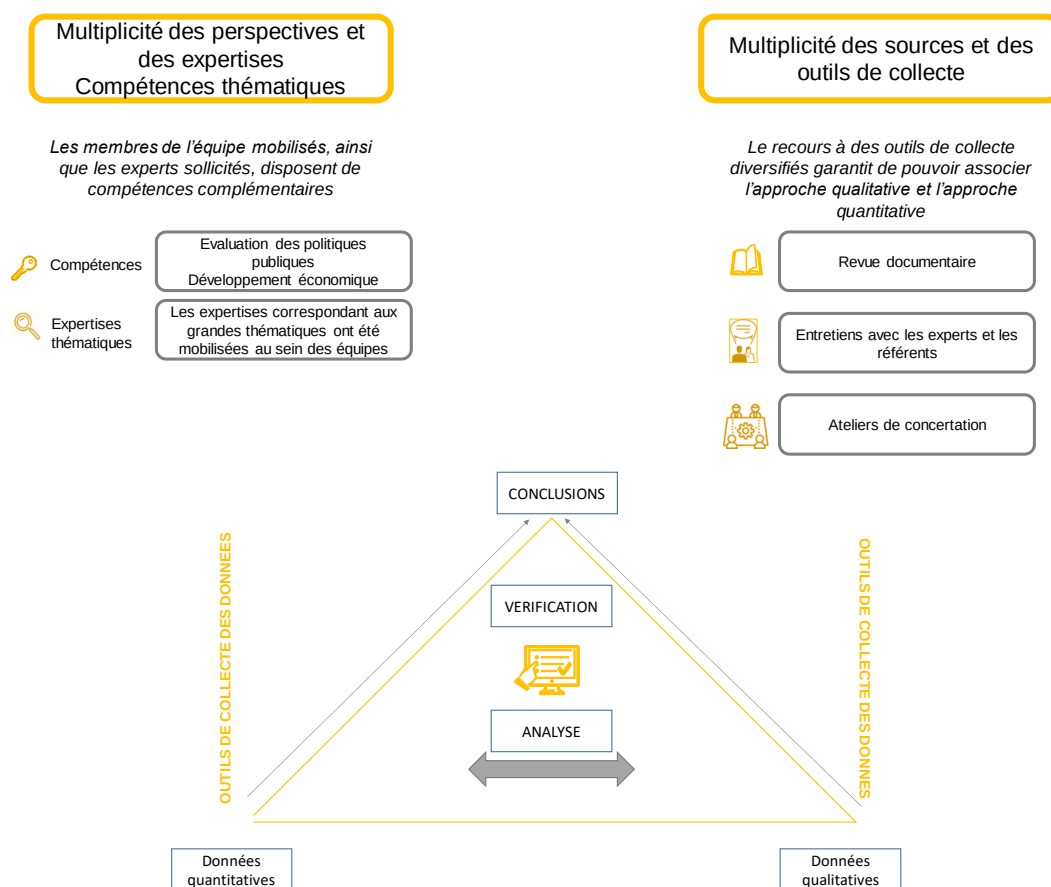
Le croisement des données ou triangulation et l'établissement des premières analyses transversales

Afin de garantir la robustesse du diagnostic, et de fiabiliser les données dont les analyses sont issues, l'équipe en charge des travaux a eu recours à la méthode de croisement des sources et de triangulation des données, qui constitue une méthode éprouvée et reconnue. La triangulation des données permet de vérifier la fiabilité des données collectées et de formuler des analyses étayées par plusieurs sources. Tout jugement formulé peut ainsi être confirmé par une multiplicité de sources. De même, un constat principal, établi à partir d'une ou de plusieurs sources, peut également être nuancé à partir d'un autre ensemble de données.

Cette démarche permet de combiner une approche quantitative – qui s'appuie notamment sur des indicateurs actualisés – et une approche à la fois qualitative et participative – qui s'appuie, pour sa part, sur un ensemble d'entretiens réalisés avec les référents en charge des thématiques définies dans le cadre de l'élaboration des fiches et de la conduite des ateliers de concertation, mais également sur les enseignements tirés desdits ateliers. L'articulation de ces deux approches est d'autant plus nécessaire dans le cadre de l'exercice conduit ici que le diagnostic territorial doit refléter les réalités du terrain, à la fois à partir des données disponibles, mais également en prenant en compte la perception des acteurs institutionnels concernés et qui disposent d'une connaissance fine des besoins du territoire.

Le graphique ci-dessous présente de manière synthétique les grands principes régissant la triangulation des données.

Schéma 3 – Croisement des sources et triangulation des données



2. Les dynamiques transversales : exploiter pleinement le potentiel économique et social du territoire en s'appuyant sur les atouts dont il dispose

2.1. Les dynamiques démographiques : un vieillissement de la population partiellement contrebalancé par l'excédent migratoire

La population corse a augmenté de 35% entre 1990 et 2018 et elle s'élève à 330 455 habitants³.

Cette croissance fait de la Corse la région métropolitaine la plus dynamique sur le plan démographique⁴.

Bien qu'elle figure encore parmi les régions françaises les moins densément peuplées – avec 38 habitants au km² – la Corse a cependant connu une croissance exponentielle de sa démographie : entre 1999 et 2013, l'Ile a connu une croissance de 1,8% par an contre 0,7% au niveau national. Entre 2010 et 2015, cette tendance s'est stabilisée autour de 1.1% de croissance par an, mais reste nettement supérieure à celle observée au niveau national (0,5% de croissance par an).

Cet essor a permis à la Corse de retrouver un niveau de population qu'elle n'avait plus connu depuis le début du XX^{ème} siècle. Néanmoins, un certain nombre de dynamiques démographiques – observables aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle du territoire – sont de nature à atténuer cette tendance.

A l'échelle nationale, les prévisions de l'INSEE à horizon 2050 font apparaître une réduction de la contribution du solde naturel à la croissance démographique. En Corse, le solde naturel serait également déficitaire, comme dans la plupart des régions de France, mais ce déficit serait contrebalancé par l'excédent migratoire.

Entre 1999 et 2010, la Corse a enregistré un solde naturel quasi nul. Depuis 2011, ce solde est nul, et ce dans les deux départements, alors même qu'au niveau national, la croissance démographique est tirée par un solde naturel de 0,4% par an. Depuis 2016, le nombre de décès est devenu supérieur au nombre de naissances : on décompte en effet 2 913 naissances pour 3 092 décès.

Le faible nombre de naissances s'explique à la fois par une fécondité nettement inférieure à la moyenne nationale, mais également par une structure d'âge défavorable.

La Corse est la région de France où les femmes font le moins d'enfants⁵ : le taux de natalité s'élève, en 2016, à 8,8% contre 11,5% à l'échelle du territoire national. La Corse est par ailleurs la région française qui enregistre le plus faible indicateur conjoncturel de fécondité en 2018⁶. Par ailleurs, l'écart de fécondité entre la Corse et le continent continue de se creuser : il a en effet doublé entre le début des années 1980 et 2015. Cet écart s'explique principalement par la moindre fécondité des femmes de 25 à 34 ans et, quoique de façon moins marquée, de celle des moins de 25 ans⁷. En termes de fécondité, la Corse se rapproche plus des pays du Sud de l'Europe tels que la Grèce, l'Italie, l'Espagne que de la France continentale. En effet, en 2015, le taux de fécondité en Corse s'élève à 4,1% contre 5,4% à l'échelle nationale. Si la baisse de la fécondité est observable depuis 2016 au niveau du territoire national, cette tendance est moins récente et moins marquée qu'en Corse.

³ Insee, recensement 2016

⁴ Dans la mesure où seuls des territoires ultramarins, à savoir la Martinique (+148%) et l'Ile de la Réunion (+45%), connaissent des dynamiques démographiques plus fortes.

⁵ Insee, La Corse en Bref (Edition 2018).

⁶ Insee, Indicateur conjoncturel de fécondité en 2018 – Comparaisons régionales et départementales (Avril 2019)

⁷ Insee, Le nombre de décès devient supérieur à celui des naissances (Janvier 2017).

En Corse, le vieillissement de la population participe des évolutions du panorama démographique du territoire : la population âgée de 60 à 74 ans y représente 18% de la population, contre seulement 16% à l'échelle nationale ; la population âgée de 75 ans ou plus représente près de 11%, contre seulement 9,4% à l'échelle nationale⁸.

Les projections nationales à l'horizon 2050 font apparaître une intensification de cette dynamique – observable à l'échelle du territoire insulaire. Il convient néanmoins d'introduire des éléments susceptibles de nuancer le constat principal et les projections établies.

Selon une première hypothèse basée sur les projections démographiques, le phénomène de vieillissement de la population serait en partie contrebalancé par une fécondité et un excédent migratoire dynamiques. En application de ce scénario, la Corse compterait en 2050 **173 seniors pour 100 jeunes**.

Un scénario alternatif, reposant sur l'hypothèse d'un taux de fécondité bas et d'un solde migratoire excédentaire, conduit à des projections légèrement différentes, se traduisant en Corse par un ratio de **252 seniors pour 100 jeunes**⁹.

La Corse fait également partie des régions où les jeunes sont les plus rares. Les moins de 15 ans représentent 15,4% de la population insulaire (contre 18,2% au niveau national) et les 15-29 ans représentent pour leur part 15,8% de la population insulaire (contre 17,8% au niveau national).

La part des jeunes est ainsi inférieure à la moyenne nationale, qu'il s'agisse des adolescents (de 15 à 17 ans), des jeunes actifs (de 25 à 29 ans) et surtout des jeunes en études supérieures ou en début de vie active (de 18 à 24 ans).

Le vieillissement rapide de la population sera donc le trait marquant de la démographie insulaire dans les décennies à venir. D'ici à 2040, la part de la population constituée par les plus de 65 ans va quasiment doubler, soit une personne sur trois contre une sur cinq actuellement et une sur huit aura plus de 80 ans. Ce vieillissement sera en outre accentué par une espérance de vie qui continuera à augmenter et par un recul de la natalité, avec un nombre de femmes en âge de procréer qui devrait diminuer d'environ 10 %.

Si cette tendance se poursuivait, elle ne permettrait plus d'assurer le renouvellement des générations. La Corse enregistrerait moins de 2.600 naissances par an en 2040, soit 400 de moins qu'en 2009. La région resterait ainsi la plus âgée de France.

2.1.1. Un dynamisme observé sur l'ensemble des types de territoires

Une dynamique démographique essentiellement concentrée sur les zones urbaines et périurbaines

En Corse, comme sur le reste du territoire, les villes centres sont marquées par une « renaissance » démographique, après deux décennies de stagnation. Ce mouvement est sensiblement plus vigoureux sur l'île qu'au niveau national.

Les populations des deux villes principales, Ajaccio et Bastia ont augmenté à un rythme moyen de 2,4% par an entre 1999 et 2010 (+ 2,7% à Ajaccio et + 2% à Bastia). Entre 2010 et 2015, ce phénomène tend à se stabiliser, mais la croissance reste importante (+0,8% à Ajaccio et 0,7% à Bastia). Sur les 17 590 habitants supplémentaires que compte la Corse depuis 2010, Ajaccio et Bastia en ont accueilli la moitié¹⁰. La densité de population s'est fortement accrue au sein des deux préfectures de Corse, entre 2010 et 2015, quoique de façon légèrement plus prononcée en Corse du Sud (+1,2% contre +1% en Haute-Corse).

Plus largement, le littoral a absorbé 90% du gain démographique observé sur les dix dernières années.

Plus encore que les banlieues, dont la progression démographique des années 1980 (+2,5% par an) s'est tassée depuis 1999, les couronnes péri-urbaines autour d'Ajaccio et de Bastia ont connu une forte progression de leur population au cours des dernières années. La population périurbaine représente 19% de la population insulaire¹¹ contre 13% en 1999.

⁸ Insee, répartition de la population par département selon l'âge, au 1^{er} janvier 2016.

⁹ S'agissant des projections à horizon 2050 pour la Corse, voir notamment : Insee, D'ici à 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de Métropole (Insee Première, n° 1652 – Juin 2017)

¹⁰ Données actualisées non disponible – Données issues du diagnostic de 2013

¹¹ Ibidem

Un essor démographique qui concerne les espaces ruraux, quoique de manière négale.

Alors que la croissance de la population reposait essentiellement, dans les années 1980 et 1990, sur la vitalité des périphéries urbaines, la croissance démographique est désormais plus vive en Corse qu'au niveau national, et ce quel que soit le type de territoire.

Parmi les 360 communes que compte le territoire, 282 ont vu leur population croître depuis 1999, alors qu'elles n'étaient que 239 au cours de la décennie 1990. Par ailleurs, les communes ayant vu leur population décroître sont souvent très petites (les trois quarts d'entre elles comptent moins de 200 résidents) et leur dépeuplement reste limité.

Si l'espace rural en Corse connaît un renouveau démographique, il convient cependant de dresser un état des lieux nuancé, qui opère notamment une distinction entre les zones rurales de l'intérieur et les zones du littoral autour d'un bourg-centre.

Dans l'ensemble, la Corse a vu sa population augmenter de 0,9% par an depuis 1999, deux fois plus vite qu'au cours des décennies 1980 et 1990. Depuis 2009, la Corse compte 18 550 habitants supplémentaires, soit une croissance annuelle de 1,2% au cours des cinq dernières années.

S'agissant des communes rurales, la situation est néanmoins contrastée :

S'agissant des zones littorales organisées autour d'un centre-bourg, ces dernières jouent un rôle de structuration de la zone rurale et dynamisent l'économie des territoires, sur la base d'activités productives et résidentielles, notamment. A titre d'exemple, la Commune de Vico Sagone a été retenue dans le cadre de la démarche d'expérimentation pour la revitalisation des centres-bourgs lancée par le Gouvernement en 2014¹².

Les communes de 500 à 1000 habitants, qui voyaient déjà leur population croître entre 1982 et 1999, continuent à se densifier : en janvier 2017, l'INSEE constate ainsi que dans les petites communes, hors aires urbaines, la population augmente sur une base annuelle de + 0,5% en moyenne, soit un total de 450 habitants en plus par an.

Ce phénomène s'explique notamment par l'émergence et le renforcement de nouveaux pôles d'activité, qui viennent nuancer la polarité historique entre Ajaccio et Bastia. Ainsi, les communes rurales dont la population croît bénéficient-elles, pour la plupart de la proximité d'un pôle d'emploi, d'une desserte aisée par la route nationale ou encore d'une situation littorale. Leur croissance démographique s'établit à 1,6% par an sur la période récente¹³. Cette accélération est particulièrement sensible en Corse du Sud et concerne notamment les communes de Conca, Lecci ou Viggianello au Sud ou encore Cargèse à l'Ouest. En Haute-Corse, la plupart des communes rurales de taille moyenne¹⁴ ont également enregistré une croissance démographique soutenue. Par exemple, Santa Reparata di Balagna et Monticello en Balagne ou encore Cervione et Santa-Lucia-di-Morani sur la Costa Verde ont vu leur population croître.

2.1.2. Une forte attractivité de l'île qui reste non démentie

Outre la population résidant sur l'île de manière permanente, la population touristique représente 3,4 millions de personnes chaque année, soit 30% de population supplémentaire. Cet accroissement se polarise cependant sur la saison touristique qui, si elle tend à s'allonger dans le temps, demeure concentrée entre le mois de mai et le mois de septembre¹⁵. Cette situation sous-tend des enjeux en matière d'infrastructures dans la mesure où la Collectivité doit dimensionner ses équipements en conséquence.

Outre ce flux très saisonnier, la dynamique de croissance continue de la population qui s'explique quasi-exclusivement par les mouvements migratoires, ces derniers concernant aussi bien les espaces urbains que ruraux.

¹² Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) – Programme national de revitalisation des centres-bourgs – Vico Sagone

¹³ Entre 1982 et 1999, cette croissance s'élevait à 0,9%

¹⁴ Entre 500 et 1 000 habitants

¹⁵ Agence de Tourisme Corse

Ce phénomène, commun à l'ensemble des régions méridionales, n'est pas nouveau, puisque le solde naturel n'expliquait déjà qu'une très faible part de la croissance démographique entre 1982 et 1999.

Les flux migratoires entre les autres régions et la Corse, et particulièrement entre la Région Sud et la Corse, se sont intensifiés au cours des dernières années, et l'île apparaît particulièrement attractive dans un contexte national de mobilité accrue. Chaque année, la Corse dénombre 8 112 nouveaux arrivants, soit 2,5% de la population régionale¹⁶.

L'excédent migratoire qu'enregistre la Corse concerne majoritairement des populations en âge de travailler, qu'elles soient en emploi ou au chômage. La région est par ailleurs attractive pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Si la Corse se situe à la fin du classement régional en termes d'attractivité des cadres, elle est celle où le taux de sortie est le plus faible, à l'exception de l'Ile-de-France.

Depuis 2000, l'île a également attiré près de 2 300 actifs de 15 à 64 ans chaque année, alors qu'ils étaient 1 500 au cours des années 1990.

La mobilité concerne essentiellement les jeunes actifs, la moitié des entrants ayant entre 25 et 40 ans. Parallèlement, les sorties d'actifs sont également plus nombreuses et concernent désormais 1 500 actifs par an.

La part des personnes retraitées dans la population totale de l'île est de 27,4%, soit légèrement supérieure à la part observée au niveau national. Les retraités sont moins mobiles que le reste de la population : un peu moins de 1% d'entre eux change de département annuellement. Néanmoins, un mouvement migratoire au profit des régions méridionales persiste, issu en particulier de la Région Sud.

S'agissant de la Corse, près de 800 personnes retraitées viennent s'installer sur l'île chaque année, contre 550 au cours de la décennie 1990, provenant à 70 % de la Région Sud et d'Ile-de-France. Parallèlement, 260 retraités quittent l'île chaque année pour s'établir principalement dans le Sud de la France. Au total, la participation des retraités à l'excédent migratoire de la Corse, de l'ordre de 40% aujourd'hui, n'a pas augmenté depuis les années 1990, et la Corse se situe désormais au deuxième rang régional en termes d'attractivité des seniors, après le Languedoc-Roussillon.

L'immigration participe dès lors du vieillissement de la population. L'attractivité du territoire vis-à-vis des personnes retraitées constitue une pression supplémentaire en termes de développement de services et d'infrastructures en matière de soins et de prise en charge de la grande dépendance.

En 2015, la Corse comptait un peu plus de 33 000 immigrés, soit 10,2% de la population totale de l'île (ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale, qui s'élève à 9,2%)¹⁷.

2.2. Les dynamiques socioéconomiques : innover pour dynamiser l'économie locale au profit de tous

2.2.1. Les caractéristiques et tendances observées à l'échelle du territoire : économie et emploi

Les tendances clé observées à l'échelle du territoire

Des tendances clé doivent être mises en lumière à titre d'introduction. Certaines d'entre elles sont étroitement liées et corrélées avec les phénomènes démographiques décrits ci-dessus :

- **Un PIB en repli par rapport au reste de la France continentale :** l'écart entre le PIB de la Corse et le PIB observé à l'échelle nationale est aujourd'hui comparable à l'écart qui existe entre le PIB national et le PIB moyen enregistré en province, soit environ 5%. Le PIB reste cependant faible : avec un PIB régional de 9 Mds€, la Corse est la 13^{ème} Région de France

¹⁶ INSEE, Attractivité démographique : un enjeu pour les territoires en difficulté (Juillet 2017)

¹⁷ Données 2015, à partir des données INSEE à date

métropolitaine, ce qui s'explique en grande partie par la superficie et la population insulaire¹⁸. Par ailleurs, le ratio de PIB par habitant, qui s'élève à 26 954€, place la Corse à la 11^{ème} position des régions françaises¹⁹. Cet écart s'explique par la moindre proportion de personnes occupant un emploi sur l'ensemble de la population. A l'échelle nationale, la population active française s'élève à 29,6 millions de personnes. En dépit du dynamisme observé à l'échelle de l'île en termes de création d'emplois²⁰, le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans s'élève à 70,3%, contre 73,6% en moyenne en France Continentale²¹.

- ▶ **Ensuite, le tissu économique corse est marqué par une forte prépondérance de l'emploi salarié et de l'emploi public** : l'emploi salarié concentre en effet 84% de l'emploi insulaire et se répartit principalement entre le secteur tertiaire marchand (en particulier, le tourisme) et l'administration²². L'industrie reste en revanche peu développée.
 - ▶ **Par ailleurs, les emplois qualifiés se font plus rares sur l'île et les moyens disponibles pour la formation professionnelle s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins actuels aussi bien que pour anticiper les besoins futurs** : les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 5,4% de la population active, contre près de 10% à l'échelle nationale²³. Les ouvriers, y compris qualifiés, représentent 10,5% de la population, contre 12,5% à l'échelle nationale. Ces constats font échos aux tendances observées à partir des données relatives à l'éducation et à la formation professionnelle. Au titre de l'année universitaire 2018-2019, on recensait 3 945 étudiants inscrits à l'Université de Corse. Les filières de sciences humaines sont prépondérantes dans la répartition de la population étudiante, au détriment des secteurs de la santé – dans lesquels les besoins sont pourtant importants. Les étudiants en sciences humaines, hors filière du droit, de l'économie et de la gestion, représentent plus de 18% des étudiants inscrits. Les étudiants inscrits dans les filières de santé ne représentent que 6,2% de la population estudiantine totale. Les inscrits en IUT représentent, pour leur part, 10,6%²⁴. Les formations en économie et gestion, notamment délivrées par des écoles de commerce, de même que les filières en sciences politiques ne sont, à ce jour et au regard de l'offre de formations disponibles sur le territoire, pas délivrées en Corse. De même, le territoire ne dispose pas d'un cursus complet en médecine : à l'issue de la première année, les étudiants sont contraints de poursuivre leurs études dans une autre région.
 - ▶ Afin de répondre aux besoins constatés dans les secteurs en tension comme dans les filières stratégiques, la Collectivité de Corse, au titre de l'année 2018-2019, a ouvert 1 714 places dans le cadre de l'offre de formation professionnelle. Cette dernière se porte prioritairement sur le secteur du tourisme et sur le secteur du transport et de la logistique²⁵. Il convient par ailleurs de noter que l'offre se positionne principalement sur des formations de niveau inférieur ou égal au niveau baccalauréat. Si cette répartition s'explique par la structure de l'économie et par la nature des besoins, elle ne répond que partiellement à l'enjeu d'accroissement des profils hautement qualifiés.
- La faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures ne s'explique pas seulement par la répartition sectorielle des formations disponibles, mais également par l'absence de grandes entreprises sur le territoire, outre dans les secteurs de la distribution et de l'hôtellerie, dans lesquels les emplois qualifiés sont proportionnellement peu nombreux.
- ▶ **Enfin, dans la continuité des développements qui précèdent sur les profils disponibles, l'économie corse, en dépit d'atouts notoires, voit son développement freiné par les handicaps liés à l'insularité**. La recherche et développement, ainsi que les investissements en faveur de l'innovation sont identifiés comme des priorités à l'échelle du territoire, en ce qu'ils devraient permettre à la fois de renforcer l'économie corse et de surmonter un certain nombre d'handicaps liés à l'insularité, apportant du même coup un correctif à l'étroitesse du marché.

¹⁸ Ce constat, établi à partir des données régionales (L'Etat en Région, Votre région en Chiffres, 2018).

¹⁹ Statista, Produit intérieur brut par habitant en France (2015)

²⁰ 122 400 emplois recensés en 2015 (Insee)

²¹ Inspection Générale des Finances (IGF) dans Pour une économie corse du XXI^{ème} siècle (Données 2015)

²² Insee, la Corse en bref (Edition 2019)

²³ Insee, Recensement de la population 2016, Exploitation complémentaire

²⁴ Rectorat de Corse pour l'année 2018-2019

²⁵ Hors dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

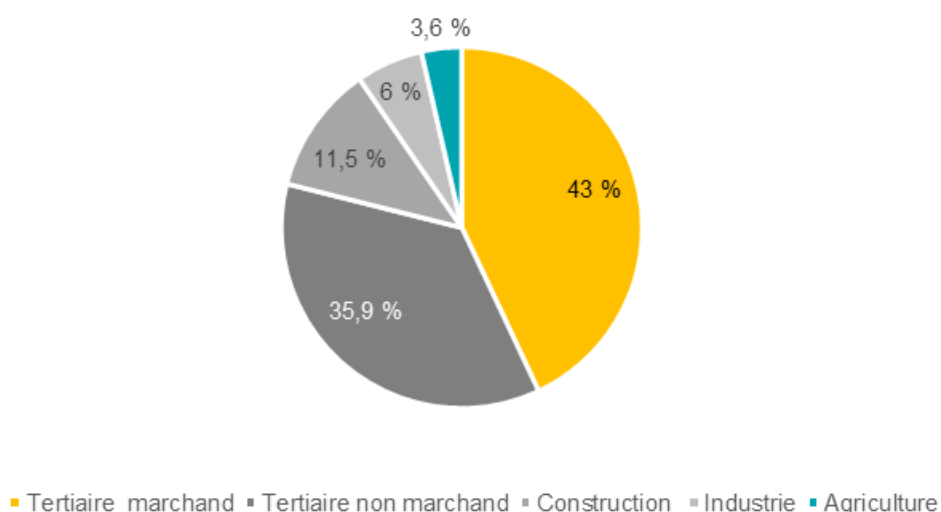
Le marché de l'emploi entre faible taux d'activité et saisonnalité importante

En 2015, la Corse comptabilisait 122 400 emplois (16 000 des emplois insulaires sont saisonniers) pour 139 000 postes de travail. En 2011, il n'y avait que 103 700 emplois (chiffre retenu par le dernier diagnostic stratégique territorial).

Le rythme de créations d'emplois a décliné depuis 2010, particulièrement dans le secteur privé. Ainsi, le rythme moyen des créations d'emploi était de +1,1% entre 2010 et 2014 contre +2,5% en moyenne par an sur la décennie 2000, qui s'explique par un tassement des emplois dans le secteur privé (seulement +0,5% par an en moyenne entre 2010 et 2014). Toutefois, les emplois indépendants ont enregistré une hausse de +5% en moyenne entre 2010 et 2015 contre +3% au niveau français. Ce phénomène de ralentissement est à mettre en perspective avec le fait que depuis 1990, l'emploi total en Corse progresse à un rythme plus soutenu qu'au niveau national (+46% contre +14%).

Les grands équilibres de la ventilation du marché du travail par secteur restent quant à eux inchangés depuis le dernier Diagnostic. **Les secteurs tertiaires marchands et non marchands occupent toujours une place prépondérante dans le marché de l'emploi total de l'île (78,9% des emplois pour ces deux secteurs).**

Figure 1 – Répartition des emplois par secteurs

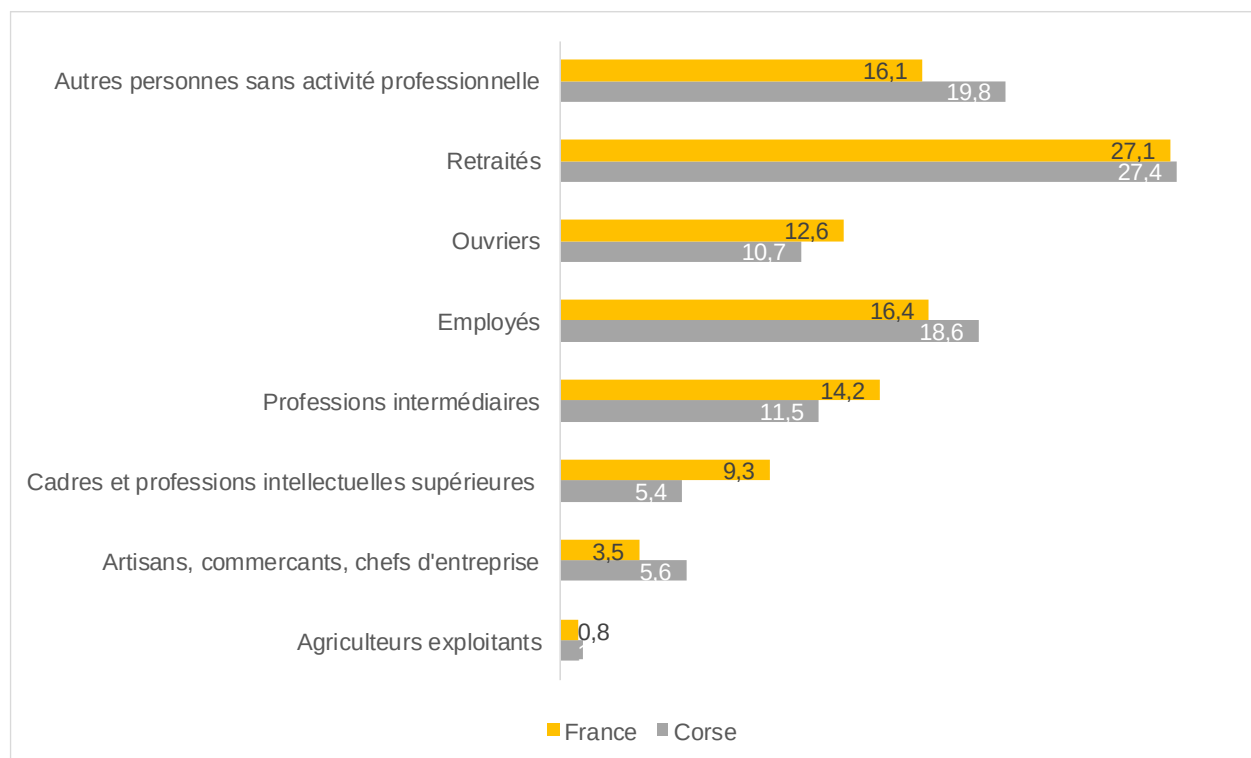


Source : ADEC, *Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) – Les fondements de l'économie corse, 2016* (Traitement de données EY)

Cette répartition sectorielle de l'emploi ne trouve pas d'équivalent parmi les autres régions françaises. La Corse est le territoire qui enregistre le secteur du tertiaire non marchand le plus important en proportion des emplois totaux. En ce sens, la situation de la Corse est comparable à la répartition des emplois par secteur observée dans des départements ruraux ou de moyenne montagne, comme l'Ardèche ou les Alpes de Haute Provence. A titre d'exemple, la hausse importante de l'emploi indépendant confirme par ailleurs l'importance dans l'appareil productif des artisans, commerçants et chefs d'entreprise individuelle. Les données issues du dernier recensement²⁶ font apparaître la prépondérance des retraités (27,4%) et de personnes sans activité professionnelle (16,1%) au sein de la population.

Le schéma ci-dessous présente la répartition des catégories socio-professionnelles représentées en Corse, par comparaison avec la situation observée à l'échelle nationale.

²⁶ Données INSEE issues du recensement 2015

Figure 2 – Ventilation de la population par catégorie socioprofessionnelle

Source : Insee, Recensement de la population 2015

Encadré n° 1 Le Secteur du tourisme en Corse : mutations et opportunités

Le secteur du tourisme est central pour l'économie corse et représente 24% de son PIB²⁷. Avec 35 millions de nuitées annuelles, le territoire représente 2% des nuitées de l'ensemble français. On constate à la fois une évolution positive des entrées sur le territoire depuis 2011, et un étalement de la saison touristique.

Le secteur connaît d'importantes mutations, notamment au regard de la concurrence grandissante issue de pays voisins et du développement de l'offre *low cost* ou encore le développement des plateformes d'hébergement, qui concurrencent de manière importante l'offre hôtelière.

Les pistes envisageables pour permettre au secteur de se diversifier peuvent notamment s'appuyer sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel dont dispose le territoire. Ce dernier représente en effet un atout différenciant et qui participe du caractère unique de l'expérience touristique sur l'Ile.

L'appétence grandissante du public pour les formes d'écotourisme et de tourisme vert sont par ailleurs des opportunités pour redynamiser les territoires ruraux ou enclavés.

Le marché de l'emploi corse est par ailleurs caractérisé par une hausse du chômage. Il est de 9,1% en 2019 alors qu'il était de 8% fin 2008. Une part importante de la population active est donc venue alimenter la hausse du chômage. Cette hausse du chômage n'a pas été contrebalancée par le rythme de création d'emplois à l'échelle de l'Ile.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans les espaces de l'intérieur et ruraux augmente. A titre d'exemple, la zone d'emploi de Corte a enregistré un taux de croissance du nombre de demandeurs d'emploi de + 6,4% sur l'année 2017, soit le plus important de toutes les autres zones. Les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia enregistrent également des taux de chômage importants : proche de 12% pour la zone d'emploi de Bastia contre 9% sur Ajaccio. Comme lors du dernier Diagnostic, la répartition territoriale

²⁷ DGIS-Insee, 2011

Diagnostic Stratégique Territorial

des emplois est largement polarisée sur ces deux pôles urbains : plus de 60% de l'emploi total se situe ainsi sur le pays ajaccien et le pays bastiais.

En outre, le marché du travail est très fragmenté, ce qui se traduit par le poids important des CDD (4 emplois sur 10) et un recours important au temps partiel (21% de l'emploi salarié privé), majoritairement dû à un phénomène de saisonnalité lié à la prégnance de l'activité touristique (comme indiqué, 16 000 emplois en Corse sont d'ordre saisonniers).

Enfin, la structure de l'emploi en Corse est caractérisée par la très faible importance des emplois de cadres : 5,4 % en 2015 de la population active corse contre 9,3% en France Continentale.

Dynamique de l'employabilité et de la formation professionnelle

Depuis 2010, le rythme de création d'emplois a décliné de moitié. Cette dynamique se confirme dans l'ensemble de l'économie corse et traverse l'ensemble des catégories socio-professionnelles, à l'exception des travailleurs indépendants.

Si les territoires ruraux ont également connu une progression de l'emploi, leur poids au regard de l'emploi insulaire reste marginal, ce qui ne permet pas d'en faire des moteurs du marché du travail.

Afin de palier les difficultés auxquelles sont particulièrement confrontées certaines catégories de la population, des dispositifs ciblés ont été mis en œuvre à l'échelle du territoire. Par ailleurs, l'offre de formation se diversifie et repose sur un maillage territorial important. La présence de l'Université constitue également un atout dans le cadre de l'offre de formation.

Encadré n° 2 – Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre des missions locales en Corse

Les missions locales, qui constituent des lieux privilégiés d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sont fortement présentes sur le territoire corse.

L'île compte 4 missions locales, situées à Bastia, à Ajaccio, mais également en Haute Corse, en particulier dans la zone rurale Balagne Centre Corse Plaine Orientale, et dans la zone Sartenaise Valinco-Alta Rocca.

Les missions locales assurent une fonction cruciale à l'échelle du territoire à destination des jeunes, au moins de 4 points de vue :

1° Du point de vue de l'orientation professionnelle : les missions locales jouent un rôle en ce qu'elles accompagnent les jeunes au stade du bilan de compétences, orientent la recherche de formation et/ou appuient la préparation des entretiens et la conduite des démarches préalables à l'embauche.

2° Du point de vue de la formation : une fois le bilan des compétences réalisées, les missions locales disposent d'un ensemble d'outils et de dispositifs permettant de garantir aux jeunes l'acquisition des compétences qui leur sont nécessaires pour faciliter leur insertion sur le marché du travail.

3° Du point de vue de la participation à la vie citée et de l'accès à la culture : les missions locales sont également un acteur au cœur du dispositif mis en place par la Collectivité de Corse visant à faciliter l'accès des jeunes à la culture : le Pass' Cultura permet de bénéficier d'accès gratuits ou de réduction sur un certain nombre d'activités culturelles. Les missions locales jouent également un rôle d'intermédiaire et de facilitateur dans le cadre de l'accès des jeunes au service civique.

4° Du point de vue de la mobilité : ce volet recouvre l'ensemble des dispositifs visant à faciliter l'obtention du permis de conduire ou l'accès aux transports en communs, dans une perspective de mobilité sur le territoire, mais également l'ensemble des dispositifs visant à faciliter l'acquisition de compétences ailleurs en France ou à l'étranger, d'obtenir un stage ou un emploi dans d'autres régions ou à l'étranger.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Corse du Sud et la ville d'Ajaccio ont également mis en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) qui permet de proposer une aide personnalisée à la recherche d'emploi.

2.2.2. Une population active en croissance en dépit de défis persistants

La population active de la Corse a enregistré une forte croissance sur les deux dernières décennies. Elle a ainsi connu une progression annuelle moyenne de 2,5% entre 1999 et 2008, puis de 1,8% entre 2008 et 2013. Entre 2013 et 2018, la population active a connu une augmentation de près de 4 points (contre seulement 1 point à l'échelle nationale)²⁸.

La population active est principalement localisée sur les communautés d'agglomération d'Ajaccio (39 555 personnes) et de Bastia (24 780 personnes), qui pèsent donc à deux près de la moitié du total du réservoir de population active. Entre 2008 et 2013, des taux de croissance importants de cette population active ont également été enregistrés dans les intercommunalités de Marana-

²⁸ Insee, 2017 Croissance du nombre d'actifs insulaires (Indice base 100 en 2013)

Golo (+3,6%), de Sud Corse (+2,8%), ainsi que de l'Alta Rocca (+4,2%). La tendance à la concentration autour des zones urbaines persiste, mais se trouve contrebalancée par l'émergence de nouveaux pôles d'attractivité.

Les projections réalisées par l'Insee en 2018 révèlent que, les tendances récentes devaient se poursuivre, la population active s'établirait à 162 000 personnes à horizon 2050, soit 16 500 actifs de plus qu'en 2013²⁹.

Ce rythme de croissance du potentiel de main d'œuvre en Corse est le plus élevé de France depuis le début des années 2000.

Une faible participation au marché du travail en dépit d'une croissance du taux d'activité des femmes

En dépit de cette augmentation du potentiel de main d'œuvre, **la participation de la population active au marché du travail en Corse reste à améliorer**. Cette dernière est passée de 62% à 70,9 % entre 2009 et 2015. Cette hausse a été principalement alimentée par la croissance du taux de participation de femmes (60% en 2009 contre 65,7% en 2015). Le taux d'activité total de la population insulaire demeure trois points en deçà de la moyenne observée à l'échelle de la France continentale qui s'établit à 73,6%.

La Corse se situe donc en dessous des moyennes continentales en termes d'inclusion sur le marché du travail. Ce réservoir de main d'œuvre important constitue donc un potentiel de croissance non exploité, comme cela a pu être souligné dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation : « *les réservoirs de main d'œuvre (activité féminine, activité en fin de carrière professionnelle, territoires en retard) constituent ainsi des potentiels d'initiative et de croissance non exploités* ».

Le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans s'élève à 70,3%, contre 73,6% en moyenne en France continentale³⁰

Si les jeunes corses (15-24 ans) ont un taux d'employabilité relativement supérieur à celui de la moyenne nationale (30,1% contre 29,5%), la comparaison de ces taux d'employabilité avec la France continentale est équivoque pour la tranche d'âge des 55-64 ans (taux d'employabilité de 46,6% en Corse contre 46,9 % en France continentale). Le différentiel d'employabilité le plus important se vérifie au niveau de la tranche d'âge des 25-54 ans. Ainsi en Corse, 74,6% des 25-54 ans ont un emploi contre 79,7 % pour la moyenne nationale.

En 2012, 43% des femmes en âge de travailler étaient détentrices d'un emploi, contre 55,3% en 2015. **La tendance est donc à la féminisation rapide de l'emploi en Corse**. Au cours des trente dernières années, la Corse a comblé une grande partie de son retard en la matière. Le taux d'employabilité des femmes reste toutefois en dessous de la moyenne nationale, qui est de 60,8% en 2015.

Cette féminisation se traduit par une concentration des femmes dans les postes d'employées, en particulier dans le secteur des services. Elles opèrent ainsi sur un marché du travail distinct de celui des hommes, ce dernier offrant des perspectives moins valorisantes. Il existe ainsi 130 métiers sur les 474 métiers répertoriés en Corse pour lesquels les femmes représentent moins de 10% des effectifs. Pourtant plus diplômées que les hommes, elles sont fréquemment surqualifiées au regard de l'emploi qu'elles occupent, et accèdent moins facilement aux postes les plus qualifiés. Ainsi en 2015, 25,6% des femmes de plus de 15 ans avaient un diplôme de l'enseignement supérieur contre 21,9% des hommes pour le même segment, tandis que leur taux d'employabilité était de 61,5% contre 67,8% pour les hommes.

Ces caractéristiques « structurelles » de l'emploi féminin appellent des correctifs, permettant de créer de nouvelles opportunités pour les femmes, afin d'élargir leur horizon professionnel vers des métiers et des emplois dans des secteurs porteurs et/ou non traditionnellement féminins. Cette démarche nécessite d'intégrer la question des stéréotypes de genre qui affectent la représentation des métiers (chez les femmes mais aussi chez les acteurs-relais) et la construction des trajectoires professionnelles féminines globales, allant de l'éducation, l'accès à la formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail.

En Corse, le pourcentage de femmes de plus de 15 ans sans activité professionnelle était en 2015 de 25,3% contre 13,7 % pour les hommes.

²⁹ Insee Corse, La population active compterait 162 000 personnes à l'horizon 2050

³⁰ Inspection Générale des Finances (IGF) dans Pour une économie corse du XXIème siècle (Données 2015)

Un taux de scolarisation bas et une structure de qualification inadaptée

En 2017, 25 540 élèves étaient inscrits dans le premier degré et 22 429 dans le second degré, soit des proportions comparables à celles observées en 2011³¹.

En 2015, 28 5000 jeunes étaient en formation initiale du second degré jusqu'à l'enseignement supérieur (45% en collège, 33% en lycées, 15% à l'université et en écoles de commerce et 7% en apprentissage). Parmi ces jeunes en formation initiale, 8 100 préparent un diplôme technologique ou professionnel.

Comme lors du dernier diagnostic, le taux de scolarisation des 18-24 ans corses est largement en dessous de la moyenne nationale : 41,6% en Corse contre 51,8% dans le reste de l'hexagone. Il en résulte un phénomène de vulnérabilité important des jeunes.

Ainsi, 8,6% des 51 700 jeunes de 15 à 29 ans corses sont inactifs, c'est à dire qu'ils ne suivent pas d'études, ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi (NEET).

Ces jeunes sont fragilisés par le manque de qualification : 24,6% de ces derniers vivent sous le seuil de pauvreté, contre 20,7% à l'échelle nationale.

Par ailleurs, entre 2013 et 2016, on a observé une baisse du nombre d'élèves orientés vers un lycée professionnel après la classe de 3^{ème}. Ainsi, en 2013, on comptabilisait 36,6% de décision d'orientation vers le lycée professionnel contre 33,5% en 2016. Cette tendance fait apparaître un risque d'inadaptation entre les qualifications disponibles et le marché du travail corse à venir, dans la mesure où les emplois ouvriers non qualifiés y ont stagné, alors que les postes d'ouvriers qualifiés ont progressé de 10% entre 2009 et 2013 (en ETP).

Encadré n° 3 – La formation professionnelle

Le plan régional de développement des formations professionnelles Corses (PRFP 2017-2018) prévoyait de financer 1583 places de formation, dans des secteurs très divers, dont 316 dans les domaines de l'Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation, ainsi que 228 dans celui du support aux entreprises. En 2018, 1356 stagiaires étaient inscrits au Programme régional de formation de la Collectivité de Corse.

Une pyramide des âges qui pèsera sur la population active et sur le dynamisme de l'emploi

Comme indiqué en première partie du diagnostic, la population Corse est marquée par un phénomène de vieillissement important. En conséquence, par rapport à la fin de la décennie 2000, il prévu que 32 000 actifs quittent le marché du travail Corse. Ces départs seront notamment massifs dans la fonction publique ainsi que dans le secteur de l'agriculture, qui perdra le tiers de ses effectifs.

Le vieillissement aura donc un impact important en termes de renouvellement de la main d'œuvre. 21% des corses auront plus de 75 ans en 2050 contre 16% au niveau national. Cette tendance au vieillissement ouvre toutefois des perspectives quant au développement d'une « *silver economy* » sur l'île. Bien que la population corse soit vieillissante, la part de la population en âge de travailler (15-64 ans) y est aujourd'hui presque identique à la moyenne de la France continentale, soit près de 63%.

Cependant, dans le domaine de la formation, la Corse fait face à un double défi à terme : arriver à remplacer les babyboomers et, en même temps, adapter et élever le niveau de compétences de ses actifs.

2.2.3. Des disparités de revenus importantes

La Corse est l'une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles. En 2018, le revenu annuel médian déclaré par unité de consommation s'élève à 18 836€, soit 7% de moins que la moyenne nationale³².

³¹ Respectivement de 25 015 et de 21 868

³² Inspection générale des finances, Pour une économie corse du XXI^{ème} siècle

Ce retard est légèrement moins marqué s'agissant de la Corse-du-Sud³³. La Corse se situe à l'avant-dernier rang des Régions françaises, devant les Hauts de France, en termes de revenu médian.

En particulier, la Haute Corse figure parmi les cinq départements aux revenus les plus faibles, avec un revenu médian de 18.803€.

Par ailleurs le territoire est marqué par des écarts de revenus importants. Les 10% les plus pauvres perçoivent ainsi un revenu annuel inférieur à 8 100€, tandis que les 10% de la population les plus aisés perçoivent un revenu dépassant 34 600€ annuels³⁴. Ces inégalités se traduisent également par un écart très variable entre le niveau de revenu observé en Corse et sur le Continent. S'agissant des ménages les moins aisés, cet écart s'élève à 15%. S'agissant des ménages les plus aisés, le niveau des revenus n'est inférieur à celui observé sur le Continent qu'à hauteur d'environ 1%³⁵.

En Corse, le faible niveau de revenus se traduit essentiellement à l'échelle des revenus du travail.

Les revenus du travail représentent seulement 57,3% du revenu disponible des ménages³⁶.

Dans la région, les revenus salariaux sont en effet pénalisés par la structure même de l'économie.

L'économie corse est marquée par le poids du non-marchand et la prépondérance de très petites entreprises, ce qui tend à limiter le potentiel à l'export. Par ailleurs, le taux d'occupation des résidents insulaires est faible, soit en raison de la pyramide d'âge, soit en raison du fort taux de chômage : trois résidents sur dix ont plus de 60 ans et un sur dix a plus de 75 ans. Par ailleurs, le taux de chômage s'élève à 9,1% en 2019³⁷, contre 8,5% à l'échelle nationale. Il convient également de souligner que l'appareil productif régional génère de nombreux contrats courts, en raison du fort impact de la saison touristique sur la structuration du tissu économique et du marché du travail. La valeur-ajoutée du secteur marchand s'élevait à 4 676 M€ en 2015³⁸. La part de la valeur-ajoutée des secteurs de la construction, du commerce, du transport et de l'hébergement et de la restauration dans le PIB a connu, entre 1990 et 2015, une croissance observée à l'échelle nationale : ce phénomène est particulièrement marqué dans le secteur du transport (+4,5% en Corse contre 2,9% sur le continent) et dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (+ 4,2 en Corse, contre 3,8% sur le continent)³⁹. Enfin, les emplois qualifiés se font également plus rares en Corse. Les cadres sont ainsi deux fois moins présents sur l'île que sur le reste du Continent⁴⁰.

2.2.4 Des enjeux importants en matière de politiques sociales

La précarité est un phénomène prégnant en Corse. En 2016, le territoire affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés sur l'ensemble de la France métropolitaine. En Haute-Corse, en particulier, il s'élevait à 21,7%. Il s'élève à 17,2% en Corse-du-Sud, contre 14,7% sur l'ensemble de la France métropolitaine. La pauvreté affecte particulièrement les jeunes et les populations âgées de plus de 75 ans. Malgré un phénomène de pauvreté et de précarité marqué, la Corse enregistre un faible taux de recours aux aides sociales⁴¹.

La réforme institutionnelle intervenue en 2018 a permis une restructuration et une mise en cohérence et une restructuration de l'action sociale sur le territoire, qui marque l'aboutissement d'une culture commune aux deux départements.

Il convient de mentionner deux documents structurants de la politique sociale conduite par la Collectivité :

³³ INSEE, Revenus des ménages et taux de pauvreté en 2016 dans La Corse en Bref (Edition 2019).

³⁴ Insee, Un faible niveau de vie et des revenus dispersés (Juin 2015, données 2012)

³⁵ Ibidem

³⁶ INSEE, Statistiques locales – Part des salaires et traitement hors chômage dans le revenu disponible en 2016 (Région Corse).

³⁷ INSEE, La Corse en Bref (Edition 2019)

³⁸ Inspection générale des finances, Pour une économie corse du XXIème siècle : propositions et orientations (Octobre 2018)

³⁹ INSEE

⁴⁰ La part des cadres dans les catégories socioprofessionnelles représentées s'élève à 5,4% en Corse, contre 9,4% à l'échelle nationale (INSEE, recensement de la population pour 2016).

⁴¹ Reunion du Pôle compétence « Solidarité » du 25 septembre 2019, Insee, Données pour 2016

- ▶ Le Règlement des aides sociales et médico-sociales pour 2018
- ▶ Le Règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé :

La Collectivité de Corse s'est dotée, à partir du 30 mars 2017, d'un plan de lutte contre la précarité et la pauvreté. Ce dernier a été décliné dans le Prughettu d'Azzione Sociale. Ce dernier fixe, pour la période évoquée ci-dessus, les objectifs suivants :

- ▶ Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale
- ▶ Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap.
- ▶ Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance

Les dispositifs en faveur de la cohésion sociale

Un effort important a été consenti, visant à accroître l'innovation sociale et à développer une action sociale de proximité et une redéfinition des territoires d'intervention. En 2019, ce travail de redéfinition a conduit à la création du pôle territorial Sartenaï-Valincu⁴².

Par-delà la redéfinition des secteurs d'intervention, un renforcement de l'accompagnement financier des personnes les plus démunies a également été conduit.

La Direction en charge de l'insertion et du logement, composée de 105 agents, est ainsi implantée sur l'ensemble du territoire insulaire, garantissant une adaptation de la politique conduite aux spécificités subrégionales. En 2019, le budget dédié aux dispositifs intentionnels s'élevait à 1,81 millions d'euros, contre 1,10 millions l'année précédente. Plus de 37% de ce budget est dédié à la prestation RSA, qui a été versée à 5 763 bénéficiaires.

La Direction est également en charge de la mise en œuvre du plan d'action logement et hébergement pour la période 2016-2022.

S'agissant du logement social, le taux enregistré par la Corse en 2016 se révélait particulièrement faible, légèrement inférieur à 10%, contre 17% au niveau national.

Au 31 décembre 2016, 6 173 ménages étaient demandeurs d'un logement social. Les demandes se concentrent principalement, à hauteur de 55%, en Corse-du-Sud. En moyenne, les demandes de logement social sont satisfaites dans les 18 mois.

Si le taux de demandeurs français est identique à celui observé en France Continentale, soit un taux moyen de 80%, on constate néanmoins un taux légèrement supérieur en Corse du Sud (82%)⁴³.

Le Plan de lutte contre la précarité se décline dans les deux plans départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.LH.P.D) pour le Pumontu et le Cismonte.

Au volet logement et dispositifs d'appui financier s'ajoute des politiques d'insertion, qui se polarisent autour de dispositifs d'accompagnement renforcé, de type Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE) et d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). En outre, le dispositif RSA comprend un volet d'accompagnement à l'emploi⁴⁴.

⁴² Conseil Exécutif de Corse, Rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du Prughjettu Sociale (2019)

⁴³ DREAL de Corse, Logement social : la demande et les attributions en Corse (2016).

⁴⁴ Conseil Exécutif de Corse, Rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du Prughjettu Sociale (2019)

La politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

L'évolution de la politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées s'inscrit dans la volonté de prendre en compte le vieillissement de la population corse.

La politique de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que l'aide au maintien à domicile, se sont déclinées et concrétisées au travers de l'appel à projet « Invechjà bé ». 600 actions ont été retenues, concernant 12 000 communes.

Outre les dispositifs d'accompagnement, les aides ont également été revalorisées : l'Allocation de Perte d'Autonomie (APA). Le nombre de bénéficiaires de l'APA pour un maintien à domicile s'élevait, en 2018, à 8 162. Une aide financière à l'achat d'aides techniques ou à l'adaptation de logements a également été mise en place.

Enfin, le territoire est partie prenante de l'expérimentation lancée par l'Etat relatif au nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile⁴⁵. La prise en compte, dans le cadre de ce nouveau modèle, d'éléments qualitatifs et d'intérêt général est particulièrement adapté aux enjeux auxquels sont confrontés les opérateurs des services d'aide à domicile en Corse. En effet, la géographie, le raccordement aux transports, l'enclavement de certaines zones rurales et de montagne sont peu propices à l'application d'une logique purement forfaitaire.

En 2018 et 2019, les opérations réalisées se sont principalement portées sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées à faibles revenus et sur la diversification et la modernisation des modes d'accueil.

Au titre de l'année 2020, plusieurs projets structurants sont envisagés au titre de la démarche d'expérimentation et en particulier, le lancement d'un appel à projets « Résidence autonomie » et d'un appel à projets en faveur des aidants (à horizon février et avril 2020).

S'agissant de la prise en charge des personnes handicapées et de leur insertion, l'action de la Collectivité a principalement porté sur le développement de l'offre. A titre d'exemple, 36 places supplémentaires sont prévues au sein du SAMSAH autisme pour l'année 2020.

Les dispositifs en faveur de l'enfance et de la jeunesse

En Corse, la part des familles monoparentales s'élève à 30% contre 25% sur le Continent. Cette donnée sous-tend des enjeux qui se déclinent en termes de politique du logement et de l'insertion professionnelle, dans la mesure où le taux de chômage observé au sein des foyers monoparentaux s'élève à 28,8%⁴⁶.

Si le territoire est marqué par certaines difficultés particulièrement prégnantes, la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse peut néanmoins s'appuyer sur des liens familiaux qui restent forts.

En 2017, la Corse disposait de 139 équipements et services d'action sociale destinés aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans. La majorité des équipements est constituée d'établissements destinés à la garde d'enfants d'âge préscolaire. L'accueil des enfants en bas âge se fait principalement au sein de structures multi-accueil. Au total, le territoire compte 91 structures, soit un total de 1 978 places⁴⁷.

En 2018, la Corse s'est également dotée d'une stratégie en faveur des jeunes, *U Pattu pè a Ghjuventu*.

Cette stratégie se structure autour de 5 axes prioritaires, parmi lesquels figurent la construction d'un parcours scolaire et professionnel personnalisé et la mise en œuvre d'un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être des jeunes.

Sur ce dernier point, le territoire dispose notamment d'infrastructures sportives et de loisirs, ainsi que de structures d'accueil collectif des mineurs avec hébergement. Les structures sans hébergement sont néanmoins deux fois moins présentes en Haute-Corse⁴⁸.

S'agissant de l'insertion professionnelle des jeunes, la mission locale de Corse a mis en place différents dispositifs d'orientation, de formation, d'aide au logement et à la mobilité, qui servent les objectifs fixés par l'*U Pattu pè a Ghjuventu*.

⁴⁵ Conseil Exécutif, Rapport relatif à la participation de la Collectivité de Corse à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

⁴⁶ DRJSCS de Corse, Panorama Enfance Jeunesse Corse (Données 2016)

⁴⁷ DRJSCS de Corse, Panorama Enfance Jeunesse Corse (Données 2016)

⁴⁸ DRJSCS de Corse, Panorama Enfance Jeunesse Corse (Données 2016)

Le réseau des missions locales en Corse accompagnait, en 2017, 5 883 jeunes. 2 359 jeunes sont entrés dans l'emploi grâce à l'accompagnement proposé et 853 ont commencé une formation. 579 jeunes sont entrés en alternance.

La part des jeunes femmes reçues par les Missions Locales a augmenté, atteignant 49% en 2017, contre 46,8% en 2016.

45% des jeunes accompagnés résident dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

2.2.5 La recherche et l'innovation au soutien du renforcement du tissu économique corse

Le tissu économique corse se caractérise par une dynamique relativement constante en termes de création d'entreprises, quoique toujours inférieure à la croissance nationale : à titre d'illustration de ce dynamisme, en 2018, 4387 nouvelles entreprises ont été immatriculées, ce qui représente une hausse de 15,7% en l'espace de deux ans.

Les nouvelles entreprises créées sont, pour la plupart, des micro-entreprises, voire des entreprises individuelles.

Ce dynamisme entrepreneurial touche l'ensemble des secteurs d'activités et contribue de façon relativement homogène au dynamisme de l'économie locale. Le secteur des services aux entreprises, ainsi que le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration enregistrent respectivement des croissances de 20,8% et de 5,8% au niveau local.

Par ailleurs, à ce dynamisme s'ajoute une tendance à la pérennisation grandissante des entreprises.

En effet, l'évolution des défaillances d'entreprises à l'échelle de l'île tend à décroître depuis 2017.

La structure économique de la Corse est, pour les raisons évoquées ci-dessus, peu propice aux activités et aux investissements en matière de RD&I. L'innovation en Corse est plus faible qu'au niveau national : avec un taux de seulement 41% des entreprises déclarant avoir initié des activités de RD&I en 2014⁴⁹, l'île se situe à un taux d'innovation 10 fois inférieur à la moyenne nationale. La faiblesse de la présence industrielle sur le territoire renforce ce retard pris en matière d'innovation. Selon le Regional Innovation Scoreboard 2019 de l'UE, la Corse fait partie des 7 ex-régions françaises qui ont amélioré leur performance en termes d'innovation entre 2011 et 2019, mais l'île demeure la dernière région de France en matière de dépenses en R&D.

Le paysage corse de la recherche est à la fois diversifié – en raison de la présence de nombreux acteurs de la recherche sur le territoire – et en cohérence avec les besoins, les défis et les ressources du territoire.

Le Schéma Régional du Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII), la Stratégie Régionale d'Innovation réactualisée en Stratégie de spécialisation intelligente (S3) ainsi que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ont permis de poser des objectifs stratégiques, d'intégrer les besoins des entreprises et de permettre l'organisation des filières. Ces documents stratégiques ont posé les bases et les conditions du rapprochement entre les acteurs de la recherche et les opérateurs économiques. Les efforts de structuration des filières doivent cependant se poursuivre.

Le renforcement des liens avec la recherche – notamment via le développement et l'animation de plateformes de transfert – initiés durant la période 2014-2020 doit permettre de diversifier et de soutenir des projets innovants, dans le cadre d'une stratégie globale au niveau territorial.

Les activités de recherche portées par l'Université de Corse s'axent principalement autour des thématiques suivantes :

- ▶ Les énergies renouvelables et les ressources naturelles ;
- ▶ Les dynamiques de territoire et le développement durable ;
- ▶ Les processus de patrimonialisation (patrimoine naturel et culturel) ;
- ▶ La gestion et la valorisation des eaux en Méditerranée.

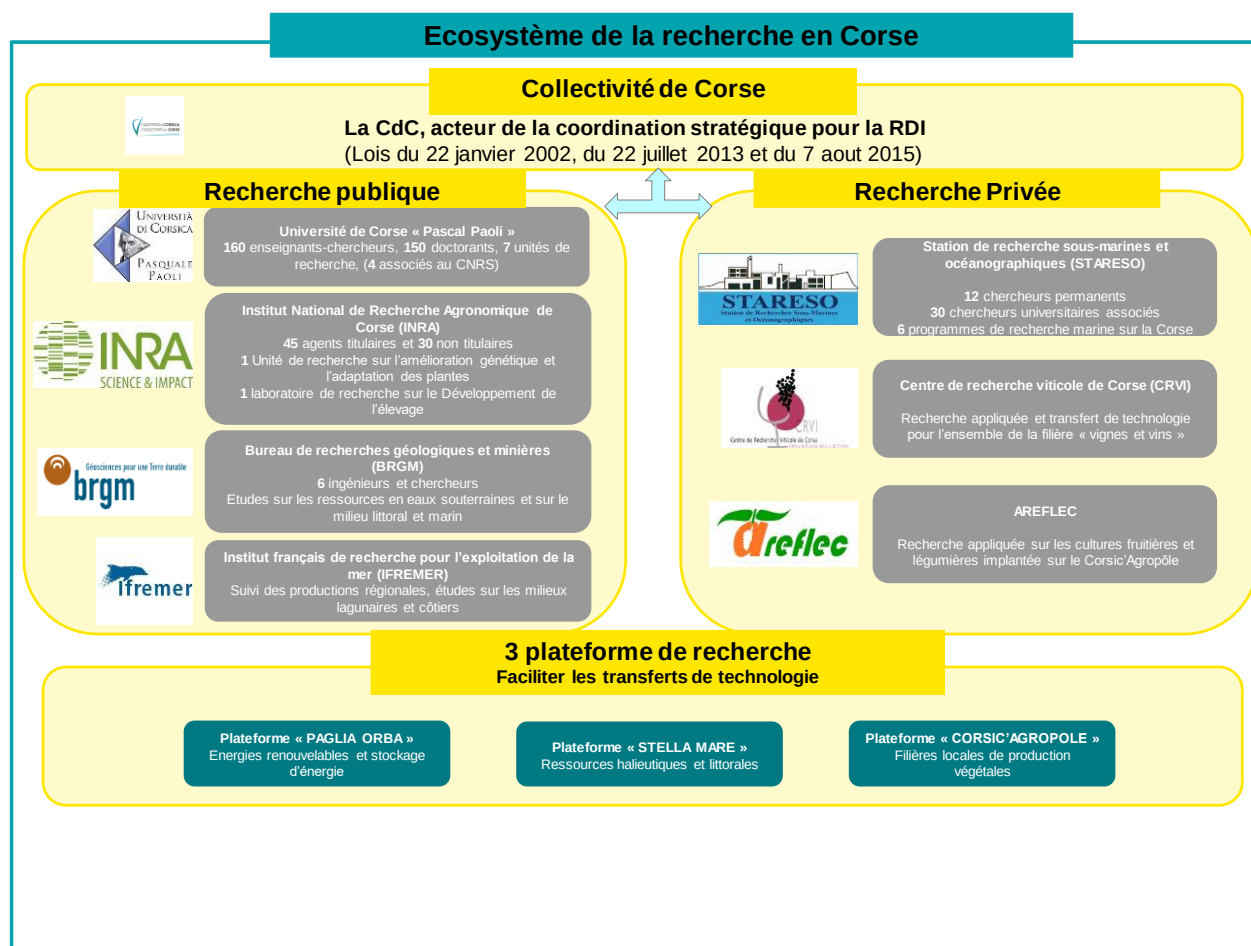
L'île a également vu naître des partenariats entre l'Université de Corse et les laboratoires implantés sur le territoire. La recherche agronomique est ainsi principalement portée par l'INRA, tandis que les activités de recherche ayant trait à la connaissance des océans et de leurs ressources sont portées par l'IFREMER et le CNRS.

Cette logique de partenariat a notamment permis le développement de plateformes de transfert, marquant du même coup la continuité entre la Stratégie Régionale d'Innovation (2007-2013) et la Stratégie de Spécialisation Intelligente (2014-2020). Trois plateformes ont principalement vu le jour en Corse :

⁴⁹ INSEE, Les entreprises corses moins innovantes qu'au niveau national (2014)

- **Plateforme de recherche et de développement Paglia Orba** : portée par le pôle Georges Peri de l'Université de Corse, par le CNRS et le CEA, la plateforme s'intéresse aux différentes formes de stockage de l'énergie en vue de leur hybridation et de l'optimisation de la distribution de l'électricité produite par les énergies renouvelables disponibles, à partir d'un réseau intelligent.
- **Plateforme de recherche et de développement Stella Mare** : portée par l'Université de Corse et le CNRS, la plateforme conduit des recherches relatives à l'ingénierie écologique marine et littorale. La plateforme permet notamment un transfert des résultats de la recherche vers et au profit des professionnels de la mer. Ainsi, les exercices de modélisation conduits permettent de mieux comprendre les espèces marines, de les préserver, mais également d'en valoriser les spécificités. En ce sens, la recherche permet à la fois de préserver les atouts du tissu économique et d'appuyer, sur la base d'arguments étayés et scientifiques, sa valeur-ajoutée économique.
- **Plateforme de recherche et de développement Corsic'Agropole** : la plateforme développe principalement trois types d'activités, à savoir (i) l'ingénierie de projet ; (ii) l'intelligence économique et (iii) la promotion et la communication autour des projets. Il s'agit en particulier de collecter, de traiter et de diffuser l'information auprès des professionnels du secteur végétal en Corse.

Figure 3 – L'écosystème de la recherche en Corse



Outre la présence de nombreux acteurs de la recherche et l'émergence de logique partenariales fortes, le développement des activités de recherche et de développement peut s'appuyer sur un ensemble de dispositifs, portés par la Collectivité Territoriale de Corse et mis en œuvre par l'ADEC.

Le dispositif *U Pattu Innovazione*

Le dispositif tend à soutenir, favoriser et accélérer les démarches d'innovation au sein des entreprises, et ce par le biais d'outils qui se déclinent sur l'ensemble des étapes du projet.

1° Une aide forfaitaire à l'amorçage du projet : cette aide visant à financer les premières étapes du projet peut être portée jusqu'à 15 000€.

2° Une prise en charge des dépenses éligibles dans le cadre de la mise en œuvre du projet : ce volet s'adresse aux dépenses présentées dans le cadre de projets de recherche, de développement ou d'innovation dans la mesure où ces projets sont financés sur des fonds publics, à hauteur de 200 000€ sur trois ans. La prise en charge des dépenses peut couvrir jusqu'à 70% des frais éligibles.

3° Pour les projets structurants, une aide régionale dont le montant peut atteindre 1 million d'euros est également envisageable. A la subvention s'ajoute une prise en charge des dépenses éligibles à hauteur de 50% ou 80%, en fonction de la nature du projet.

Le chèque régional innovation

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux TPE/PME et tend à permettre à ces dernières de développer des activités de R&D dans le cadre de partenariats. Ce dispositif répond à la difficulté à laquelle sont confrontées les entreprises locales qui, bien que désireuses d'initier des activités de R&D, n'y parviennent pas, faute d'atteindre la taille critique. Cette problématique traverse l'ensemble des secteurs de l'économie corse.

Les opérateurs économiques implantés sur l'île peuvent également tirer profit d'une dynamique favorable aux activités de recherche, de développement et d'innovation observable au niveau national et européen. Ainsi, les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), mises en œuvre par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, constitue un vecteur de renforcement des liens entre les laboratoires de recherche et les milieux socioéconomiques.

Dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), des appels à projets ont été lancés à l'échelle du territoire, qui visent notamment à appuyer la structuration de filières stratégiques pour l'île, ainsi qu'à renforcer le niveau des activités de recherche, de développement et d'innovation.

En dépit du fait que le territoire dispose d'atouts importants en matière de recherche et de développement, certaines difficultés doivent cependant être surmontées, au premier rang desquelles une gouvernance inadaptée, qui affecte aussi bien le pilotage de la stratégie au niveau régional que la mise en œuvre et la lisibilité des dispositifs de soutien. Dans les faits, cela se traduit par un taux de recours aux aides publiques disponibles qui peine à atteindre 23%.

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, le territoire ne dispose pas à ce jour d'une offre de formation adaptée aux besoins du territoire. Le nombre de chercheurs est également insuffisant pour répondre aux besoins des structures présentes sur le territoire.

Le développement des activités de recherche, de développement et d'innovation recouvre un gisement d'opportunités variées. Elles constituent notamment un levier à l'accroissement de la compétitivité des entreprises et au développement des flux commerciaux à l'export.

Outre cet effet d'entraînement global que les activités de recherche, de développement et d'innovation est susceptible d'avoir sur l'ensemble de l'économie du territoire, l'innovation peut se révéler particulièrement utile pour répondre à certaines problématiques cruciales pour le territoire, notamment en matière de lutte contre les effets du changement climatique et de transition vers une économie faible en émissions de CO2.

2.3. Les dynamiques environnementales : une vulnérabilité accrue à un certain nombre de risques naturels, contrebalancée par des atouts en matière de transition énergétique

2.3.1. Changement climatique et risques technologiques

Du fait de ses caractéristiques géographiques (reliefs escarpés, pluviométrie importante à certains moments de l'année, fortes périodes de sécheresse, vents violents, nombreux massifs forestiers et larges couverts de maquis, urbanisation littorale), la Corse est soumise à un certain nombre d'aléas : inondations, feux de forêt, érosion des sols et du trait de côte, éboulements et glissements de terrain.

Ces phénomènes, dont la fréquence et l'intensité devraient augmenter avec les effets prévisibles du changement climatiques particulièrement sensibles en région méditerranéenne (intensification des épisodes de pluies torrentielles, aggravation des périodes de sécheresse et multiplication des canicules), et dont les effets sont majorés par la présence humaine (urbanisation en zone inondable, artificialisation des sols) ou au contraire par sa raréfaction (déprise rurale et manque d'entretien des campagnes), emportent des enjeux importants pour les personnes et les biens, mais aussi pour les milieux naturels particulièrement riches et diversifiés.

Un risque d'inondation qui affecte une grande partie du territoire

Par son climat et ses caractéristiques géomorphologiques, l'île, notamment à l'occasion des fortes pluviométries du printemps et de l'automne, est largement soumise à des épisodes d'inondation qui prennent trois formes : inondations à caractère torrentiel, les pentes fortes accentuant des crues très brusques et dévastatrices ; inondations par ruissellement, qui affectent notamment les milieux urbains et périurbains ; inondations lentes de plaine.

Le risque d'inondation concerne ainsi 132 des 360 communes de Corse (49 communes en Corse-du-Sud et 83 communes en Haute-Corse)⁵⁰. Les risques d'inondation sont de plus localisés dans certaines zones, notamment littorales, où l'activité économique et la pression urbaine sont les plus fortes.

Le développement urbain et économique a ainsi souvent aggravé le risque associé aux inondations, traduisant son insuffisante prise en compte dans la planification urbaine. Pour lutter contre certains phénomènes destructeurs, comme ceux survenus en plaine orientale début novembre 1993, ou à Ajaccio le 30 mai 2008 après une nuit marquée par des précipitations jamais vues depuis 1949, un certain nombre de documents ont été mis en œuvre pour cadrer l'intervention publique en matière de lutte contre le risque inondation :

- ▶ **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)** : établi à l'échelle du bassin corse, il a été adopté pour la période 2016-2021. Il donne une vision stratégique des actions prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire les conséquences dommageables des inondations⁵¹. Ses objectifs sont déclinés localement, à l'échelle des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) au travers de stratégies locales intégrant les outils de gestion existants.
- ▶ **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : un premier SDAGE a été adopté sur la période 2010-2015. Désormais, c'est le SDAGE 2016-2021 qui s'applique sur l'ensemble du bassin corse. Pour la première fois, une orientation du SDAGE 2016-2021 est consacrée à la réduction du risque inondation⁵². Il s'agit de l'orientation fondamentale n°5 : « Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques »⁵³.

Cette orientation traduit notamment la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), qui favorise l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage coordonnée à l'échelle communale et intercommunale. Celle-ci devrait permettre de concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues)⁵⁴. En lien avec cette nouvelle compétence, l'orientation n°5 contient les dispositions suivantes :

- Identifier et rendre fonctionnelles les zones d'expansion de crues
- Définir des objectifs et mettre en œuvre des opérations de préservation ou de restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau, des connexions entre les compartiments de l'hydrosystème
- Restaurer la ripisylve et les berges et gérer les embâcles de manière sélective

⁵⁰ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse, 2015, Livret I – Diagnostic Stratégique Territorial.

⁵¹ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, 2016

⁵² Site de l'agence de l'eau, consulté le 09/09/2019.

⁵³ SDAGE bassin de Corse 2016-2021, Comité de bassin Corse, 2015.

⁵⁴ Préfecture de Corse/Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

Diagnostic Stratégique Territorial

- Préserver ou restaurer l'équilibre sédimentaire
- Limiter le ruissellement à la source (infiltration, rétention et entretien des ouvrages)
- Favoriser la rétention dynamique des écoulements à l'échelle des bassins versants en intégrant le principe de solidarité amont-aval
- Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine « Éviter Réduire Compenser »
- Unifier les gouvernances des instances du domaine de l'eau et du domaine des inondations
- **Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** : En 2017, près de 110 communes de Corse sont soumises à un PPRI approuvé, 1 commune s'est fait prescrire un PPRI (Calvi) et 17 communes se sont fait prescrire une révision.⁵⁵
- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Alacciu** : il est, en 2019, le seul PAPI de Corse.
- **Des mesures de sécurité dans les campings et parcs résidentiels de loisirs implantés dans les zones à risques**, etc.

Des Plans Communaux de Sauvegardes (PCS) sont également élaborés dans les principales agglomérations, et d'importants travaux hydrauliques ont été réalisés ou sont programmés pour limiter les conséquences des épisodes pluvieux intenses.

Une doctrine régionale a été rédigée et approuvée le 28 janvier 2019. Elle vise à harmoniser au niveau de la Corse les principes généraux appliqués pour la prise en compte de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) en matière d'urbanisme. Destinée à faciliter l'analyse des différents actes d'urbanisme par les instructeurs du droit des sols (en interne aux DDTM de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud comme en externe pour les collectivités territoriales en charge de l'instruction des actes d'urbanisme), elle définit un premier niveau d'interprétation de l'AZI, et propose des prescriptions réglementaires appropriées à la plupart des cas rencontrés.

Des risques d'érosion et de submersion marine

Les risques d'érosion et de submersion marine concernent environ 10% du littoral corse⁵⁶. La prise en compte de ces risques est récente. Peu d'éléments permettent de caractériser avec précision l'aléa relatif à la submersion marine. Néanmoins, la réalisation d'un Atlas des Zones Submersibles (AZS) à l'échelle de la Corse a permis d'identifier des secteurs prioritaires, pour lesquels affiner la connaissance de l'aléa local est nécessaire⁵⁷.

Les résultats des études réalisées et futures viendront enrichir l'AZS dans le cadre de sa révision. En 2016, une évaluation de l'aléa submersion marine a notamment été lancée des communes allant de Zonza à une partie de Bonifacio. Le littoral corse est également soumis à l'aléa érosion (lié aux phénomènes de submersion marine). Les côtes sableuses et les côtes à falaises calcaires sont potentiellement plus exposées au risque que les côtes à falaise granitiques. Le BRGM suit notamment l'évolution morphologique des plages corses et l'évolution du trait de côte sur plusieurs sites de l'île⁵⁸. Les risques de submersion et d'érosion marine sont principalement identifiés sur la plaine orientale et en fond de baie du littoral rocheux, notamment sur la façade occidentale⁵⁹.

L'élévation attendue du niveau de la mer (entre 0,4 m et 1 m à l'horizon 2100) et la modification possible du régime des vagues pourraient entraîner une augmentation des risques côtiers d'érosion et de submersion.

Un risque incendie omniprésent

Le risque de feu est omniprésent en Corse. Les feux de maquis et les incendies de forêts, qu'ils soient la conséquence d'un écobuage non maîtrisé, d'un geste criminel ou accidentel, sont à l'origine d'importants dégâts aussi bien sur le plan économique

⁵⁵ DREAL Corse, État d'Avancement des PPRI en Corse (2017), DREAL Corse

⁵⁶ Comité de Bassin Corse, SDAGE Bassin de Corse 2016-2021, 2015

⁵⁷ Préfecture de Corse/ Collectivité Territoriale de Corse,

⁵⁸ Ibidem

⁵⁹ Ibidem

que du fait de la destruction des espaces naturels et de la biodiversité qu'ils engendrent. La Corse possède, avec les départements de l'Hérault et des Bouches du Rhône, les plus forts pourcentages de superficies sensibles brûlées⁶⁰.

Avec un couvert végétal qui occupe près de 85% du territoire⁶¹, les sécheresses estivales et les épisodes venteux fréquents, la Corse est extrêmement vulnérable au feu : 90 % des surfaces brûlées sur le territoire corse le sont entre les mois de juin et août⁶².

La lutte contre les feux est devenue une priorité à laquelle la Collectivité de Corse, depuis la fusion des deux départements de Haute Corse et Corse du Sud, consacre des moyens humains et matériels d'autant plus importants qu'un certain nombre de facteurs aggravants rendent compliquées les opérations de lutte contre les incendies : urbanisation diffuse, relief accidenté, faiblesse des voies de circulation en zone forestière et des ressources en eau sur de nombreuses zones du territoire.

Conscientes de ces risques, les autorités se sont dotées en 2006 d'un premier Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI), couvrant l'ensemble de la Corse, ayant pour objectif de définir les orientations et les actions de prévention, de prévision et de lutte contre les incendies à mettre en œuvre. L'élaboration d'un bilan de ce premier plan après 7 ans de mise en œuvre a montré des résultats favorables en matière d'incendies sur l'île : de nombreux investissements ont été réalisés (réservoirs d'eau, pistes forestières...), notamment cofinancés sur fonds européens, et les moyens de surveillance et d'intervention ont été renforcés. Le bilan met notamment en avant l'intérêt de « poursuivre globalement la politique en cours tout en l'adaptant aux évolutions du contexte environnant, et en insistant sur l'intérêt qu'ont toutes les collectivités à se l'approprier⁶³ ». Un second plan a été programmé sur la période 2013-2022 ayant pour objectifs de⁶⁴ :

- ▶ **Prévenir le risque d'incendie par la réduction du nombre de départs de feux** : les actions menées dans ce cadre devraient permettre d'améliorer la recherche et l'analyse des causes d'incendie pour en permettre le traitement.
- ▶ **Réduire les surfaces parcourues par les incendies et limiter leurs conséquences - protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels** : Il s'agit ici de mener une évaluation des risques le territoire et d'organiser la détection et le dispositif d'intervention sur les feux naissants. Les actions mises en place devraient également contribuer au développement du réseau d'infrastructures pour améliorer la lutte terrestre et protéger les milieux. La protection des milieux et des personnes devrait également s'opérer via l'intervention sur les outils réglementaires, en limitant l'accès aux zones sensibles.
- ▶ **Comprendre, communiquer et organiser** : cet objectif est axé autour de la mobilisation de retours d'expériences terrain et de recherches scientifiques pour permettre une meilleure compréhension du phénomène incendie. Il devrait également s'organiser autour de la sensibilisation et l'information des publics concernés par le risque et l'accompagnement des élus et décideurs en charge de la prévention contre les risques.

Ces objectifs et orientations sont déclinés en plan d'action et fiches-actions ciblées.⁶⁵

Figure 4 – Superficie brûlée (Ha) par des feux de forêt en Corse entre 2006 et 2018

⁶⁰ Préfecture de Région, Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse 2013-2022, Cahier I.

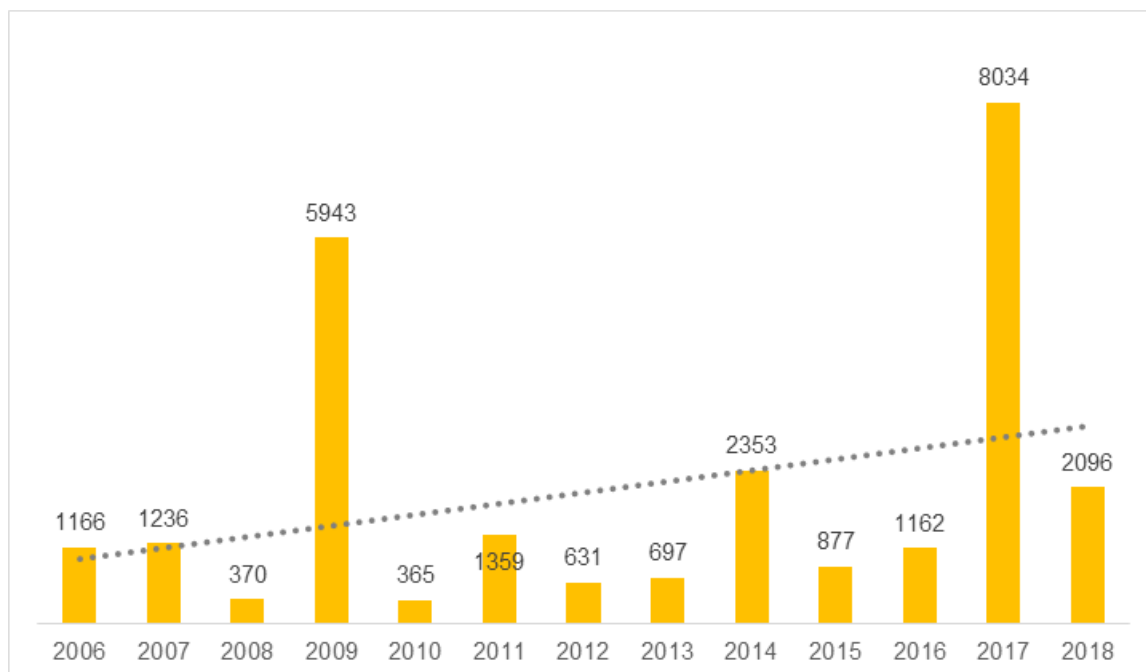
⁶¹ Données issues de la nomenclature Corine Land Cover, 2018.

⁶² Préfecture de Région, Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse 2013-2022, Cahier I.

⁶³ Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse 2013-2022, Préfecture de Région, Cahier I.

⁶⁴ Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse 2013-2022, Préfecture de Région, Cahier I.

⁶⁵ La DRAAF de Corse en bref, Rapport d'activité 2018, mars 2019.



Source : Base de données Prométhée (Extraction du 23 septembre 2019)

Malgré l'importante mobilisation humaine et matérielle (près de 1 100 personnes et 200 engins de lutte contre les incendies de forêts susceptibles d'être mobilisées chaque jour : services d'incendie et de secours, patrouilleurs de l'ONF, DDTM, hélicoptère de secours, Trackers, Canadairs et Dash 8⁶⁶), la superficie des surfaces incendiées tend à augmenter depuis 2006 et a atteint, en 2017, un pic de plus de 8 000 ha.

En septembre 2017, dix-huit Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt étaient approuvés, sur les 27 prescrits.

Autres risques diffus à prendre en compte

Mouvements de terrain et risque lié aux cavités souterraines

Les mouvements de terrain font également partie des risques qui frappent fréquemment le territoire corse, comme en témoigne l'éboulement de falaise dans la commune de Ville-di-Pietrabugno, en 2015.

Trois principaux types d'instabilités sont identifiés : chutes de blocs, glissements de terrain et coulées. Ces risques, bien que résultant d'une « *susceptibilité géologique* », sont souvent aggravés par des facteurs externes (terrassements, pluies, etc.). Un inventaire sur les mouvements réalisé par le BRGM pour l'Office de l'Environnement de la Corse a permis d'identifier les zones exposées à ce type de risques⁶⁷.

La Corse est également concernée par le risque retrait et gonflement d'argiles (5 % du territoire soumis à un aléa moyen) et par le risque lié aux cavités souterraines : 231 cavités sont connues sur l'île et peuvent présenter des dangers liés à la présence possible de « poches » de gaz et à la montée rapide des eaux (pour les cavités naturelles)⁶⁸.

⁶⁶ Dispositif 2019 de lutte contre les incendies en Corse, Une mobilisation du local au national

⁶⁷ Préfecture de Corse/Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

⁶⁸ Site de la DREAL Corse (consulté le 23/09/2019).

Risque sismique

Le territoire est également concerné par un risque sismique « *négligeable mais non nul* » : la Corse est située en zone de sismicité 1 et l'aléa sismique y est qualifié de très faible⁶⁹.

L'un des risques indirects identifiés, associé à un séisme, serait le tsunami. Le BRGM indique la possibilité, selon le scénario le plus critique, de vagues dont l'amplitude de crête au rivage serait de 3 à 4m, à Port-Agro, Baie de Focolara, Cala di Palu et Capu Frassetu. Les conséquences d'un tel phénomène n'ont pas été évaluées⁷⁰.

Risque d'avalanches

L'une des avalanches les plus meurtrières des massifs français a eu lieu en Corse à Ortiporio en 1934 (37 victimes)⁷¹. Trois catégories d'avalanches sont identifiées en Corse⁷² :

- ▶ Les avalanches occasionnant des victimes et des dégâts aux habitations : peu fréquentes, elles se déclenchent lors de phénomènes météorologiques graves, l'hiver.
- ▶ Les avalanches touchant les voies de communication : également peu fréquentes, elles concernent une voie ferrée et trois voies routières sur le territoire.
- ▶ Les avalanches en haute montagne : elles se produisent chaque année avec plus ou moins d'intensité selon les conditions météorologiques.

La radioactivité et l'amiante dans le milieu naturel

Enfin, deux types de risque naturel, la radioactivité naturelle (radon émis par le sous-sol granitique), et l'amiante environnementale (affleurement de roche amiantifère, essentiellement en Haute-Corse) emportent des conséquences significatives sur la santé humaine, et doivent être en compte, notamment pour les populations sensibles pour le premier et lors des travaux de terrassement pour le second.

La connaissance de l'exposition aux risques naturels et leur prise en compte dans les documents de planification et dans la réalisation des aménagements représentent donc un véritable enjeu en Corse, à la fois pour réduire l'exposition des populations et des biens, et s'inscrire dans une gestion durable des milieux naturels.

Des risques technologiques relativement faibles

La faible présence d'industries en Corse se traduit par une exposition minime aux risques technologiques, même si le territoire compte quelques établissements industriels à risque important. Dix établissements industriels SEVESO sont implantés sur le territoire Corse dans les communes d'Aiacciu, de Bastia, de Lucciana et de Morosaglia⁷³. Huit d'entre eux sont des établissements assurant les besoins énergétiques de l'île. En dehors de ces établissements classés SEVESO, l'île compte environ 130 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui sont également susceptibles d'engendrer des pollutions, incidents ou accidents⁷⁴. Quatre Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en 2016⁷⁵. Deux sites restent en attente de prescription⁷⁶.

⁶⁹ Préfecture la Corse/Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

⁷⁰ Site de la DREAL Corse (consulté le 23/09/2019).

⁷¹ Site de la DREAL Corse (consulté le 23/09/2019).

⁷² Site de la DREAL Corse (consulté le 23/09/2019).

⁷³ Préfecture de la Corse/Collectivité Territoriale de Corse (2016)

⁷⁴ Ibidem

⁷⁵ Ibidem

⁷⁶ Ibidem

Située sur le trajet des navires reliant des ports de commerce de grande importance et bénéficiant d'un important trafic de desserte maritime, la Corse est également soumise à des risques de pollutions d'origine marine, en particulier des pollutions aux hydrocarbures lors de dégazages illégaux ou d'éventuels accidents. Ainsi, une identification des sites les plus sensibles du point de vue environnemental et économique a été réalisée pour orienter le choix des secteurs à protéger en priorité⁷⁷. Douze sites ont été identifiés en 2016 sur le territoire corse pour l'implantation de sites de stockages pour déchets pollués par hydrocarbures. Ils doivent faire l'objet d'investigations complémentaires de terrain⁷⁸.

2.3.2. Environnement et ressources naturelles

Un patrimoine naturel riche et diversifié

La Corse, troisième plus grande île de la Méditerranée, s'étend sur **183 km de long et 83 km de large pour une superficie totale de 8 680 km²** (1,6% du territoire national). C'est une île aux spécificités marquées, terre de contrastes dont la géographie et la morphologie impactent profondément l'histoire et l'économie.

L'altitude moyenne y est de 568 m avec neuf sommets de plus de 2 000 m dont le Monte Cinto est le point culminant avec ses 2 710 m d'altitude. L'île est scindée en deux par une échine orientée nord-nord-ouest et sud-sud-est au cœur du massif hercynien qui occupe les deux tiers de son territoire, le reste étant composé de roches schisteuses. Le littoral, avec ses **1 047 km de côtes** ne représente pas moins de **14% du linéaire côtier français**.

Les « milieux naturels » de la Corse se caractérisent par leur grande diversité. La grande variabilité de sol, d'altitude, d'exposition, de degré d'humidité crée une mosaïque de milieux, plus ou moins enchevêtrés, superposés, variant en fonction de l'historique des terrains et des contraintes liées aux conditions géographiques et altitudinales.

L'action de l'homme contribue également de façon importante à cette diversité. En effet, les milieux terrestres qualifiés de naturels sont issus d'activités anthropiques, principalement d'origine agro-pastorale qui se sont exercées depuis les vingt derniers siècles.

Du littoral à l'étage alpin, les habitats se répartissent en fonction des espèces qui les constituent. Il est possible de classer ces divers types de milieu en **plusieurs catégories** : le **milieu montagnard**, la **forêt** et le **maquis**, les **milieux aquatiques et humides**, le **milieu littoral et marin**.

Les milieux montagnards, depuis longtemps façonnés par les pratiques culturelles et pastorales, présentent une très grande diversité d'habitats naturels : forêts de feuillus, forêts de conifères, landes oroméditerranéennes et pelouses, pozzines, lacs, torrents et milieux associés, zones rocheuses.

Typiquement méditerranéennes en bordure de mer et à basse altitude, avec une prédominance des essences feuillues, les forêts acquièrent un caractère alpin dans les étages oroméditerranéen et montagnard, domaine des résineux. Les maquis couvrent des surfaces plus ou moins importantes selon l'altitude. On distingue cinq types de maquis en fonction de la composition floristique et de la taille de la végétation. Les maquis correspondent aux stades de succession, c'est-à-dire de reconstitution de la végétation, après divers impacts (incendies, coupes de bois, ou abandon de surfaces cultivées, ...)⁷⁹.

La Corse possède une diversité exceptionnelle de milieux aquatiques (torrents, rivières, lacs de montagne, fleuves, zones humides...) et terrestres qui forment des écosystèmes fragiles, au fonctionnement complexe, caractérisés par l'un des plus forts taux d'espèces endémiques d'Europe⁸⁰. Le Plan d'Aménagement et de Développement de la Corse (PADDUC) recense 200 espèces d'invertébrés strictement endémiques à la Corse⁸¹.

⁷⁷ Ibidem

⁷⁸ Ibidem

⁷⁹ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

⁸⁰ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

⁸¹ Préfecture de Corse/Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016).

Diagnostic Stratégique Territorial

Une grande partie des côtes de Corse sont rocheuses, avec un relief plus ou moins accentué. Les plages de sable constituent la majorité du littoral de la côte orientale entre Bastia et Solenzara, paysage de plaines alluviales et de collines qui les bordent. Le plateau continental est quasi-absent sauf au nord du Cap Corse et dans une moindre mesure sur la façade orientale⁸².

Les territoires agricoles, zones humides et zones artificialisées n'occupent qu'une faible superficie du territoire, la majorité étant occupée par la forêt et des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée. Néanmoins, la part des **espaces artificialisés a presque doublé entre 2000 et 2018 (+ 45 %), elle représente en 2018 2,6% du territoire de l'île, soit environ 23 000 ha**⁸³.

Figure 5 – Occupation du sol de la Corse

⁸² Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014).

⁸³ Données issues de la nomenclature Corine Land Cover, 2018.

Occupation du sol (2018)

Légende

- Ville principale
- Cours d'eau principal

Occupation du sol

- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau

45%
de territoires
artificialisés
en plus entre
2000 et 2018

-0.6%
de forêts et
milieux semi-naturels
en moins entre
2000 et 2018

-3%
de territoires
agricoles
en moins entre
2000 et 2018

0 10 20 30 40 km

Sources : IGN, C.I.C.A., DRIAR (D. Projeclin), Corsecom - D.D. / Insee - A.D. / Météo.fr - 13/10/2019

Une richesse environnementale reconnue et protégée

Globalement, la situation du patrimoine naturel floristique et faunistique de la Corse peut être considérée comme bonne, ceci étant dû notamment « à la modération de la pression anthropique à tous les niveaux (agriculture, industries polluantes, urbanisation, infrastructures) »⁸⁴ avec une faible densité de population. De fait, seul le littoral évolue de manière différente avec une pression croissante de l'urbanisation au détriment des activités agricoles traditionnelles. La Corse compte **près de 2 500⁸⁵ espèces végétales dont 131 espèces endémiques⁸⁶**. La faune n'est pas en reste également avec des espèces strictement endémiques (Sittelle de Corse, Mouflon de Corse variété corsicana).

Au vu de la nécessité de préserver ce patrimoine naturel d'exception, des démarches de protection, de préservation et de réintroduction d'espèces endémiques (cerf de Corse) se mettent en place. Comme le relève le document du PADDUC, « *quasiment tous les moyens existants de protection de l'environnement sont déployés en Corse* » :

- ▶ Une protection législative directe, par le biais des lois Littoral et Montagne qui couvrent l'ensemble des communes de l'île.
- ▶ Des inventaires patrimoniaux :
 - Près de 340 000 ha de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)⁸⁷
 - 12 Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)⁸⁸
- ▶ Des protections règlementaires :
 - 7 Réserves Naturelles de Corse (RNC), dont une ayant obtenue son classement en 2017 : les îles du Cap Corse. La création de plusieurs autres réserves naturelles en Corse est en cours d'étude⁸⁹ ;
 - 7 réserves biologiques gérées par l'ONF⁹⁰ ;
 - 37 arrêtés de protections de biotopes⁹¹, fin 2016 ;
 - 21 sites classés
 - 25 sites inscrits sur une surface de près de 55 000 ha (6,3 % de la Corse)
 - De multiples espaces boisés classés.
- ▶ Des engagements internationaux :
 - Une Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM), la réserve internationale des bouches de Bonifacio, d'une superficie de 80 000 ha dont une zone de protection renforcée sur 12 000 ha et une zone de non-prélèvement de 1 200 ha ;
 - Le sanctuaire Pelagos (également ASPIM), sanctuaire maritime de 87 500 km² institué pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent⁹² ;
 - Une réserve de biosphère dans la vallée de Fango ;
 - Quatre zones humides d'importance internationale (RAMSAR).

⁸⁴ Rapport d'évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale 2010-2015, Collectivité Territoriale de Corse, 2010.

⁸⁵ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse, 2015, Livret I – Diagnostic Stratégique Territorial.

⁸⁶ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse, 2015, Livret I – Diagnostic Stratégique Territorial.

⁸⁷ Site de l'INPN (consulté le 15/10/2019)

⁸⁸ Site de l'INPN (consulté le 15/10/2019)

⁸⁹ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, 2016.

⁹⁰ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse, 2015, Livret I – Diagnostic Stratégique Territorial.

⁹¹ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

⁹² Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

Diagnostic Stratégique Territorial

- ▶ Des protections contractuelles :
 - Un Parc Naturel Régional de Corse ;
 - 2 sites labélisé « Grand Site de France » et 1 site labélisé « Opérations Grand Site » ;
 - 88 sites Natura 2000 répartis en 67 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 21 Zones de Protection Spéciale (ZPS)⁹³ ;
 - 17 sites Natura 2000 en mer⁹⁴.
- ▶ Des protections par la maîtrise foncière :
 - 13 Espaces naturels sensibles ;
 - Un peu plus de 18 000 ha de terrains littoraux acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, 12 805 ha autorisés à acquérir (18 860 ha, 66 sites soit près de 23% du linéaire côtier de l'île protégé)⁹⁵ ;
 - 22 terrains acquis ou gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Corse, soit 334 ha⁹⁶ ;
- ▶ Par ailleurs, 41 zones sont concernées par une Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) sur une surface de près 33 500 ha.

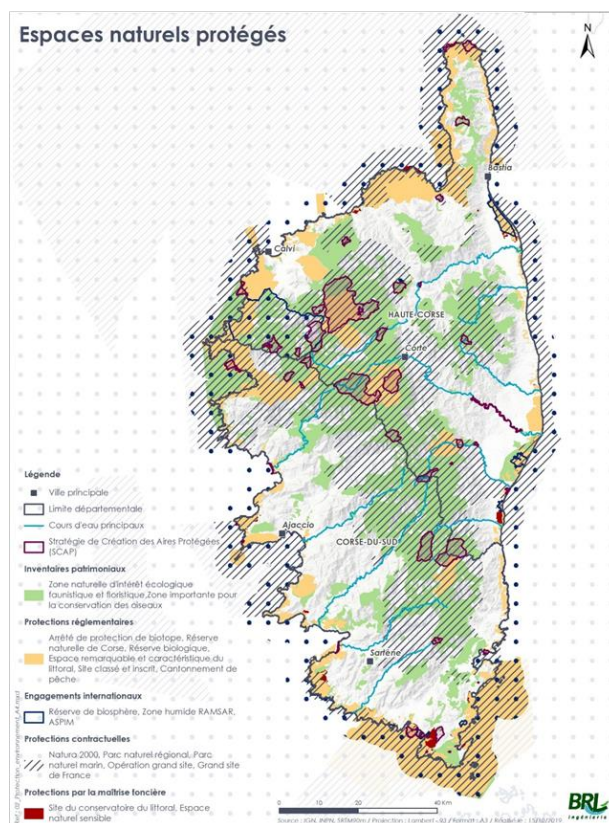
⁹³ Ibidem

⁹⁴ Ibidem

⁹⁵ Ibidem

⁹⁶ Ibidem

Figure 6 – Carte des espaces naturels protégés de Corse



Source : Données 2018 (Traitement des données BRL)

Des ressources en eau abondantes et de bonne qualité mais sous contraintes

Le climat corse est sous une double influence, marine et montagnaise, avec des précipitations modérées en plaine et importantes en montagne, sous forme de pluie et de neige. **Si la ressource en eau est abondante, elle est mal répartie, à la fois dans l'espace**

(morphologie de l'île) **et dans le temps** (variations interannuelles et inter-saisonnières). Ainsi, certaines régions comme le Cap-Corse, la Balagne, le Sud-est, et les communes rurales de l'intérieur connaissent encore des difficultés d'approvisionnement⁹⁷.

En conséquence de cette pluviométrie abondante et variable, **la Corse possède de nombreux cours d'eau**, descendant de la chaîne centrale vers la mer, aux régimes très irréguliers avec des variations de débit de 1 à 450 sur le versant oriental⁹⁸.

L'île possède aussi de nombreux lacs d'origine glaciaire, de dimension modeste et situés dans les hautes montagnes. Les étangs de Biguglia, de Diana et d'Urbino situés sur la côte orientale sont relativement vastes. Les 22 000 hectares de zones humides se répartissent quant à eux sur l'ensemble du territoire⁹⁹. 15 masses d'eau souterraine individualisées sont également répertoriées¹⁰⁰. À côté de ces ressources naturelles, il convient de noter l'existence de 6 plans d'eau d'une superficie supérieure à 50 ha qui contribuent à l'alimentation en eau du territoire¹⁰¹. Enfin, la ressource en eau est également constituée des eaux côtières constituées, selon le SDAGE, en 14 masses.

La Corse bénéficie d'un patrimoine aquatique exceptionnel, avec 86% de masses d'eau superficielles en bon état, et 97% en bon état chimique¹⁰². Parmi les objectifs fixés dans le cadre du SDAGE 2010-2015 :

- ▶ L'objectif de bon état quantitatif atteint pour 93% des masses d'eau ;
- ▶ L'objectif de bon état chimique est atteint pour 100% des masses d'eau ;
- ▶ L'objectif de bon état écologique est atteint pour 86% des masses d'eau superficielle

En revanche les connaissances acquises durant la mise en œuvre du SDAGE 2010-2015 ont mis en évidence des problèmes (sous-estimés lors de l'élaboration du SDAGE 2010-2015) conduisant à la fixation de nouveaux objectifs pour 31 masses d'eau (26 pour l'état écologique et 6 pour l'état chimique¹⁰³).

La très forte variabilité saisonnière (étiages d'été sévères et crues extrêmes) se traduit par une dynamique fluviale évoluant par crises¹⁰⁴ qui explique la vulnérabilité accrue de ces milieux aux différentes pressions qu'ils subissent. Il existe, de plus, un antagonisme majeur entre les cycles hydrologiques et les cycles de population : c'est en été, période de plus grande fragilité des milieux aquatiques continentaux, qu'ils sont le plus sollicités par les activités humaines¹⁰⁵.

Un enjeu majeur déjà identifié lors du premier SDAGE porte sur l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau et sur les besoins des différents usages : disposer d'un réseau de points stratégiques et d'un service renforcé de suivi pour assoir la gestion quantitative future constitue un enjeu prioritaire pour le bassin¹⁰⁶.

Le changement climatique n'est pas sans conséquences sur les milieux aquatiques insulaires de Corse. Différents phénomènes ont d'ores et déjà été observés : réchauffement, baisse des niveaux d'étiage, diminution de la biodiversité, apparition d'espèces invasives. L'Université de Corse étudie ces questions. Même si aucune étude n'a encore été publiée, il s'agit d'un enjeu pour les années à venir.

⁹⁷ Rapport d'évaluation environnemental, SDAGE bassin de Corse 2016-2021 (2015)

⁹⁸ Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

⁹⁹ Préfecture de Corse/Collectivité territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹⁰⁰ SDAGE bassin de Corse 2016-2021, Comité de bassin Corse (2015)

¹⁰¹ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁰² Comité de Bassin Corse, SDAGE (2015)

¹⁰³ SDAGE bassin de Corse 2016-2021, Comité de bassin Corse (2015)

¹⁰⁴ Collectivité de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁰⁵ Comité de Bassin, Rapport d'évaluation environnemental, SDAGE bassin de Corse 2016-2021 (2015)

¹⁰⁶ Comité de Bassin, SDAGE bassin de Corse 2016-2021, Comité de bassin Corse (2015)

Un équilibre des prélèvements à conforter sur le territoire

Les usages

L'eau distribuée en Corse provient de 72 captages en eau superficielle (retenues et prises d'eau en rivière) et 1 030 captages en eau souterraine (puits, forages et sources)¹⁰⁷. Au total, près de 1 100 captages sont destinés à la consommation humaine¹⁰⁸. L'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) est organisée en 650 réseaux de distribution¹⁰⁹. 86 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année pour la consommation¹¹⁰. Les prélèvements sont majoritairement effectués dans les eaux superficielles (3/4 des prélèvements), avec deux usages majeurs qui sont l'agriculture et l'alimentation en eau potable¹¹¹.

La consommation pour l'agriculture représente environ 43 millions de m³ prélevés chaque année (essentiellement en eau superficielle) tandis que l'alimentation en eau potable représente près de 39 millions de m³ annuels (50% en eaux superficielles et 50% en eaux souterraines). L'usage industriel est marginal en termes de volume prélevés (1,2%)¹¹².

Une gestion de l'eau complexe

La répartition inégale de la ressource et la dispersion de l'habitat conduisent à la nécessité d'infrastructures importantes pour son stockage et son transfert¹¹³. Or, l'ensemble des conditions sont généralement défavorables (topographie et géologie) et entraînent un coût très élevé des ouvrages à réaliser¹¹⁴. Ainsi, même si sur certains secteurs de l'île les infrastructures mobilisées permettent de répondre aux besoins des usages, dans d'autres secteurs par contre, la situation s'avère plus préoccupante¹¹⁵. En effet, l'intensité des prélèvements sur certains territoires et les pressions croissantes qui s'exercent sur la ressource sont telles qu'actuellement elles nécessitent des stratégies adaptées et une prise de conscience¹¹⁶. De plus, il existe un réel problème d'efficacité des réseaux, leur rendement étant parfois extrêmement faible et les branchements sauvages nombreux¹¹⁷. Pour la Corse, il s'agit là d'un enjeu essentiel, la réduction des fuites permettant de diminuer les prélèvements sur le milieu aquatique naturel, d'éviter les gaspillages d'énergie (pompage, traitement) et la consommation inutile de produits chimiques pour le traitement. La lutte contre les fuites peut constituer la première ressource alternative en cas de déficit quantitatif sur une zone donnée¹¹⁸.

Pour répondre aux enjeux de la disponibilité et de la gestion économe de la ressource en eau, le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 porte en particulier sur :

- ▶ L'amélioration de la connaissance de la disponibilité de la ressource en eau, sachant que les bassins versants en déséquilibre quantitatif susceptibles de faire l'objet de points stratégiques de suivi ont déjà été identifiés ;
- ▶ La définition de règles de partage entre les besoins du milieu et les différents usages, en particulier en situation de pénurie ;

¹⁰⁷ Données actualisées non disponibles – Les données restituées ici sont issues du diagnostic établi en 2013

¹⁰⁸ Rapport d'évaluation environnemental, SDAGE bassin de Corse 2016-2021 (2015)

¹⁰⁹ Site de l'ARS (<https://www.corse.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine-edch>) consulté le 30/09/2019.

¹¹⁰ Site de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (<http://www.oehc.corsica/L-eau-notre-metier/L-eau-en-corse>) consulté le 30/09/2019.

¹¹¹ Rapport d'évaluation environnemental, SDAGE bassin de Corse 2016-2021 (2015)

¹¹² Données actualisées non disponibles – Les données restituées ici sont issues du diagnostic établi en 2013

¹¹³ Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 (2014)

¹¹⁴ Ibidem

¹¹⁵ Ibidem.

¹¹⁶ Ibidem.

¹¹⁷ Ibidem.

¹¹⁸ Ibidem.

- ▶ La gestion optimisée et la lutte contre le gaspillage ;
- ▶ La réalisation d'ouvrages indispensables à la satisfaction des besoins actuels et de moyen terme.

En matière de gestion de la ressource en eau, les conventions successives du PEI ont toutefois permis d'enregistrer une augmentation du rendement des réseaux d'eau potable et une diminution significative des communes touchées par les coupures d'eau ou par des arrêtés de restriction de l'eau, et une amélioration de la qualité de l'eau distribuée¹¹⁹.

Quatre priorités ont guidé la sélection des opérations financées dans le cadre de la troisième convention (2014-2016) du PEI :

- ▶ L'amélioration du taux de rendement des réseaux, notamment les plus fuyards (en amiante-ciment) ou les plus vétustes ;
- ▶ La suppression des prises en rivière et la limitation du nombre de nouveaux captages ;
- ▶ L'achèvement du programme de protection des captages et des équipements de potabilisation ;
- ▶ L'augmentation de l'offre en ressource en eau dans les zones qui restent structurellement déficitaires.

Par ailleurs, outre la répartition inégale de la ressource sur le territoire et la dispersion de l'habitat, la gestion de l'eau appelle également la prise en compte du pic de saisonnalité. Les défis en la matière sont nombreux : la Corse doit être en mesure de se doter d'infrastructures qui, si elles sont nécessaires en période touristique, sont démesurées par rapport aux besoins de la population résidente. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de résidences secondaires équipées de piscine ne fait qu'accroître les points de tension en matière de gestion de la ressource en eau, particulièrement dans la pointe sud de l'Ile et la Balagne.

Perspectives vers une amélioration de la gestion de l'eau

Le 11ème programme de l'Agence de l'eau (2019-2024) affiche des objectifs prioritaires concernant la protection des captages ainsi que la lutte contre les fuites et le gaspillage.

Parallèlement au rattrapage structurel réalisé au travers des conventions du PEI et des programmes de l'Agence de l'eau, se pose également la question de l'adéquation progressive du prix de l'eau pour permettre une gestion durable des équipements et accélérer la prise de conscience sur l'acuité du problème de l'accès à une eau en quantité suffisante et de bonne qualité.

Enfin, la dynamique du plan national d'adaptation au changement climatique constitue un point d'appui pour engager un débat entre tous les usagers de l'eau et identifier les grands enjeux et les priorités d'action.

Adopté le 24 septembre 2018, le **Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)** dans le domaine de l'eau en Corse énonce différents enjeux et actions associées pour améliorer la résilience du système de gestion de l'eau et le rendre capable de supporter les changements climatiques annoncés de manière durable, ayant pour effet la raréfaction de la ressource en eau, à savoir : l'élévation généralisée des températures, une évolution incertaine des précipitations, une augmentation de l'évapotranspiration, etc. Ces effets ont intérêt à être d'autant plus anticipés que la Corse se situe dans le secteur où les projections d'évolution sont les plus marquées, notamment au niveau de l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration et de la diminution de l'humidité des sols¹²⁰.

Les enjeux énoncés, décomposés sous forme d'actions dans le document, sont les suivants¹²¹ :

- ▶ La réduction de la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource en gagnant en efficience dans la sollicitation des ressources, en partageant l'eau, en luttant contre les gaspillages et en réduisant la sensibilité des usages aux aléas ;
- ▶ La réduction de la vulnérabilité à l'assèchement des sols en limitant les facteurs d'assèchement et en développant des productions plus résistantes aux sécheresses ;
- ▶ Le maintien de la capacité des territoires à héberger la biodiversité aquatique, humide et littorale en préservant ou restaurant les milieux fonctionnels et diversifiés de façon à favoriser leur capacité de résilience ;
- ▶ La réduction de la vulnérabilité au risque d'eutrophisation en renforçant l'effort d'épuration sur les territoires les plus vulnérables et en levant les facteurs physiques aggravant l'expression de l'eutrophisation.
- ▶ La réduction de la vulnérabilité aux risques naturels en intégrant notamment dans les documents d'urbanisme des objectifs de limitation de la densification.

¹¹⁹ Ibidem

¹²⁰ Comité de Bassin Corse, Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (Septembre 2018)

¹²¹ Ibidem

- ▶ L'amélioration de la connaissance pour améliorer l'action en produisant de nouvelles données environnementales et en innovant et expérimentant de nouvelles techniques et savoir-faire.
- ▶ L'organisation de l'action en renforçant la gouvernance de la gestion de la ressource en eau, notamment en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
- ▶ Qualifié de document de référence en matière de gestion de l'eau et de changement climatique, il doit être pris en compte par les différents documents de planification ou d'aménagement.

Un rattrapage nuancé en termes d'assainissement

La Corse a **résorbé en partie son retard structurel en matière d'assainissement collectif** en particulier pour les agglomérations de capacité supérieure à 2 000 équivalent-habitants (EH)¹²².

Plus de 50 % de la programmation du PEI entre 2002 et 2007 relève du secteur « eau et assainissement », soit 298 opérations¹²³. Les conventions successives se sont portées sur l'urgence de la mise aux normes européennes de l'assainissement collectif¹²⁴. 4 territoires ont particulièrement bénéficié de financement en la matière :

- ▶ Le Pays Bastiais avec 27 opérations pour 64 M€
- ▶ La Pays de Balagne avec 12 opérations pour 31.5 M€
- ▶ Le Pays Ajaccien avec 14 opérations pour 46.2 M€ (dont notamment création de la station de Campo di l'Oro et réhabilitation de celle des sanguinaires)
- ▶ L'Extrême Sud-Alta Rocca avec 20 opérations pour 23.8 M€ (dont notamment l'extension de capacité de la station d'épuration de Bonifacio).

Bien que fortement résorbé, il subsiste toujours un léger retard en matière d'équipements et de mise en conformité des installations au regard des exigences de la Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)¹²⁵. Le taux de conformité des équipements (équipement et performance) des stations d'épuration en Corse atteignait en effet près de 80% en 2015 (contre 29% en 2009)¹²⁶.

Le taux de conformité des 14 stations d'épuration des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 15 000 EH est quant à lui proche de 91 %¹²⁷. La mise à niveau en 2013 des deux grosses agglomérations d'Aiacciu et de Bastia a constitué une étape majeure. Parmi les stations d'épuration des eaux usées de capacité inférieure à 15 000 EH, le taux de capacité est passé de 46 % en 2009 à 55 % en 2015¹²⁸. Ainsi, le SDAGE 2016-2021 fixe l'objectif, pour toutes les agglomérations de plus de 2 000 EH, de se doter de dispositifs de surveillance permettant d'identifier les rejets non traités et d'engager la fiabilisation du fonctionnement du réseau.

¹²² Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹²³ Budget prévisionnel du PEI réalisé dans les travaux du comité d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse, 2017.

¹²⁴ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹²⁵ Comité Bassin Corse, SDAGE bassin de Corse (2015)

¹²⁶ Données actualisées indisponibles. Données issues du diagnostic élaboré en 2013

¹²⁷ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹²⁸ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse (2016)

Il reste à assurer la mise aux normes des systèmes de plus petite taille (moins de 2 000 Eh). Plusieurs chantiers sont déjà bien avancés et permettent d'espérer, dès 2013, une progression supplémentaire de 20 % de la mise en conformité de l'assainissement des collectivités de petite taille¹²⁹.

Toutefois, la résorption du retard structurel de la Corse se heurte au nombre important de petites communes rurales dont l'isolement et leurs faibles ressources financières limitent les possibilités de mutualisation de l'équipement. Ces actions sont complétées par la mise en place de système d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement, obligatoires pour tout système collectant une pollution supérieure à 2 000 Eh, conformément au plan national pour l'assainissement 2012-2018 dont l'objectif est une plus grande maîtrise des rejets par temps de pluie.

Il convient également de citer les actions visant à réduire les rejets des activités portuaires (eaux usées et déchets dangereux) dans le cadre du label « Port propre ». Dans ce cadre, trois ports sont certifiés Cargese, Solenzara) ou en cours (Bonifacio)¹³⁰.

Une politique des déchets qui a mobilisé des fonds importants, mais dont les résultats restent perfectibles

La Corse apparaissait, au début des années 2000, en forte situation de **carence en termes de traitement des déchets**. Cet état de fait est lié à plusieurs facteurs, dont les principaux sont l'**insularité**, la faiblesse démographique, la dispersion des 360 communes et la faiblesse de la capacité économique de l'île. La mise en place d'une économie circulaire, afin d'éviter le renvoi des déchets apparaît complexe, notamment en raison d'un important enjeu de maîtrise des coûts¹³¹. La maîtrise des coûts suppose notamment d'accroître la compréhension des diverses composantes des coûts. D'autant qu'à ces contraintes, s'ajoute celle de la saisonnalité, avec plus de deux millions de touristes accueillis chaque année entre mai et septembre. Des politiques en matière de gestion des déchets ayant été mises en place récemment commencent à produire des résultats, mais le chantier reste important.

L'enjeu est d'autant plus important que la production moyenne de déchets par habitant est plus élevée en Corse que la moyenne nationale, notamment en raison de l'affluence touristique : 730 kg/hab/an (2015) contre 573 kg/hab/an (2013)¹³².

La gestion des déchets est encadrée par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) qui a remplacé le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA). 7 objectifs fondamentaux ont été identifiés dans le cadre du PPGDND :

- ▶ Améliorer la connaissance des déchets et le suivi de leur gestion sur le territoire
- ▶ Maîtriser et réduire la production des déchets en menant un effort important de prévention et de réduction à la source.
- ▶ Inscrire les projets de tous les acteurs dans une politique de développement durable, visant la maîtrise et l'équité des coûts à long terme
- ▶ Améliorer les performances en matière de collecte sélective, de façon à mieux capter le gisement mobilisable dans des conditions organisationnelles et économiques optimisées
- ▶ Améliorer de façon notable le recyclage et la valorisation des déchets et n'enfouir que des déchets ultimes
- ▶ Se doter d'outils de traitement pérennes et performants, favorisant la gestion de proximité, sans exclure le principe de coopération intercommunale
- ▶ Contribuer à une meilleure gestion des déchets des entreprises et de l'artisanat

La Corse est confrontée à des difficultés importantes en matière de gestion des déchets. La plus importante d'entre elles étant la saturation des sites de traitements implantés sur l'île, ce qui sous-tend des enjeux en termes d'infrastructures et d'équipement.

¹²⁹ Données actualisées indisponibles. Données issues du diagnostic élaboré en 2013

¹³⁰ Ibidem

¹³¹ ADEME/ADEC, Bilan et perspectives des déchets en Corse (2017)

¹³² Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

Compétences de gestion des déchets

En 2016, la compétence traitement des déchets est assurée par le SYVADEC pour environ 93 % de la population sur 327 communes, et par les collectivités ayant gardé leur compétence traitement pour 7 % de la population couvrant 32 communes¹³³. Le SYVADEC, créé en 2007, est devenu un maître d'ouvrage particulièrement dynamique, portant de nombreux projets d'installations de stockage mais aussi de centres de regroupement des déchets recyclables, recycleries et quais de transfert, ainsi qu'un programme local de prévention et des campagnes de communication sur le tri sélectif et les recycleries¹³⁴.

Les infrastructures de traitement mises en place sont également garantes de la traçabilité des déchets ultimes. Cette traçabilité permettra une plus grande justice financière entre communes. En effet, le SYVADEC et la CAPA seront à terme en mesure de facturer aux communes les coûts de fonctionnement de leurs centres de stockage en fonction du volume de déchets qu'elles y déposent annuellement, au lieu de la tarification forfaitaire actuelle, parfois éloignée de la consommation réelle des communes¹³⁵.

Encadré n° 5 Les compétences en matière de gestion des déchets – Acteurs clé

L'office de l'Environnement de Corse, pour le compte de la Collectivité, a la mission de conduire et de coordonner l'ensemble de la politique territoriale en matière d'environnement et de développement durable. Il assure notamment la protection, la mise en valeur, la gestion et l'animation du patrimoine corse. Il dispose de larges domaines d'intervention, notamment la prévention des incendies, la lutte contre les pollutions et les nuisances.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est quant à elle en charge de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement, d'aménagement et de développement durable, ainsi que de logement.

Le Syndicat Public de Valorisation des Déchets Corse (SYVADEC) est un syndicat de traitement des déchets qui a pour mission de valoriser les déchets triés et de traiter les déchets résiduels non valorisables.

Tri/Sensibilisation

Depuis le constat dressé au début des années 2000, la situation en termes de collecte, de tri et de traitement s'est nettement améliorée. La Corse compte 30 déchetteries sur son territoire en 2016¹³⁶.

En 2014, la collecte sélective était mise en place dans près de 217 communes, bénéficiant à 80 % de la population. Fin 2016, 314 communes sont couvertes par le tri, soit 94 % de la population totale corse¹³⁷. Le territoire reste toutefois desservi de manière inégale par la collecte sélective, le taux de desserte étant plus important dans les zones urbaines que dans les zones rurales, même si cette différence tend à se réduire¹³⁸.

Malgré de nombreuses campagnes de prévention et de sensibilisation réalisées tant vers le grand public que vers les professionnels (réduction des déchets, tri sélectif, compostage,...), le ratio de production des déchets ménagers et assimilés mélangés en partie avec des déchets industriels demeure supérieur d'environ 15% à la moyenne nationale¹³⁹. **Traitement**

L'analyse conduite à l'échelle de la Collectivité de Corse révèle que les coûts de gestion des déchets sont importants. Les coûts liés aux collectes sélectives ne représentaient en 2016 que 11% du total. L'importance des coûts s'explique en général, et de manière particulièrement marquée en Corse, par le fait que la collecte et la gestion des déchets doivent être réalisés dans des zones présentant à la fois une faible densité de population et d'importantes contraintes, liées notamment à l'enclavement du

¹³³ Préfecture de Corse/Collectivité territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹³⁴ Collectivité territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹³⁵ Collectivité territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹³⁶ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse (2016)

¹³⁷ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse (2016)

¹³⁸ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹³⁹ Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

territoire¹⁴⁰. La situation de la gestion des déchets en Corse semble s'être améliorée concernant le maillage du territoire en termes de grosses infrastructures et de mise en place du tri sélectif¹⁴¹. Toutefois, en 2015, la Corse connaît une crise sans précédent du fait d'un manque d'exutoire ; la fermeture d'un des sites de stockage des déchets non dangereux en est à l'origine¹⁴².

En 2016, 16 149 tonnes avaient été collectées en Corse¹⁴³ contre 12 518 tonnes ont été collectées en 2010¹⁴⁴. Pour regrouper les déchets valorisables issus de la collecte sélective, aucune structure en 2003 n'était en place. En 2012, et ce afin de pouvoir optimiser le transport de ces déchets vers le continent, on en comptait vingt-quatre¹⁴⁵. Depuis 2011, il existe trois centres de tri, à Biguglia, Aiacciu, Aghione, accueillant des recyclables et conventionné avec les éco-organismes. On comptait, en 2007, cinq filières de valorisation en Corse. Il en existe seize en 2016¹⁴⁶.

Le rejet de la solution d'incinération des déchets a eu pour corollaire la nécessité d'adapter la capacité des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) aux volumes restant à enfouir, soit par extension des ISDND existantes, soit par la création de nouvelles installations. Deux installations réglementaires de stockage des déchets sont en fonctionnement. La capacité annuelle administrative des deux sites est de 88 000 tonnes, très en dessous des besoins du territoire. La fermeture de l'un des sites en 2017 a fortement réduit les capacités de stockage. Le PGDND a défini le besoin de créer trois installations de traitement des déchets ultimes sur le territoire et trois installations de prétraitement ou surtri¹⁴⁷.

Par ailleurs, près de 334 sites de décharges brutes et dépôts sauvages ont été identifiés en Corse par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME) et l'Office de l'Environnement de Corse (OEC) dont 159 qui ont fait l'objet d'un diagnostic de terrain afin de caractériser leurs niveaux d'impact¹⁴⁸. Parmi ces sites, 29 ont été diagnostiqués comme étant à « risque fort » et 99 comme étant à « risque faible à moyen »¹⁴⁹.

Valorisation

Sur l'ensemble du territoire corse, la production de déchets ménagers est estimée à plus de 230 000 tonnes¹⁵⁰.

Il existe 16 filières de valorisation en Corse (contre 5 en 2007)¹⁵¹. Avec un taux de valorisation de 25 %, le tonnage restant à éliminer en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à 176 000 tonnes¹⁵². À cela s'ajoute environ 15 000 tonnes de déchets industriels banals (DIB) ultimes dont les deux-tiers sont exportés après tri en Corse.

La Corse accuse toujours un retard important en termes de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés¹⁵³. De l'efficacité de cette réduction des déchets dépendra le choix et le dimensionnement d'une solution plus pérenne de traitement des déchets ultimes. Avec une production moyenne de déchet supérieure de 12 % à la production

¹⁴⁰ Bilan et perspectives des déchets de Corse (Edition 2017)

¹⁴¹ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹⁴² Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹⁴³ Bilan et perspectives des déchets en Corse, Vers l'économie circulaire, ADEME, OEC (2017)

¹⁴⁴ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2017)

¹⁴⁵ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁴⁶ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse (2016)

¹⁴⁷ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse Profil environnemental de la Corse (2016)

¹⁴⁸ Bilan et perspectives des déchets en Corse, Vers l'économie circulaire, ADEME, OEC, 2017.

¹⁴⁹ Bilan et perspectives des déchets en Corse, Vers l'économie circulaire, ADEME, OEC, 2017.

¹⁵⁰ Ibidem

¹⁵¹ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse (2016)

¹⁵² Données actualisées non disponibles. Données issues du Diagnostic élaboré en 2013

¹⁵³ Ibidem

nationale, la marche est haute pour atteindre les objectifs du Grenelle ; la réduction significative de la quantité de déchets à traiter semble passer par une politique volontariste dans tous les domaines de l'amont du traitement¹⁵⁴ :

- ▶ Réduire à la source les déchets d'emballages, favoriser les écoproduits et le compostage individuel ;
- ▶ Améliorer et généraliser le tri : des centres de tri « multifonctions » associant le tri des matériaux issus des collectes sélectives, le tri des déchets industriels banals (DIB) et des déchets de déchetteries ainsi que le tri des déchets ménagers résiduels pour stabilisation devraient ouvrir à l'horizon 2021-2022¹⁵⁵ ;
- ▶ Créer des recycleries et des filières de réutilisation ;
- ▶ Créer ou renforcer des filières de réparation ;
- ▶ Envisager la création en Corse de filières de recyclage adaptées aux faibles tonnages produits ;
- ▶ Résoudre durablement la question des ISDND.

La question des autres types de déchets (déchets de soins, déchets industriels spéciaux, etc.) devra aussi recevoir des réponses adaptées. À l'horizon 2022, les centres d'enfouissement existants de déchets ultimes seront saturés. Il semble nécessaire d'ouvrir au moins deux nouvelles installations, plusieurs sites sont actuellement envisagés¹⁵⁶.

Fort de ces constats, les filières autour de la gestion des déchets et de leur valorisation semblent être porteuses de possibilités de développement pour le territoire insulaire tant en termes d'emploi que d'infrastructures¹⁵⁷.

2.3.3. Transition vers une économie faiblement émettrice en CO2

Une volonté déterminée d'accroître la sécurité énergétique de la Corse et de diminuer la dépendance aux énergies carbonées

La Corse est, à l'instar des autres territoires insulaires, une collectivité fragile sur le plan de sa situation énergétique et fortement dépendante vis-à-vis de ses approvisionnements extérieurs et, donc, extrêmement sensible aux fluctuations des prix ou des approvisionnements¹⁵⁸. Ceux-ci (produits pétroliers et interconnexions) représentent près de 87 % de sa consommation d'énergie primaire en 2014¹⁵⁹.

Cela se traduit par un ratio d'émission de gaz à effets de serre de 8,5 tonnes d'équivalent CO2 par habitant pour la Corse contre 6,5 pour la moyenne française. Ces émissions de gaz à effets de serre étant à 82 % d'origine énergétique (contre 65 % au niveau national)¹⁶⁰.

¹⁵⁴ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁵⁵ Collectivité Territoriale de Corse, Déclinaison du plan d'action sur les déchets 2018-2021 (2018)

¹⁵⁶ Collectivité Territoriale de Corse, Déclinaison du plan d'action sur les déchets 2018-2021 (2018)

¹⁵⁷ Collectivité territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁵⁸ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

¹⁵⁹ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023 (Octobre 2015)

¹⁶⁰ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023 (Octobre 2015)

Diagnostic Stratégique Territorial

Entre 1990 et 2014, une augmentation de la consommation énergétique de 2 % par an¹⁶¹ a été enregistrée. Les consommations d'électricité ont cru à un rythme similaire¹⁶². La consommation énergétique totale de la Corse représentait environ 530 000 tep¹⁶³(2014). Deux secteurs absorbent la quasi-totalité des consommations d'énergie en Corse :

- ▶ Le transport (54% des consommations totales) ;
- ▶ Le résidentiel et le tertiaire (40% des consommations)

En matière de production et de fourniture d'énergie électrique, la Corse doit faire face à une situation tendue¹⁶⁴, résultant d'une croissance rapide des consommations d'électricité et d'un sous-investissement dans les moyens de production et d'acheminement. Cette situation s'est traduite, durant l'hiver 2005, par la survenue d'une crise majeure, plongeant les Corses dans le noir et le froid pendant plusieurs semaines.

En 2005, l'Assemblée de Corse a adopté un Plan énergétique pour la période 2005-2025 avec pour objectif la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Corse au travers de la mise en œuvre d'un « trépied énergétique »¹⁶⁵. En 2015, l'approvisionnement électrique de l'île assuré à parts égales par¹⁶⁶ :

- ▶ Les centrales thermiques du Vazzio et de Lucciana, fonctionnant respectivement au fioul lourd et au fioul léger avec des turbines à combustion
- ▶ Les énergies renouvelables (en grande majorité l'hydroélectricité 27%) et dans une moindre mesure le photovoltaïque (6%) et l'éolien
- ▶ Les importations via les interconnexions avec le continent Italien et la Sardaigne

Cette démarche active de développement des énergies renouvelables et d'économie d'énergie s'est traduite dans de nombreux outils de planification ou de décision qui ont notamment irrigué les travaux d'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il fournit un cadre stratégique global afin de rendre plus cohérentes autour du thème de la lutte contre le réchauffement climatique les actions relevant des différents plans et programmes en vigueur ou en cours d'élaboration.

Ce schéma fixe l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, en s'appuyant notamment sur :

- ▶ La baisse des consommations d'énergie de près de deux tiers ;
- ▶ L'augmentation d'un tiers de la production à partir d'énergies renouvelables

Compte tenu de l'état actuel de la production de base, l'Assemblée de Corse, en concertation avec l'État, a fait le choix du gaz naturel « pour assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'intervalle qui doit amener progressivement à l'autonomie énergétique ». La PPE de la Corse prévoit l'approvisionnement en gaz naturel de l'île. Plusieurs projets sont actuellement en cours de réflexions. Enfin, il existe aujourd'hui une offre en matière de gaz (GDF) dans les agglomérations d'Aiacciu (air butané) et de Bastia (propane et air propané) qui permet une alternative à la production en énergie électrique, notamment pour le chauffage¹⁶⁷. Les concessions actuelles sont lourdement déficitaires et leur renouvellement se heurte à des difficultés juridiques.

¹⁶¹ Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁶² Ibidem

¹⁶³ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023 (Octobre 2015)

¹⁶⁴ Voir à ce sujet le bilan prévision 202012 à l'équilibre offre/ demande d'électricité pour la Corse établi par EDF

¹⁶⁵ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁶⁶ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁶⁷ Collectivité Territoriale de Corse, Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014).

Une augmentation soutenue et de fortes variations de la demande en électricité

Si la puissance de pointe maximale de consommation, a été de 461 MW, un maximum historique de puissance de pointe de consommation de 530 MW a en revanche été atteint en février 2012. Cet écart de 62 MW illustre la très forte sensibilité du système Corse à l'aléa climatique. On estime que 37 % de la consommation est dépendante du climat (température, nébulosité, vent, hygrométrie) au travers du chauffage (24 %) et de la climatisation (13 %). Le taux d'évolution peut donc varier très significativement d'une année sur l'autre. Entre 2015 et 2016, cette augmentation a été de 4 MW seulement.

Tableau 2 Puissance de pointe atteinte en hiver, en MW, entre 2012 et 2016

Puissance de pointe hiver	2012	2013	2014	2015	2016
Puissance (MW)	530	495	484	457	461
Taux de croissance annuel (%)	13,2	-6,6	-2,2	-5,5	0,9

Source : EDF, Systèmes énergétiques insulaires Corses – Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande de l'électricité (Juillet 2018)

Une politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie qui devra être poursuivie et accentuée

L'efficacité énergétique dans le bâtiment constitue un enjeu majeur pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à l'horizon 2020. Une réduction de près de 18 % des consommations d'énergie est attendue dans le secteur du tertiaire et 14 % dans le secteur résidentiel¹⁶⁸. Au sein de ces secteurs, les usages thermiques, c'est-à-dire ceux liés au chauffage des locaux, de l'eau chaude sanitaire ou à la climatisation, absorbent la majorité des consommations d'électricité. Le développement de la filière bois-énergie est identifié par la PPE comme une opportunité pour réduire les aux usages thermiques de l'électricité¹⁶⁹.

La Corse bénéficie de conditions climatiques extrêmement favorables au développement du solaire thermique. De fait, le marché du solaire sur le territoire suscite l'intérêt de nombreux professionnels. Ainsi, le nombre d'installateurs agréés évolue chaque année¹⁷⁰. En 2018, en Corse, la production d'énergie solaire atteint 184 GWh, cette production permet de couvrir 8% de la consommation en Corse (contre 2,1 % à l'échelle française)¹⁷¹. Une meilleure exploitation de ce potentiel contribuerait à un développement accru d'une filière économique en devenir.

Le PPE considère notamment que les énergies renouvelables thermiques seront amenées à répondre à l'augmentation attendue des besoins en refroidissement (pic estival de consommation). Il fixe comme objectif à l'horizon 2023, le doublement de la production d'énergie pour atteindre 35 GWh, soit environ une surface supplémentaire de près de 40 000 m²¹⁷².

En cohérence avec la PPE et grâce aux partenariats scellés avec les acteurs clés du secteur de l'énergie (ADEME, Collectivité), EDF poursuit activement le développement de la MDE en cherchant notamment à limiter le développement du chauffage électrique et à promouvoir des systèmes alternatifs (chaudières au gaz, inserts ou foyers bois, chauffe-eau solaire, isolation thermique...).

A court et moyen termes, les partenaires ont établi un cadre d'intervention (intitulé Cadre territorial de compensation) validé par la Commission de Régulation de l'Energie, qui prévoit de mobiliser plusieurs centaines de millions d'euros sur 5 ans pour soutenir

consulté le 04/10/2019.

¹⁶⁹ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁷⁰ Données actualisées non disponibles – Données issues du Diagnostic de 2013

¹⁷¹ Panorama de l'électricité renouvelable, RTE, et al. 2018.

¹⁷² Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

des actions de MDE. Ainsi, dans le résidentiel et le tertiaire, la maîtrise de la croissance de la consommation dépendra de la mise en œuvre de solutions performantes dans la réhabilitation et le renouvellement de l'ancien (chauffe-eau solaire, isolation, rénovation de climatisation). Ce scénario MDE prévoit une baisse de consommation de près de 12 % en 2025 et de près de 15 % en 2030 par rapport au scénario tendanciel « référence ». En puissance, il permet d'éviter à long terme une centaine de MW à la pointe, à comparer aux 15 MW d'augmentation constatée en moyenne sur les dix dernières années.

Un taux de production d'énergies renouvelables supérieur à la moyenne française

La Corse se situe nettement au-dessus de la moyenne française, voire européenne pour certaines filières, en termes d'énergies renouvelables (EnR). La production énergétique provenant d'énergies renouvelables sur le territoire corse, essentiellement d'origine hydraulique, contribue d'ores et déjà de façon significative au bilan énergétique de l'île : en 2014, les EnR couvraient déjà 31,7 % des besoins en électricité, le thermique 38,6 %, et l'interconnexion 29,7 %. Ces taux varient en fonction de l'hydraulicité¹⁷³. Malgré cela l'ampleur du gisement inexploité en matière d'énergies renouvelables demeure considérable.

Une gamme diversifiée d'énergies renouvelables avec un fort potentiel de développement

La stratégie en faveur des EnR sur le territoire corse vise l'ensemble des filières matures, mais aussi celles en développement. Les filières matures, telles que la biomasse, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et le solaire doivent être soutenues car elles permettront d'augmenter massivement, dans délais et à un coût maîtrisable, la pénétration des EnR. Les filières prometteuses, telles que l'hydrogène et l'énergie de la mer notamment, constituent un secteur essentiel car des ruptures technologiques sont indispensables à la transition énergétique, au regard de l'objectif d'autonomie énergétique à 2050 fixé dans la PPE. Elles feront l'objet d'un soutien spécifique et adapté pour leur permettre d'atteindre le plus rapidement possible le niveau de maturité technique et économique.

La PPE projette, en 2023 une part des EnR de 22% de l'approvisionnement. Elle envisage une diversification de ces EnR et une baisse des importations de produits pétroliers pour l'alimentation des centrales électriques (- 50 ktep), du fait d'une amélioration de leur rendement et des actions EnR-MDE.

En ce qui concerne les énergies « stables » (production constante), il s'agit essentiellement du bois énergie et de l'hydroélectricité¹⁷⁴.

La biomasse avec le bois énergie comme principal vecteur

Cette source d'énergie représente un véritable enjeu pour la Corse. En effet, les ressources forestières demeurent « très largement sous-exploitées » sur le territoire, les potentiels « bruts » y étant largement supérieurs aux besoins¹⁷⁵. La filière bois énergie s'est développée sur une ressource bois vert facilement accessible et possédant un bon rendement. Cette ressource permet de « couvrir très largement les besoins de la filière existante, voire ceux d'une filière davantage développée ». De plus, le territoire corse dispose déjà d'une quinzaine de chaufferies collectives pour une puissance installée de 10 MW (2015)¹⁷⁶ et d'un centre unique de production de plaquette bois via la SEM Corse Bois énergie qui alimente un réseau de chaleur sur Corte¹⁷⁷. Le développement prévu des chaudières collectives bois doit permettre de soutenir la structuration d'une filière qui porte une perspective prometteuse, mais qui nécessitera toutefois un appui des pouvoirs publics afin de faciliter la structuration d'une filière d'approvisionnement à l'échelle du territoire. Par ailleurs, dans le cadre de la PPE, un projet de valorisation de la biomasse agricole (le projet Vaccaghja) a fait l'objet d'une étude de faisabilité positive, qui permet d'envisager sa réalisation à court ou moyen terme.

¹⁷³ Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, Profil environnemental de la Corse (2016)

¹⁷⁴ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020 (2014)

¹⁷⁵ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

¹⁷⁶ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁷⁷ Données actualisées non disponibles – Données issues du Diagnostic de 2013

Complétée par le biogaz de décharge et le biogaz d'exploitations agricoles, la biomasse pourrait apporter une contribution appréciable à l'alimentation électrique de l'île. Une centrale biogaz est en service depuis avril 2009 et produit 1,7 MWh sur les 563 MWh du bouquet électrique corse (2015)^{178, 179}.

L'hydroélectricité

La Corse fait partie des régions à fort potentiel hydraulique en France. De fait, la production hydraulique constitue plus de 90% de la production d'énergie renouvelable de l'île¹⁸⁰. 4 barrages et 7 centrales hydrauliques sont exploités par EDF dans les vallées du Golu, Fium'orbu, du Prunelli et du Rizzanese. 17 petites unités hydrauliques sont également exploitées par d'autres producteurs¹⁸¹. Au total, la puissance installée sur ces ouvrages s'élève à 210 MW, pour une électricité produite annuellement qui varie très fortement en fonction de l'hydraulicité entre 248 et 535 GWh par an¹⁸². La puissance hydraulique du territoire a particulièrement augmentée depuis la mise en service de la centrale hydroélectrique du Rizzanese (550 MW)¹⁸³.

Cette énergie, qui est déjà la première source renouvelable en Corse, possède encore un réel potentiel de développement. Le potentiel régional « sauvage » a été estimé, en 2013, à environ 6 000 000 MWh par an, soit 20 MWh par habitant (le potentiel « sauvage » estimé en France continentale est de 4,6 MWh par habitant)¹⁸⁴. Le Développement de la filière « petite hydraulique » se heurte toutefois à des difficultés liées à la problématique du foncier et aux conditions économiques¹⁸⁵.

Le SRCAE a par ailleurs identifié plusieurs projets potentiels concernant la grande hydraulique¹⁸⁶ :

- ▶ Taravo (ouvrage d'Olivese à vocation mixte d'hydroélectricité et d'alimentation en eau brute pour environ 36 millions de m3)
- ▶ Cinarca (ouvrage de Letia à vocation mixte d'hydroélectricité et d'alimentation en eau brute pour environ 10 millions de m3)
- ▶ Suréquipement de l'aménagement du Rizzanese

Des études de faisabilité devraient être conduites durant la période de la PPE.

¹⁷⁸ Évaluation environnementale stratégique, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁷⁹ Ibidem

¹⁸⁰ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

¹⁸¹ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁸² Données actualisées non disponibles – Données issues du diagnostic de 2013

¹⁸³ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁸⁴ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁸⁵ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, 2016.

¹⁸⁶ Collectivité Territoriale de Corse, Schéma Régional Climat Air Énergie de la Corse (2013)

Les énergies intermittentes

Elles disposent également d'un fort potentiel. Les fluctuations de production de ces EnR nécessitent une augmentation du seuil de déconnexion. La PPE a fixé un objectif de 40% dans un premier temps puis de 45 % au terme de la PPE actuelles en 2023. Cela impose le développement des technologies de stockage, de modèles météo prédictifs.

Le solaire raccordé au réseau

Le photovoltaïque a connu un développement soutenu entre 2010 et 2014 (+ 100 MW)¹⁸⁷, la production d'électricité photovoltaïque est estimée, en 2014 à 124,5 GWh¹⁸⁸. En 2015, la Corse compte 97 MW de photovoltaïque, dont 5 MW avec stockage¹⁸⁹.

Avec 115 MW d'EnR intermittentes en service (97 MW de photovoltaïque et 18 MW d'éolien), les premières déconnexions nécessaires au respect du seuil des 30% de pénétration des énergies intermittentes fixé dans l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 modifié ont été appliquées pendant quelques heures en 2012¹⁹⁰. Toutefois les périodes de déconnexion ne se produisent que quelques heures par an, lorsque la consommation est basse (dimanche de printemps et d'automne), le vent optimal et le ciel sans nuages, les installations de puissance inférieure à 3kVA ne sont pas déconnectables.

L'appel à projets lancé par le CRE en septembre 2011 sur les installations solaires photovoltaïques et thermodynamiques de plus de 250 kW, a notamment permis de lancer en Corse la construction de 12 MW de solaire thermodynamique avec stockage¹⁹¹.

L'éolien

Depuis 2006, trois parcs éoliens sont en service sur le territoire corse, deux dans le Cap Corse sur les communes d'Ersa et de Rogliano pour une puissance totale de 12 MW et un sur la commune de Calenzana pour une puissance de 6 MW¹⁹². L'énergie éolienne produite s'élève 31,8 GWh¹⁹³. Cependant le développement de l'éolien en Corse est confronté à un certain nombre de problématiques relevées dans le document du Schéma éolien de la Corse. Ces « faiblesses » et « menaces » identifiées étant entre autres liées à des ressources en vent ponctuellement insuffisantes, une maîtrise du foncier parfois délicate, une difficulté d'insertion dans le réseau électrique.

Le taux maximal de pénétration avant déconnexion, de 30 % en puissance injectée a été atteint en Corse en 2012¹⁹⁴. La PPE a augmenté ce seuil à hauteur de 35 % en 2018 avec un objectif de 45 % en 2023.

Les dispositifs de stockage (batteries centralisées ou décentralisées, stockage hydrogène, station de transfert d'énergies par pompage) sont également au cœur de l'amélioration de l'insertion de ces formes d'énergie en répondant notamment aux besoins de compensation des fluctuations des énergies intermittentes.

À ce jour la Corse expérimente deux formes de stockage avec *Myrte* (stockage centralisé sous forme d'hydrogène) et *Millener* (batteries décentralisées)¹⁹⁵.

Afin de poursuivre le développement des énergies intermittentes tout en préservant la stabilité des réseaux électrique, l'État a lancé par ailleurs des appels d'offres pour des installations éoliennes et photovoltaïques avec un stockage d'énergie. Le projet de parc éolien de Meria (6 MW) a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres éolien terrestre lancé par l'État en novembre 2010. Ce parc sera équipé d'un dispositif de stockage d'énergie électrique et de prévision de production¹⁹⁶.

¹⁸⁷ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, 2016.

¹⁸⁸ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁸⁹ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁹⁰ Profil environnemental de la Corse, Préfecture de Corse / Collectivité Territoriale de Corse, 2016.

¹⁹¹ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁹² Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁹³ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

¹⁹⁴ Site de la DREAL Corse (<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-energies-renouvelables-r47.html>) consulté le 02/10/2019

¹⁹⁵ Données actualisées non disponibles – Données issues du Diagnostic de 2013

¹⁹⁶ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la Corse, 2016-2018 – 2019-2023, octobre 2015.

Un secteur qui peine à irriguer l'ensemble de l'économie régionale

Ainsi, les potentialités de développement des énergies renouvelables en Corse sont conséquentes. La PPE souhaite développer la production d'électricité (+ 148 % entre 2015 et 2023) à partir de sources d'énergies renouvelables, en mettant notamment en service d'ici 2023 :

- ▶ Pour la petite hydraulique : + 12 MW
- ▶ Pour le bois énergie et la valorisation énergétique des bio-déchets : + 7 MW
- ▶ Pour le PV et éolien avec stockage : + 30 MW

Le secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'environnement est clairement un secteur avec un fort potentiel de croissance. De plus, il bénéficie de la mise en place d'un pôle de compétitivité CapEnergies pour renforcer ses capacités d'innovation. 5816 entreprises et associations corses, majoritairement présentes dans les filières du solaire et de la maîtrise de l'énergie, sont adhérentes de ce pôle de compétitivité.

La stratégie régionale d'innovation souligne toutefois que le poids du secteur des énergies renouvelables « demeure encore relativement faible, il représente plus de 220 emplois ». De plus, selon la SRI, « les entreprises adhérentes du pôle sont très majoritairement des entreprises de moins de 10 salariés, près de la moitié compte moins de 5 salariés ». De fait, ce secteur peine encore à irriguer l'ensemble de l'économie régionale malgré des potentialités de développement avérées¹⁹⁷. La SRI relève que la filière des énergies renouvelables apparaît comme l'un des seuls secteurs où, « les principaux éléments du triptyque entreprises-recherche-formation qui constituent la base d'une démarche de type clusters sont présents en Corse »¹⁹⁸.

Enfin, il convient de noter le très fort potentiel en termes d'activité économique pour les entreprises corses et d'emplois que recouvre la thématique de la maîtrise de l'énergie, notamment dans le secteur de la rénovation thermique¹⁹⁹.

¹⁹⁷ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

¹⁹⁸ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

¹⁹⁹ Programme de Développement Rural de la Corse, Collectivité Territoriale de Corse 2014-2020, 2014.

3. Les dynamiques territoriales : entre disparités infrarégionales et positionnement stratégique au sein de l'espace méditerranéen

3.1. Les territoires infrarégionaux et leurs dynamiques

3.1.1. Une gouvernance qui peine à apporter des réponses aux inégalités infrarégionales constatées

« Montagne dans la mer », la Corse souffre d'une répartition spatiale déséquilibrée : plus de 80 % de la population se concentre sur 20 % du territoire, essentiellement sur le littoral et dans les deux grandes agglomérations d'Aiacciu et de Bastia. Cette situation est la résultante de trois phénomènes convergents

- ▶ La désertification de l'intérieur des terres au profit du littoral ;
- ▶ Les flux migratoires qui sont quasi exclusivement dirigés vers le littoral ;
- ▶ Le fort développement du tourisme balnéaire.

Un effort de mise en cohérence des politiques d'aménagement et une stabilisation de la gouvernance

Une mise en cohérence des politiques d'aménagement

Depuis le dernier diagnostic, un processus d'élaboration de plans et de schémas pour les différents territoires, et la création de différentes instances de concertation ont été initiés pour pallier le risque de fracture territoriale et renforcer la cohérence des actions d'aménagement.

Ainsi, l'adoption du **Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)** en 2015, et les plans et schémas d'aménagement qui en découlent, entendent pallier ce risque de fracture territoriale dans une démarche de :

- ▶ Renforcement de la gouvernance de l'aménagement du territoire
- ▶ Consolidation de la cohésion sociale et territoriale
- ▶ Promotion d'un développement économique inclusif et durable

La reconnaissance récente de la Corse en qualité « d'île montagne » en 2016 devrait ouvrir la voie à des aides financières nationales et européennes (notamment FEDER de massif) pour pallier les contraintes naturelles importantes qui pèsent sur l'île²⁰⁰. Cela s'inscrit dans le débat plus large portant sur la reconnaissance de la prise en compte des spécificités de la Corse et des îles méditerranéennes non concernées par le statut de régions ultra périphériques et pourtant fortement handicapées.

A cette reconnaissance s'ajoute **la résurgence des réunions du Comité massif**, qui doit fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection de l'intérieur. Un **Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la Montagne Corse (SADPM)** a d'ailleurs été adopté en 2017. Il fixe les grandes orientations de développement pour le massif pour la période 2016-2022 selon 4 axes d'intervention :

- ▶ **Axe 1** : Développement des réseaux et des infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...)
- ▶ **Axe 2** : Amélioration de l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé)
- ▶ **Axe 3** : Renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne
- ▶ **Axe 4** : Soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires

²⁰⁰ Amendement à la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires corses, 2016

Enfin, **une chambre des territoires** a été créée en 2018, dans la perspective de réunir des élus de tous les territoires afin d'orienter, ou d'émettre des avis circonstanciés, pour guider la Collectivité et son administration vers des réponses adaptées aux besoins des territoires.

Une stabilisation de la gouvernance

La Corse est devenue une Collectivité à statut particulier depuis le 1^{er} janvier 2018, en remplacement de la Collectivité territoriale de Corse et des deux départements de Corse du Sud et de Haute-Corse. La fusion des compétences de ces trois collectivités au sein de la Collectivité de Corse constitue une opportunité pour accroître la cohérence et la lisibilité des politiques d'aménagement. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Corse est également constituée de deux agglomérations autour d'Ajaccio et de Bastia et de 17 communautés de communes (6 en Corse du Sud et 11 en Haute-Corse) réunissant l'ensemble des communes de l'île.

La rationalisation de la gouvernance de l'île, aux côtés de la résurgence du Comité massif et de la création de la Chambre des territoires, s'inscrivent dans une démarche plus large de renforcer la cohérence des actions et des schémas.

Un territoire qui reste marqué par des inégalités infrarégionales de développement et d'accès aux infrastructures de base

L'espace territorial Corse est effectivement marqué par des inégalités de développement et d'accessibilité aux services de base entre espaces côtiers, urbains, ruraux et montagneux. L'accès à la terre, à un emploi ou à la santé s'y complexifient, renforçant ainsi les inégalités parmi la population insulaire, et créant le risque d'une fracture territoriale entre des espaces côtiers & urbains, intégrés et développés, d'une part, et des espaces ruraux & montagneux, enclavés et dont le développement socio-économique marque le pas, d'autre part. Cette asymétrie de développement entre espaces n'est pas sans masquer des inégalités au sein même de ces derniers, notamment en zone urbaine.

3.1.2. Une polarisation littorale marquée au détriment des zones rurales et montagneuses, plus contraintes

Le littoral est constitué des zones mieux connectées, dispose de meilleures infrastructures de base et de capacités d'accueil, et profite de l'importante attractivité des zones côtières en termes de flux touristiques.

Depuis 2013, la forte croissance démographique enregistrée dans les zones urbaines et péri-urbaines des principales agglomérations, essentiellement portée par leurs couronnes périphériques, face à la moindre croissance de l'espace rural et de l'intérieur, est à ce titre éloquent, et représentative de ce phénomène de polarisation littorale. Elle confirme qu'il s'agit là d'une tendance de fonds déjà identifiée en 2013. Les dix communes les plus peuplées regroupent près de 170 000 habitants, soit plus de 50% de la population totale de l'île. Neuf d'entre elles sont situées sur le littoral et huit sur dix en Haute-Corse.

Le linéaire côtier présente une dynamique économique plus importante

Les principales agglomérations, toutes situées sur le littoral, concentrent effectivement l'essentiel des emplois insulaires (plus de 60% sont localisés sur les pays Ajacciens et de Bastia), et bénéficient de l'absorption par le linéaire côtier des principaux flux touristiques.

Le linéaire côtier est également mieux connecté que l'intérieur des terres. Les principales agglomérations côtières sont également bien reliées entre elles par la route.

On note que l'offre ferroviaire, certes peu développée, comprend deux voies reliant Bastia et Ajaccio d'une part, et Ponte Leccia-Calvi d'autre part. Néanmoins, l'accessibilité des dessertes n'est que partiellement assurée et la fluidité des trajets, notamment dans la perspective de parcours multimodaux en vue d'atteindre la destination finale, n'est à ce jour pas suffisante.

Toutefois, cette forte attractivité des zones urbaines, et donc du linéaire côtier, n'est pas sans masquer des inégalités importantes au sein de cet espace. On relève, comme en 2013, des risques de fractures sociales importants au sein même de l'espace urbain. 10% de la population insulaire serait ainsi située en Zone Urbaine Sensible, et le revenu moyen des principaux quartiers prioritaires serait de 11 500 € par an. Par ailleurs, les communes d'Ajaccio et de Bastia enregistrent des taux de chômage importants, supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 9% et 12%).

Encadré n° 6 – La Corse, un espace écologiquement fragile et économiquement convoité

La Méditerranée constitue à la fois un espace écologiquement fragile et économiquement convoité. Ses rivages concentrent 150 millions d'habitants et accueillent près de 30 % du tourisme mondial. 25 % du trafic maritime international y transite. Mais cette mer est également un "point chaud" de biodiversité à l'échelle mondiale, comme en témoigne le 5ème rapport du GIEC.

Troisième grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne, la Corse compte 1 047 km de côtes et dispose d'une eau de très bonne qualité.

La Corse est fortement dépendante de l'état des milieux marins et littoraux qui l'entourent, et du dynamisme des activités qui peuvent s'y pratiquer (tourisme littoral, pêche, aquaculture, conchyliculture, nautisme, transport maritime...). De fait, les activités maritimes et littorales représentent une part significative de l'emploi en Corse.

Ainsi, le tourisme (en grande partie littoral) représente plus de 16 000 emplois salariés, et constitue un débouché essentiel pour les productions locales, notamment d'origines agricoles/aquacoles ou issues de l'agroalimentaire (4,8 millions € d'excédent commercial en 2017).

Le maintien et le développement de ces activités liées à la mer ou au littoral sont directement conditionnés par la préservation, la protection et la restauration des milieux et des espèces spéculatives, justifiant les démarches de protection et de valorisation du littoral corse.

3.1.3. Deux agglomérations structurantes : Ajaccio et Bastia

Ajaccio et Bastia constituent des grands pôles urbains. Plus de 60% de l'emploi total de l'île est situé sur les pays ajacciens et bastiais (68% pour l'emploi salarié du secteur privé). Les territoires ruraux ont également connu une progression de l'emploi mais leur faible poids ne permet pas d'en faire des moteurs du marché du travail.

La réelle polarisation de l'emploi, associée à un niveau d'équipements, d'infrastructures et de services, largement supérieurs au reste de l'île, exerce une forte attractivité sur les territoires voisins, induisant une aire d'influence large et en constante augmentation. A titre d'exemple, la part des emplois occupés par des actifs résidant dans une autre commune à Ajaccio est de 38% (+1 point depuis 1999) contre 45% à Bastia (+ 5 points depuis 1999). Le prix du foncier, plus abordable en périphérie, favorise ce phénomène de périurbanisation.

3.1.4. Des zones rurales et de l'intérieur enclavées et moins développées

A l'inverse, le développement des zones rurales et de l'intérieur, plus enclavées, marque le pas par rapport au linéaire côtier. La plus faible croissance démographique de cette zone par rapport aux zones côtières est ici aussi éloquent et révélatrice de la faible attractivité des espaces de l'intérieur.

Ces zones souffrent notamment d'un maillage du territoire insuffisant, en matière de services et d'infrastructures de transport. Cet état de fait est peu favorable à leur attractivité en raison des contraintes géographiques.

On relève notamment de fortes disparités d'accès aux infrastructures de base dans les zones de l'intérieur. A titre d'exemple, seuls 59 villages sont situés à moins de dix minutes en voiture d'un pôle de proximité. En 2016, l'accessibilité aux services de base était de plus de vingt minutes pour les communes très peu denses, contre 4 minutes pour les communes de densité intermédiaire.

On note également que l'évolution de demandeurs d'emplois la plus forte sur l'année 2017 concerne la région de Corte, dans l'intérieur des terres, soit une hausse de 6,4%, contre +3,7% pour la moyenne insulaire. La communauté de commune de l'Oriente enregistre quant à elle les revenus les plus faibles de l'île, avec un revenu disponible de 16 620€, contre près de 22 000 € pour la périphérie ajaccienne (communauté de commune de la Pieve de l'Ornano et Celavu-Prunelli). Son taux de pauvreté y est de plus de 30% contre un taux inférieur à 14% dans la périphérie ajaccienne.

Ce phénomène de recul de l'activité économique dans les zones de l'intérieur est pallié par un relatif regain du secteur agricole. Entre 2016 et 2017, on note ainsi une croissance du nombre de dossiers d'installation de jeunes agriculteurs, contribuant ainsi au renouvellement générationnel de la population agricole. Sur cette période, on observe ainsi une croissance à hauteur 17,5% du nombre de dossiers d'installation de jeunes agriculteurs, après une baisse importante entre 2013 et 2014, et alors même que la population totale agricole avait diminué de 14% entre 2000 et 2010. Dès 2013, on observait d'ailleurs un vieillissement de la population agricole²⁰¹.

En dépit de ce frémissement, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de 11,5% au cours des cinq dernières années. L'espace agricole insulaire, naturellement contraint géographiquement, subit particulièrement les conséquences de la forte pression foncière qui pèse sur l'île, en raison de la concurrence qui caractérise l'accès au foncier, raison du poids des secteurs de la construction et du tourisme.

Encadré n° 7 – Panorama du secteur agricole en Corse

En 2013, la Corse comptait 2 626 exploitations, contre 2 810 en 2010. En 2018, l'Office du développement et la DRAAF constatait que l'effectif des moyennes et des grandes exploitations augmentait sur la période de 2010 à 2013, ce qui n'était pas le cas du reste de la France. Cependant, la disparition d'exploitations a fortement impacté le territoire, avec une baisse de l'ordre de 46% entre 1988 et 2010. Ce phénomène est particulièrement marqué en Corse-du-Sud.

La viticulture et les cultures fruitières concentrent, en 2018, les emplois salariés du secteur, à hauteur de 38% et 30% respectivement.

S'agissant de la vigne, les conditions météorologiques tendent à devenir plus favorables, et ce en dépit du réchauffement climatique et des aléas climatiques. La production enregistrée en 2018, la production est en hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

²⁰¹ 70% des chefs d'exploitation avait entre 40 et 54 ans

La vente de vin corse dans la grande distribution est par ailleurs en hausse de 2%. 70% de la production est destinée à la grande distribution continentale.

La filière agrumicole et de la clémentine enregistrent des tendances encourageantes : a l'accroissement du nombre de producteurs s'ajoutent un accroissement des zones productives totales entre 2014 et 2018.

L'élevage, notamment celui des petits ruminants, représente une composante du patrimoine immatériel de la Corse. L'élevage ovin constitue la deuxième production animale régionale. Il compte 496 exploitations. La spécialisation des exploitations a peu évolué depuis 2003 : 63 % des exploitations sont considérées comme spécialisées contre 60% en 2000.

Le secteur est par ailleurs fragilisé par le vieillissement de la population des chefs d'exploitation.

L'emploi se caractérise cependant par une certaine stabilité.

Sources : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt en Corse (DRAAF), Bilan et chiffres clé de l'agriculture, Edition 2019, et Agreste, Données Corse, 2013.

Outre les activités agricoles et agro-alimentaires, les zones rurales et de l'intérieur peuvent s'appuyer sur l'artisanat (la Corse est l'un des départements avec la densité artisanale la plus élevée²⁰²). La ressource forestière (bien que cette dernière soit au ¾ située en montagne et donc difficile d'accès) et le tourisme sont également vecteurs de croissance et d'activité.

La Corse dispose d'un patrimoine culturel matériel et immatériel à protéger, restaurer et valoriser qui peut servir de levier au développement d'actions culturelles et de bonnes pratiques environnementales. Il convient de mobiliser l'ensemble de ces ressources pour concourir à la construction d'un concept d'identification centré sur une politique d'aménagement des territoires, visant à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion, utilisant les atouts des territoires, notamment le patrimoine et l'environnement. Les pratiques culturelles représentent un enjeu économique important. Elles concernent tous les publics et font l'objet d'activités qui se pratiquent en toute saison. Aujourd'hui les attentes sont fortes en termes d'offres structurées et coordonnées susceptibles d'accueillir et de s'adapter à différents publics sur le territoire.

Encadré n° 8 La valorisation du patrimoine bâti et immatériel de la Corse

Le patrimoine culturel est avant tout un élément fondateur de la dynamique socio-culturelle. En matière de valorisation, le patrimoine représente un moyen d'explication et de compréhension de l'identité corse, élément d'intérêt en direction non seulement de la population touristique mais aussi et de la population locale. Cet ensemble matériel et immatériel structure le paysage, mais aussi l'esprit. Il constitue le fondement d'une communauté, le marqueur de l'identité culturelle de la Corse et des Corses. Le patrimoine représente le socle commun et nourrit la mémoire collective.

Cette approche permet de prendre pleinement la mesure des opportunités économiques que ce patrimoine génère en lui-même : secteur économique à part entière, il est générateur d'emplois et de recettes²⁰³. Au-delà de son impact économique, le patrimoine a des retombées sociales importantes pour le territoire. Il participe en particulier de la notoriété du territoire et de son attractivité.

Le patrimoine est vecteur de transversalité à l'échelle du territoire : à condition de parvenir à dépasser le dualisme traditionnellement opéré entre patrimoine bâti, patrimoine mobilier et patrimoine vivant, il se décline alors sur l'ensemble des espaces du territoire, qui sont marqués par une histoire et une série d'évènements, ainsi que par des pratiques sociales constitutives d'une identité culturelle forte.

La langue corse et les politiques conduites en faveur de cette dernière à l'échelle du territoire constituent un exemple emblématique de ce patrimoine immatériel (charte de la langue avec des communes, des associations et des entreprises, convention avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)...). A titre d'exemple, dans le cadre de la planification Lingua 2020 votée en 2014, la Collectivité a lancé un appel à projets « Casa di Lingua » en faveur de la mise en réseau d'acteurs facilitant la programmation d'évènements ou d'activités d'immersion en langue corse.

L'approche de « patrimonialisation » donne tout son sens à l'articulation entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel et permet également de retenir une approche globale afin de trouver des solutions adaptées aux enjeux sous-tendus par différents facteurs, tels que l'accroissement des flux touristiques, ou encore les phénomènes liés au changement climatique.

²⁰² 335 entreprises artisanales pour 100 000 habitants en 2016

²⁰³ Notamment des recettes fiscales

La nouvelle approche du patrimoine, adaptée à la fois aux exigences de durabilité et aux attentes nouvelles des publics (qu'il s'agisse de touristes ou des Corses) a vocation à permettre la valorisation de nouveaux éléments patrimoniaux tout en s'appuyant d'avantage sur l'économie de la connaissance et en prenant en compte les aspects sociaux liés aux patrimoines (notamment lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des différents publics).

Aujourd'hui, cette nouvelle approche se traduit par l'effacement progressif de la dichotomie entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Encadré n° 9 – Le Massif de Corse

La Corse est communément qualifiée de « *montagne dans la mer* ». Son altitude moyenne de 568 m en fait la plus élevée des îles de Méditerranée occidentale. De plus, seuls 10 % du territoire de l'île présentent une pente inférieure à 12 % et, hormis la plaine orientale, les terrains plats sont quasi-inexistants.

Ce relief particulièrement tourmenté n'offre pas de perspective au développement de grandes voies de pénétration. Par ailleurs, le territoire est marqué par une disposition très caractéristique des chaînes secondaires – en " arêtes de poisson " – par rapport à la chaîne centrale. Orientées est-ouest, les vallées ne communiquent guère : la Corse est donc cloisonnée, divisée en de nombreuses micro-régions qui ont développé leurs caractères et leurs particularismes.

L'île est divisée en deux parties inégales par une chaîne de montagnes, comptant un très grand nombre de sommets de plus de 2 000 mètres, et géologiquement constituée d'une « *Corse granitique* » au sud-ouest, et d'une « *Corse schisteuse* » au nord-est. Seule la partie orientale offre des espaces relativement planes, d'origines alluviales tandis qu'à l'ouest, chaque vallée est encaissée et adossée à la chaîne axiale. La communication entre les deux façades de l'île se fait donc à l'intérieur par quelques rares cols routiers d'assez haute altitude.

Une problématique foncière toujours d'actualité

La problématique foncière, également identifiée dès 2013 constitue un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'aménagement du territoire. Pour des raisons qui tiennent à la complexité du territoire mais aussi au déficit de compétences en ingénierie territoriale, seules 166 communes corses sont pourvues d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé. Ces derniers couvrent 85% de la population. Cette donnée est toutefois en progression, le pourcentage de progression des villes ayant adopté un PLU en 2016 étant de 14,44%.

Les communes corses bénéficient de peu de soutien technique en matière de planification, et ce malgré une structure territoriale très fractionnée (il y a deux fois plus de communes par habitants que la moyenne française). La création d'un Observatoire des Marchés Fonciers et Immobiliers (OMFI) animé par l'AUE²⁰⁴, ainsi que la rédaction d'un rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse par l'Assemblée de Corse en 2019, s'inscrivent dans une démarche de résolution de la problématique foncière.

Ce désordre foncier et les carences en matière d'aménagement sont d'autant plus préjudiciables qu'ils freinent le développement économique de l'île. Toute extension d'une activité économique est rendue difficile par le manque de terrain disponible à la vente ou à la location.

Par ailleurs, le rapport d'information précité met également en lumière la nécessité d'accroître significativement l'offre de logement.

La problématique foncière est particulièrement éloquent dans les espaces ruraux. Le foncier rural est caractérisé par un fort taux d'indivision, un morcellement important, une absence courante de titres de propriété et une insuffisance généralisée de la fiabilité du cadastre. Ce dernier demeure difficile à établir en raison de densités de population extrêmement faibles dans l'intérieur du

²⁰⁴ Assemblée de Corse, Délibération n°17/224 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la Charte de l'Observation des marchés fonciers et immobiliers de Corse (Séance du 27 juillet 2017)

territoire. Plus de 160 communes de l'intérieur ont une densité de population comprise entre 0 et 10 hbs par km², contre 38 pour l'ensemble de l'île.

La création du Groupement d'Intérêt Public de Reconstitution des Titres de Propriété de la Corse (GIRTEC) en 2007 illustre la volonté forte impulsée à l'échelle du territoire visant à trouver des solutions pérennes aux problématiques foncières. Ce dernier met notamment à disposition des maires son expertise et ses moyens d'enquête visant à réattribuer des biens présumés sans maître²⁰⁵.

Autre illustration de cette volonté, la création de l'Office foncier de la Corse par la l'article 148 de la loi du 24 mars 2014, dite loi « ALUR »²⁰⁶. L'Office foncier a été constitué sous forme d'EPIC et peut être saisi par des collectivités.

Il acquiert des terrains pour le compte des communes et leurs groupements. Il contribue ainsi pleinement à la mise en œuvre des stratégies foncières des collectivités.

L'Office foncier dispose de six thématiques d'intervention, qui lui garantissent d'exercer pleinement son rôle en matière de mise en œuvre des projets des collectivités et de pérennisation du foncier à l'échelle du territoire.

- ▶ Habitat et mixité sociale
- ▶ Développement économique
- ▶ Equipements et service public
- ▶ Protection et soutien aux activités agricole
- ▶ Protection des espaces naturels remarquables et protection contre les risques naturels ou technologiques.
- ▶ Constitution de réserves foncières
- ▶ Diagnostics fonciers

L'office foncier accompagne notamment la ville d'Aiacciu dans le cadre de son projet foncier en matière de logement social.

3.1.5. Une modernisation des infrastructures et des services de transports

L'important massif montagneux corse rend les communications intérieures particulièrement difficiles. Les réseaux, routier et ferroviaire, sont sinueux et les distances se mesurent davantage en heures de route qu'en kilomètres. Les infrastructures situées en montagne ou le long du littoral sont soumises à des aléas climatiques ou géologiques. La topographie et le relief impliquent des coûts d'exploitation mais également des coûts d'investissement importants. Enfin, **la saisonnalité des flux (tourisme) induit des phénomènes de pointes qui posent des problèmes de capacité sur les infrastructures.**

En 2017, la voiture constituait le principal mode de déplacement en Corse (67%), devant la marche (27%), les transports en commun (3,2%), les deux roues motorisés (2,5%) et le vélo (0,5%).

Le transport Corse est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre sur l'île, avec plus de 54% du total d'émissions de gaz à effet de serre.

Effectivement **les infrastructures de transport Corse sont marquées par une prédominance du réseau routier, malgré une modernisation de l'offre ferroviaire et un développement de la mobilité active (pistes cyclables).** L'intégralité du transport de fret intérieur est développée sur les axes routiers, notamment en raison des contraintes du réseau ferré. En comparant aux moyennes nationale et méditerranéenne française, le recours aux modes motorisés (voiture et deux roues motorisés) en Corse est à peine supérieur à la moyenne nationale, tandis que la pratique de la marche y est nettement plus importante. En revanche, l'utilisation du vélo et des transports en commun est extrêmement réduite.

Pour le transport intérieur, on relève effectivement une très faible utilisation des transports en commun (TC) à l'exception des transports scolaires. Les transports en commun ne captent que 2 à 3% du trafic total de voyageurs, notamment en raison d'une large préférence pour la voiture particulière. Le faible développement de l'intermodalité et des transports en commun interurbain participe également de ce phénomène. L'offre ferroviaire souffre notamment d'un manque d'investissement et d'une absence de réserve foncière pour son développement, ainsi que des contraintes géographiques. L'offre de transport en zone urbaine est quant à elle caractérisée par des phénomènes d'engorgement important sur le réseau routier à la sortie des agglomérations. On note

²⁰⁵ Direction départementales des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud

²⁰⁶ Loi n°2013-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi « ALUR »

cependant des efforts de développement de la mobilité active (voies cyclables) dans les principales agglomérations depuis la dernière programmation des fonds européens, ainsi que plusieurs initiatives visant à désengorger la sortie des agglomérations.

Le développement des transports publics et de la mobilité douce souffre d'un manque de coordination entre les EPCI (notamment pour les pistes cyclables, sur lesquelles les fonds FEDER dédiés ont été essentiellement concentrés lors de la dernière programmation).

Pour le transport extérieur, **on relève également une croissance importante du trafic aérien par rapport au trafic maritime, et ce principalement en raison du développement du « low cost »**. Les infrastructures aériennes et portuaires se distinguent par leur bon niveau de développement.. Les dessertes des infrastructures maritimes sont insuffisantes, particulièrement pendant les pics de saisonnalité en raison de la mixité des trafics marchandises et passagers, et le port de Bastia, pourtant le premier de Corse par son trafic, est peu adapté aux nouvelles générations de bâtiments.

Enfin, **la Corse n'est pas partie prenante du réseau central du RTE-T, mais seulement intégrée dans le réseau global**. À cet égard, elle peut participer aux autoroutes de la mer, mais cela suppose une connexion avec des ports du réseau central.

Une prédominance du réseau routier

La Corse comptabilise un parc automobile de 187 000 véhicules particuliers et de 35 000 véhicules utilitaires légers, soit 0,56 voitures particulières par habitant contre 0,50 pour la moyenne nationale. 67% des trajets y sont réalisés en voiture. **Le trafic routier y a augmenté de 10% entre 2012 et 2016**. Pourtant, la géographie du territoire limite la réalisation de routes l'Ile compte 8000 km de voirie (576 km de routes territoriales (ex-RN), 4 458 km de routes départementales et 3 049 km de routes communales). Le réseau routier corse présente une densité de 0,93 km/km², ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 1,9 km/km².

Les transports en commun (TC), routiers ou ferroviaires, ne captent que 2 à 3% du trafic total de voyageurs. La faible part des transports en communs pour les trajets intérieurs résulte à la fois d'une offre ferroviaire réduite malgré une importante hausse de sa fréquentation sur la période récente, d'un système de transport en commun urbain encore mal adapté à la demande, d'une offre interurbaine insuffisamment structurée hors transports scolaires.

La concentration de plus de la moitié de la population dans les deux zones urbaines de Bastia et d'Aiacciu (56%) n'a pas permis de modifier fondamentalement cette répartition modale que la périurbanisation diffuse contribue à maintenir, générant une congestion croissante en entrée d'agglomération aux heures de pointe.

Une modernisation importante du réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire de la Corse compte 232 km de voie sur deux lignes à voie métrique unique :

- ▶ Une ligne principale reliant Bastia à Aiacciu via Corte
- ▶ Une ligne « de Balagne » desservant Calvi et Ile-Rousse à partir du nœud de correspondance situé à Ponte-Leccia

L'offre ferroviaire de l'Ile est peu développée, des limitations géographiques, et d'une problématique foncière qui obère son développement, mais elle est en progression constante. Le réseau ferroviaire comptabilise 16 gares et 60 haltes en tout. Le recours au train n'est pas compétitif par rapport à la voiture en termes de temps de parcours (ex : Bastia – Aiacciu en 3h40 contre 2h30 en voiture).

Depuis 1982, la Région de Corse exerce la compétence relative à la gestion du réseau ferré insulaire. Par la loi du 22 janvier 2002, le réseau ferré insulaire a été transféré dans le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'année 2012 avait été marquée par le changement d'opérateur pour l'exploitation du réseau ferré. Une convention de délégation de service public confiait en effet l'exploitation du réseau à la SNCF depuis 2001. Par délibération du 27 octobre 2011, la Collectivité de Corse a décidé la création d'une société anonyme d'économie mixte des Chemins de Fer de la Corse, en charge de l'exploitation du réseau. La convention de délégation de service publique signée avec la SAEML Chemins de fer de la Corse s'inscrit donc dans le cadre d'un important effort de la Collectivité en faveur du réseau ferroviaire. Elle vise d'une part, à consolider l'effet des investissements réalisés, et à les valoriser par un développement de l'offre et de la fréquentation, d'autre part

Les objectifs ambitieux de modernisation du réseau ferré fixés par le Schéma directeur des investissements sur le réseau ferré de 2012 ont commencé à porter leurs fruits. Ses effets sur la fréquentation de ce mode de transport ont également pu être enregistrés. **Des efforts de modernisation et de développement importants sur l'offre ferroviaire ont ainsi pu être réalisés**, à l'instar de la réparation des tunnels ferroviaires de Poghju, San Petru di Venacu et Agazza, de la modernisation de haltes ferroviaires

(Cazamozza) ou de la mise en service d'une commande centralisée entre Bastia et Casamozza qui permet jusqu'à 46 circulations quotidiennes.

On relève également que **la fréquentation ferroviaire a augmenté de 64% entre 2012 et 2016 avec 1,2 millions de voyageurs transportés en 2018**. Depuis 2011 (création de la SEM des Chemins de Fer de la Corse), l'offre kilométrique a crû de 44% générant quasiment un doublement de la fréquentation, pour une contribution publique relativement stable.

L'augmentation de l'offre et de la fréquentation s'est principalement concentrée dans les périurbains ajaccien et bastiais, particulièrement dans le périurbain bastiais qui a enregistré une nette croissance de sa fréquentation ferroviaire à partir de 2012.

Un développement rapide de la mobilité active

Si le vélo ne représente que 0,5 % des trajets effectués, on relève des efforts importants de développement de ce mode de transport depuis la dernière programmation, comme en témoigne les initiatives suivantes :

- ▶ Développement des routes cyclables GT 20 (550 km entre Capi Corsu et Bunifaziu) et INTENSE (INTERREG Marittimo) par l'Agence du Tourisme Corse (ATC). Le budget total d'INTENSE est de 5 M€, dont 85% financés par les fonds FEDER
- ▶ Inauguration d'une voie verte aménagée sur l'ancienne voie ferrée sur la plaine orientale
- ▶ Dispositif d'Aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) de l'AUE (aide de 25% du prix du VAE plafonnée à 500 €) (3 ans après son lancement en 2016, 1 700 personnes en ont bénéficié)
- ▶ Lancement de services de location longue durée de VAE en Balagne et dans le Fium'Orbu-Oriente

Un projet de Plan régional cyclable est d'ailleurs actuellement à l'étude. Ce document n'a à ce jour pas été validé par la Collectivité de Corse.

La faiblesse de la pratique du vélo en Corse peut s'expliquer par l'insuffisance des aménagements prévus à cet effet, mais aussi par les contraintes topographiques fortes qui caractérisent l'île. Toutefois, la hausse des ventes de vélos observée entre 2012 et 2013 (+6%) et le succès du dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) de la Collectivité de Corse mis en œuvre en 2016, semblent accréditer l'hypothèse d'une augmentation de la pratique de ce mode de transport en Corse.

Des infrastructures de transport aérien et maritime matures, marquées par un phénomène de rattrapage aérien

Les liaisons avec le continent revêtent une importance vitale pour la Corse, qui importe quasiment l'intégralité de ses biens de consommation, y compris les matières servant à la fabrication et au conditionnement de la plupart de ses productions locales.

Les besoins insulaires sont aussi caractérisés par leur extrême saisonnalité : près des trois quarts de ces trafics annuels sont traités au cours de la saison estivale, de mai à septembre. D'où la mise en place par la Collectivité de Corse de Délégations de Services Publics maritimes et aériennes gérées par son Office des Transports. Les lignes aériennes de services publics, opérées par Air Corsica et Air France, représentent à elles-seules 49% de l'offre globale. Les délégations de services publics pour le maritime sont quant à elles déléguées conjointement par les compagnies La Méditerranée et Corsica Linea.

En 2018, 4 289 320 passagers étaient transportés au départ et à l'arrivée de Corse par l'aérien (+6,5% par rapport à 2017), contre 4 096 970 passagers pour le maritime (-1,1% par rapport à 2017), et 977 210 plaisanciers en croisière (+ 5,5 % par rapport à 2017). **Le nombre de passagers annuels aériens dépasse pour la première fois le nombre de passagers annuels maritimes en Corse.**

Tableau 3 – Répartition des passagers transportés au départ et à l'arrivée de Corse en 2018

Passagers en 2018 Entrées + Sorties	Maritime		Aérien	Total
	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières & Charter	
Ajaccio	988 652	838 098	1 673 196	3 499 946
Bastia	2 169 215	19 404	1 524 921	3 713 540
Bonifacio	274 177	23 530	-	297 707
Calvi	0	37 940	335 155	373 095
Figari		-	756 048	756 048
L'île Rousse	405 297	5 508		410 805
Propriano	65 471	40 241		105 712
Porto Vecchio	194 158	12 480		206 638
TOTAL	4 096 970	977 201	4 289 320	9 363 491
Evaluation annuelle	- 1,1%	5,5%	6,5%	2,9%

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

Des initiatives de modernisation et d'extension des infrastructures portuaires et maritimes ont été menées sur la période récente, à l'instar de la réparation des ouvrages maritimes du port de Bastia, du renforcement de la mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari, de la poursuite des études de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport d'Ajaccio et de celles du plan de développement portuaire de Bastia.

Une croissance importante de l'offre de transport aérien

Depuis plusieurs années, le transport aérien gagne des parts de marchés sur son concurrent maritime. Ainsi, les trafics aéroportuaires ont cru de 60% entre 2007 et 2017, notamment portés par le développement du « low cost ». Ce dernier absorbait 35% du trafic de passagers aériens en 2017 (+7% depuis 2014).

Il est à noter que suite à la délibération n° 15/005 de l'Assemblée de Corse du 5 février 2015, quatre conventions distinctes de délégations de service public ont été mises en œuvre avec respectivement le groupement Air Corsica – Air France-Hop et Air Corsica pour opérer la desserte de 4 aéroports corses (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) vers 3 aéroports du continent (Paris, Marseille, Nice). Ces conventions sont actives du 25 mars 2016 jusqu'au 24 mars 2020.

En 2018, 4 289 320 passagers ont été transportés au départ et à l'arrivée de Corse, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2017. Ils étaient 2,5 millions en 2001 et 3 millions en 2012.

L'offre aéroportuaire Corse est répartie sur 4 aéroports dont la répartition par voyageurs transportés en 2017 était la suivante :

- ▶ Aéroport Ajaccio : 1 561 881
- ▶ Aéroport de Bastia : 1 391 364

► Aéroport de Figari : 729 971

► Aéroport Calvi : 324 552

Entre 2007 et 2017, la croissance de passager la plus importante a été enregistrée sur l'aéroport de Figari (+114%) et de Bastia (+62%).

90% de ces trafics aériens concernent des origines et destinations nationales : Paris (40% de l'ensemble des trafics annuels en 2016), Marseille (18%) et Nice (8%). Seul 10% du trafic total des aéroports corses concernent donc des vols internationaux. La Corse est en moyenne à 1h30 des principales capitales européennes, mais son accessibilité par voie aérienne pose problème par manque d'interconnexions, comme lors du dernier Diagnostic stratégique territorial. Toutefois, entre 2017 et 2018 **une forte progression des trafic sur l'étranger (+11%) a été enregistrée**, avec notamment + 90% pour la Grande-Bretagne qui assure les trois quarts de la croissance sur l'étranger.

En revanche, les liens avec les îles environnantes sont faibles, alors même que le renforcement de ces liens constitue un gisement d'opportunités important.

Les trafics aériens connaissent un phénomène de saisonnalité et de trafic de pointe important entre mai et septembre. Ils sont ainsi multipliés par 5 entre la basse et la haute saison pour atteindre 1,35 millions de passagers sur cette période haute.

Presque l'ensemble de l'offre (85%) est assurée par 4 compagnies : Air Corsica (56%), Air France (49%), Volotea (16%) et EasyJet (14%).

Un recul de l'offre de transport maritime

4 096 970 passagers étaient transportés sur les lignes maritimes régulières en 2018, soit **une diminution pour ce mode de transport de -1,1 % par rapport à 2017, qui s'inscrit en faux par rapport au taux d'évolution constaté pour le transport aérien sur la même période (+ 6,5%)**.

7 ports de commerces opérants exclusivement dans le bassin méditerranéen sont répartis sur l'ensemble du littoral Corse (Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi, l'île Rousse, Porto-Vecchio et Propriano). Le port de Bastia est le plus important en termes de passagers transportés par ligne régulière avec plus de 2 millions de passagers transportés en 2016. La majorité des transports maritimes passagers sont concentrés sur les ports de Bastia et d'Ajaccio avec 77% du transport hors croisiéristes, et 90% du transport croisiéristes. Les principaux ports de destinations origines sont quant à eux Toulon (1 395 003 passagers par an en 2015), Nice (697 200), Marseille (641 154) et Livourne en Italie (523 702)²⁰⁷.

L'offre de transport maritime (hors croisiéristes) est concentrée sur les compagnies suivantes : Corsica Ferries, La Méditerranéenne (anciennement C.M.N), Corsica Linea (anciennement S.N.C.M), Moby Lines, Blu Navy (anciennement SAREMAR).

Le ralentissement de la fréquentation des lignes maritimes à partir de 2010 coïncide avec l'augmentation du trafic aérien, notamment porté par le développement du « low cost ».

Plus encore que pour le transport aérien, la saisonnalité des transports maritimes est très élevée. Ainsi, les trafics de passagers pour le maritime sont 13 fois plus importants au mois d'août qu'en période creuse.

Le nombre de croisiéristes a également cru sur la période récente, même s'il a enregistré une diminution importante entre 2016 et 2017. 926 000 passagers ont fait escale dans un port de Corse en 2017, soit une diminution de 19,6% par rapport à 2016, contre 977 210 en 2018, soit une augmentation annuelle de +5,5%. Toutefois, sur le long terme, ces flux ont connu une augmentation importante en dépit d'irrégularités observées d'année en années. Ils ont ainsi été multipliés par 4 depuis 2000.

Une stabilisation de l'offre de transport de fret maritime et une légère augmentation pour l'aérien

Si le transport de fret maritime a baissé de 9% entre 2011 et 2016, il se stabilise depuis à près de 2,3 millions de tonnes en moyennes (-0,5 par rapport à 2017). Il est principalement effectué avec les ports français (75% avec Marseille, moins de 10% respectivement avec Toulon et Nice, et Italiens (5% du trafic est ainsi effectué avec le port de Livourne). Cette baisse est notable pour le ciment (-6% et les hydrocarbures (-4%).

Pour la Corse, le port de Bastia comptabilise quant à lui 53% du trafic fret maritime contre 33% pour le port d'Ajaccio. Cet avantage du port de Marseille s'explique par l'offre de cargos mixtes, ainsi que la présence de circuits logistiques implantés dans la région de Marseille qui permettent au port de garder un niveau de trafic fret relativement élevé.

²⁰⁷ La Collectivité a sur ce point identifié que la fragilité des compagnie menace la pérennité des liens avec la Sardaigne.

La majeure partie du trafic maritime est aujourd'hui assuré par les compagnies la Mériionales et Corsica Linea avec des parts de marchés respectives identiques : 37% (elles perçoivent une subvention par camion dans le cadre de leur Obligation de Service Public (OSP).

Les infrastructures portuaires corses nécessitent des travaux de réaménagement, notamment en raison d'une interface ville-port inadaptée.

Pour pallier la congestion au sein de l'interface ville-port en raison de la mixité des trafics marchandises et passagers aux abords des ports, des projets de transfert des activités de fret sont portés par les ports de Bastia et d'Ajaccio (respectivement vers le site de Carbonite et le site de Saint Joseph) depuis plusieurs années. Également, des opérations de limitation de congestions liées au stationnement en double file ont été mises en œuvre, tels que la création d'une cinquantaine d'aires de stationnement en centre-ville de Bastia.

Le transport de fret aérien, plus faible (9 500 tonnes transportés en 2018), enregistre une croissance relativement stable de son trafic (+ 2,8% en 2014, -1,3% en 2015, +0,7% en 2016). Il est largement concentré sur Ajaccio (74% de parts de marché sur ce trafic) et sur Bastia (25% de parts de marché).

Des projets structurants et des investissements pluriannuels en matière de transport

Adopté en avril 2017, le Plan Pluriannuel d'infrastructures de transport constitue un outil prospectif et un élément essentiel à la planification pour la période allant de 2017 à 2026.

S'agissant de la modernisation du réseau routier, les investissements portent principalement sur des projets relatifs à :

- ▶ Des études d'opportunité et de faisabilité
- ▶ Des acquisitions foncières
- ▶ Des projets de conception détaillée
- ▶ Des projets de travaux.

L'amélioration des parcours et la sécurisation des axes apparaissent comme des priorités transversales de la modernisation du réseau routier.

Le PPI avait également vocation à préparer la gestion du réseau routier par la nouvelle Collectivité, notamment s'agissant des investissements relatifs à la préservation du patrimoine.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, le PPI prévoit notamment des investissements relatifs au déploiement du système de Commande Centralisé de Voie Unique, afin de garantir son extension sur tout le réseau et d'en améliorer à la fois la performance et la sécurité.

3.1.6. Une connectivité numérique qui doit être renforcée afin de permettre à la Corse de devenir un territoire numérique inclusif

La connectivité numérique sous-tend des enjeux particulièrement importants dans le contexte insulaire corse, dans la mesure où elle participe du désenclavement des territoires. Ce sont autant d'éléments qui expliquent que la Collectivité s'est investie très tôt dans l'aménagement numérique de son territoire : une délégation de service public a été opérée dès 2005 s'agissant du réseau régional à Haut débit. Un important déploiement de la fibre optique a été réalisé, des répartiteurs téléphoniques et NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés-Zone d'Ombre) ont été déployés, de même que des câblages sous-marins. En 2012, l'Assemblée de Corse approuvait la première version du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Les infrastructures numériques en Corse connaissent une évolution positive, qui s'explique principalement par deux facteurs : d'une part, une volonté importante s'est faite jour, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne, favorisant le déploiement de moyens financiers importants pour combler le retard infrastructurel d'ici à 2022. D'autre part, la volonté portée à l'échelle territoriale de doter l'île des infrastructures nécessaires à son raccordement interne. Différentes initiatives ont été conduites à l'échelle du territoire, se traduisant notamment par un important travail de veille, qui a permis de disposer d'une connaissance et d'une compréhension fine des besoins du territoire. Ainsi, la Direction en charge du numérique au sein de la Collectivité a-t-elle réalisé des baromètres numériques pour 2016 et 2019, ainsi que l'actualisation du SDTAN. La mise en place, en 2018, du New Deal Mobile marque également un tournant dans la gouvernance des politiques publiques en matière de numérique.

La Corse dispose par ailleurs d'atouts qui font d'elle un potentiel territoire numérique inclusif. La concrétisation d'une telle ambition suppose néanmoins qu'elle se dote à la fois des infrastructures nécessaires au déploiement du THD et au développement des plateformes et services garantissant la mise en capacité de l'ensemble des opérateurs du territoire en matière numérique.

Les enjeux identifiés à l'échelle du territoire se déclinent comme suit.

Doter le territoire des infrastructures et plateformes nécessaires à une appropriation progressive des usages

Bien que la Corse dispose déjà de câbles sous-marin, ces derniers sont insuffisants pour garantir le raccordement de l'île avec le Bassin méditerranéen. Le renforcement des liens avec ce dernier constitue un gisement d'opportunités et une nécessité d'autant plus grande pour le territoire que ce dernier disposera, dans les cinq prochaines années, du Très Haut Débit généralisé.

Outre le câble sous-marin, la Corse doit également se doter des infrastructures et services associés à ces dernières qui conditionnent le déploiement effectif du THD. En premier lieu, la Collectivité doit se doter de data centres susceptibles d'héberger de services de types proxy, buffers ou points de présence qui garantissent la qualité du réseau.

Le développement des réseaux de terrain doit également être encouragé, notamment celui de réseaux LoRA.

Le développement de réseaux locaux de types « smart paese » constitue également une opportunité pour le territoire.

Elaborer et mettre en œuvre un projet numérique doté d'une forte dimension sociale

La mise en capacité en matière de numérique est un enjeu qui concerne la société insulaire dans son ensemble. Les besoins des différentes catégories d'acteurs doivent cependant être pris en compte dans leurs spécificités.

S'agissant des entreprises, la Collectivité de Corse doit encourager, en s'appuyant notamment sur les entreprises du numérique implantées sur le territoire, le développement d'une offre adaptée au dimensionnement et aux besoins des entreprises corses. Les services proposés doivent permettre de renforcer la visibilité de ces entreprises sur internet, mais également leur permettre de développer des sites internet et des options de commande et d'achat en ligne. Le développement de tels services est essentiel pour maintenir la compétitivité des opérateurs locaux par rapport aux grandes plateformes.

Par ailleurs, les entreprises du territoire doivent également être accompagnées dans la prise en charge du risque cyber.

S'agissant des citoyens, la mise en place de plateformes et de services dans des domaines tels que l'éducation ou la santé recouvre une forte dimension sociale. Dans le contexte insulaire qui est celui de la Corse, le numérique constitue, de ce point de vue, une véritable opportunité et un levier à la réduction de la fracture sociale et territoriale.

En matière de santé, la Collectivité a d'ores et déjà mis en place une plateforme de mutualisation des compétences en médecine, qui permet notamment la montée en puissance de la politique de prévention à l'échelle du territoire.

En matière d'éducation, la Collectivité a initié, dès 2013, un important effort de numérisation qui se décline de la manière suivante :

- ▶ Actions de raccordement au Wifi
- ▶ Equipement des écoles en termes de tableaux et de tablettes numériques, notamment en vue de faire émerger des méthodes pédagogiques innovantes
- ▶ Développement de services types Espaces de Travail Numérisé (ETN)

Des services et plateformes similaires peuvent être également être développés dans la mesure où ils participent pleinement de la transition du territoire, en matière sociale, économique et environnementale. Dans cette optique, le territoire doit pouvoir se doter d'outils de types civitechs, notamment pour accompagner les nouvelles formes de participation citoyenne, ou de types Smart Island, pour concourir au développement et à la transition durables du territoire.

3.1.7 Un accès inégal à l'offre de soin, malgré des efforts importants consentis durant la période récente

L'offre de soin sur l'île est globalement satisfaisante mais inégalement répartie. Des efforts substantiels ont été consentis depuis le dernier Diagnostic dans les domaines de **renforcement de l'accès au soin des plus précaires, des actions de prévention et de promotion de la santé, de renforcement de la santé de proximité ainsi que de modernisation des établissements**. Ils concourent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

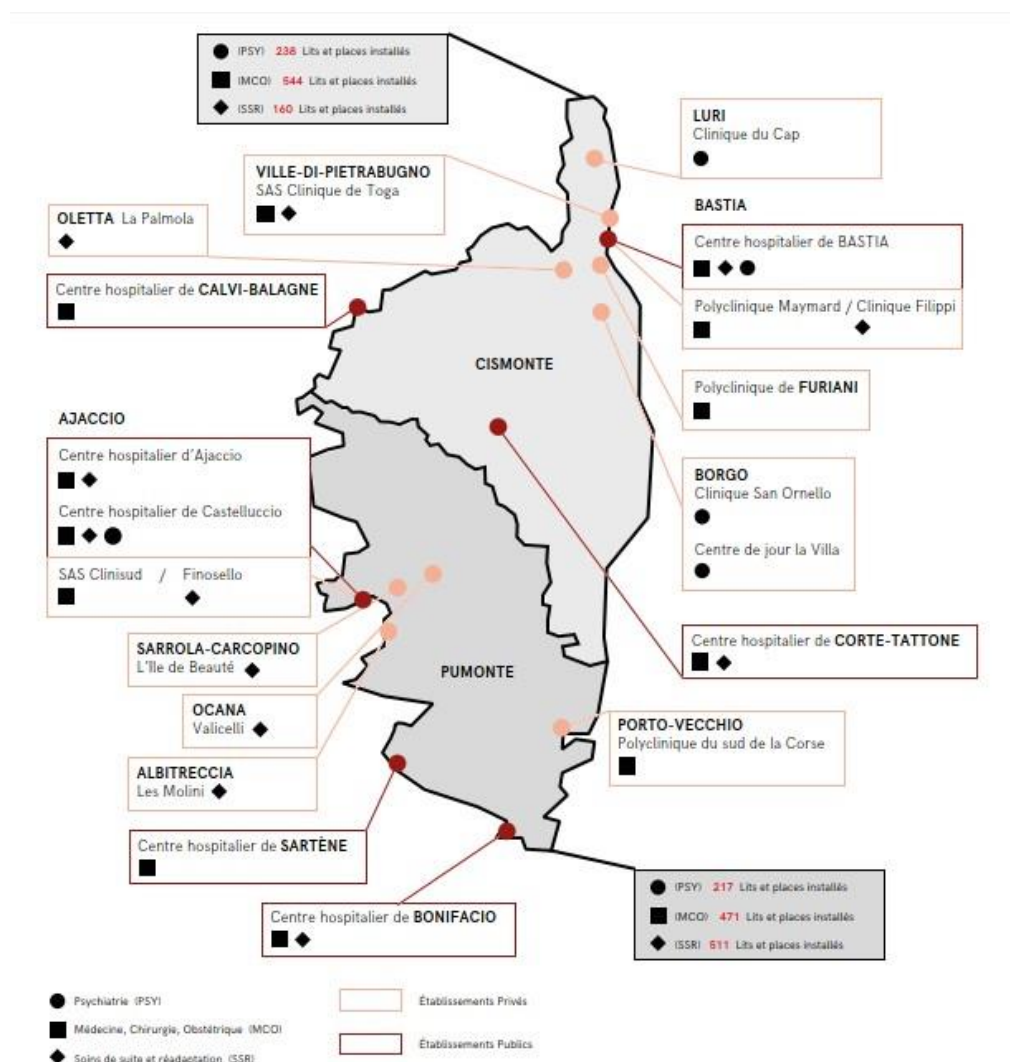
Des disparités d'accès aux soins

Ainsi, **dans le domaine de l'offre en médecins libéraux**, un phénomène de vieillissement de la population médicale dans les zones rurales risque de fortement dégrader l'accessibilité aux soins à terme. Par ailleurs, le temps d'accès à un médecin généraliste en Corse (155 médecins généraux pour 100 000 hbs soit autant qu'en France continentale) est globalement plus élevé que sur l'ensemble du territoire métropolitain (6,6% de la population se situe à plus de 20 minutes du médecin le plus proche contre seulement 0,4% au niveau national). On note ainsi que le taux de recours à médecin généraliste est de 70% en Corse contre 85% pour la moyenne nationale.

Cette asymétrie d'accès aux soins généraux est également vérifiée **pour la médecine spécialisée** (143 médecins spécialisés pour 100 000 hbs contre 184), où 80% des effectifs se situent dans les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia. L'offre de chirurgiens-dentistes, très satisfaisante (88,5 pour 100 000 hbs contre 57,6) est pourtant également marquée par de fortes disparités entre le littoral d'une part, et l'intérieur et la plaine orientale d'autre part. Selon le cadre d'orientation stratégique 2018-2028 de l'Agence Régionale de Santé Corse, ce renoncement aux soins est directement lié à la faible densité en professionnels de santé implantés dans l'espace rural.

Ces difficultés d'accès sont toutefois moins problématiques **dans le domaine de l'offre paramédicale**, en raison d'une forte présence d'infirmiers libéraux sur l'ensemble du territoire Corse (33 pour 10 000 habitants, soit la plus forte densité parmi les régions françaises). L'offre en officines de ville et en laboratoires d'analyses médicales est également opérante sur l'ensemble du territoire grâce à une très forte densité (respectivement 42 officines pour 100 000 hbs et 8 laboratoires de biologie médicale pour 100 000 hbs). La Corse est ainsi l'une des régions disposant du ratio nombre d'officine/nombre d'habitants parmi les plus élevés de France. Également, sa densité de laboratoires de biologie médicale par rapport à 100 000 habitants est de deux points supérieurs à la moyenne nationale, qui s'établit à 6 pour 100 000 habitants.

Dans le domaine des soins hospitaliers, où on relève un taux de recours supérieur à la moyenne nationale, notamment grâce à un maillage du territoire structuré par 7 centres hospitaliers (4 en Corse Sud et 3 en Haute-Corse), 14 établissements privés (6 en Corse Sud et 8 en Haute-Corse), 5 établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) (2 en Corse Sud et 3 en Haute-Corse), comme le résume la carte ci-dessous.

Figure 7 L'offre hospitalière en médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie et soins de suite et réadaptation

Source : Agence Régionale de Santé Corse (2018), Cadre d'orientation stratégique 2018 - 2028

Les services et structures ambulatoires sont par ailleurs bien développés, notamment grâce à la formation de 8 médecins correspondants du SAMU dans les secteurs les plus éloignés, complétée par l'action de l'association « SOS médecins », implantée à Ajaccio.

L'hébergement médicalisé et les services en faveur des personnes âgées sont assurés par 28 EHPAD, ainsi qu'une offre libérale infirmière importante, largement supérieure au niveau national. Cette dernière pallie opportunément le faible taux d'équipement des EHPAD (75,7 lits et places pour 1000 habitants) par rapport à la moyenne nationale (116 lits et place pour 1000 habitants). Cette situation est d'ailleurs paradoxale compte tenu du fait que la Corse est le territoire présente le plus fort taux de vieillissement de France. Enfin, on relève que les taux d'équipements sur le secteur du Handicap ainsi que leurs degrés d'accessibilité sont globalement cohérents avec les taux moyens nationaux.

Un accès au soin renforcé par des dispositifs ciblant les plus précaires et par des actions de prévention et de promotion de la santé et soutien à la santé de proximité

Ces dispositifs ont notamment pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Des soins pour les populations les plus précaires sont ainsi assurés par trois permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS), situés à Bastia, Ajaccio et à Porto-Vechio (500 personnes y ont été prises en charge en 2016). Également, une filière

ambulatoire pour les soins en addictologie est structurée autour de trois CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention) intervenant dans les principales villes ainsi que par un centre d'aide, d'accompagnement et de réduction des risques pour les usagers de drogues (CAAARUD) implanté à Ajaccio et à Bastia. Une prise en charge des sevrages complexes de niveau II peut être assurée à Ajaccio. En outre, une conférence permanente du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) a été installée en 2012. Elle vise à permettre aux personnes les plus démunies d'accéder au système de santé par des mesures spécifiques élaborées avec elles.

Par ailleurs, **de nombreuses actions de prévention et de promotion de la Santé** ont été mises en œuvre depuis le dernier Diagnostic Stratégique. Les activités de promotion sont notamment animées par une Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) qui vise à déployer des stratégies de promotion coordonnées sur l'ensemble des territoires. Cette dernière apporte notamment son appui aux programmes d'éducatifs thérapeutiques mis en œuvre par les établissements de santé corse dans des thématiques clefs : maladies cardiovasculaires, endocrinologie, néphrologie, psychiatrie, maladies neurodégénératives, maladies respiratoires chroniques. 4000 patients ont ainsi bénéficié d'un programme d'éducation thérapeutique entre 2011 et 2016. Des activités physiques adaptées ont également été promues depuis 2012 pour les personnes atteintes de maladie chronique, de handicaps et avançant en âge : 35 de ces actions ont ainsi été soutenues par l'ARS avec les services de l'Etat entre 2013 et 2015. Toujours dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les dotations financières aux associations œuvrant dans ce domaine ont connu une progression à la hausse de près de 25% entre 2012 et 2016.

Des actions de soutien à la santé de proximité ont également été mises en œuvre. Un comité régional de l'observatoire national des professionnels de santé (CRONDPS) a ainsi été créé en 2016. Il doit permettre de mieux cibler les spécialités dans le domaine de la santé sur le territoire. Une instance régionale de pilotage visant à piloter les programmes régionaux sur l'accès aux premiers secours a également été mis en œuvre en décembre 2012. Cette dernière a notamment contribué à la création de quatre maisons de santé (San Nicolao, Calenza, Cargèze, Levie) offrant des soins de premiers secours ainsi que des consultations spécialisées en zones rurales et de l'intérieur. L'ARS prévoit la création de 7 à 10 de ces maisons à horizon 2023. L'action de ces maisons de santé est complémentaire de celle menée par trois établissements de santé de proximité dédiés dispensant des soins non programmés immédiats aux patients (centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone, centre hospitalier de Sartène, centre hospitalier de Bonifacio).

Une modernisation des établissements de santé et un soutien à l'organisation des filières de soin

En outre, **plusieurs établissements de santé ont récemment fait l'objet d'une modernisation importante** (reconstruction du centre hospitalier d'Ajaccio – budget de 130 millions € ; première tranche de la modernisation du centre hospitalier de Bastia – budget de 29 millions € ; modernisation des centres hospitaliers de Castelluccio, Calvi Balagne, Corte-Tattone et Sartène). Des efforts de développement des capacités d'accueil des structures ont également été établis, comme en témoignent la progression de 11% des capacités installées des EHPAD sur la période 2011-2016 (400 nouveaux lits et places), ainsi que la progression de 13% des capacités installées des structures en charge de la prise en compte du handicap sur la même période. Au titre des efforts de renforcement des capacités d'accueil, on relève également le renforcement de l'ambulatoire, avec un taux de séjour devenu majoritaire de 56,7% en 2016.

Enfin, **des efforts importants d'organisation des filières de soin ont été mis en œuvre, particulièrement pour les urgences et la réanimation.** A ce titre, on note particulièrement la mise en place de moyens hélicoptères pour les zones les plus enclavées, outre la formation de 8 médecins généralistes correspondant du SAMU dans ces espaces. En conséquence, la part de la population résidant à plus de 30 minutes d'un accès aux urgences est passée de 25% en 2012 à 15,1% en 2016.

Encadré n° 10 – La démocratie sanitaire

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), créée en 2010 et renouvelée en 2014 a particulièrement contribué à animer la démocratie sanitaire sur l'île en organisant plusieurs débats publics (2014 – santé et insularité, 2015 – vivre en bonne santé en Corse ; 2017 – bientraitance, de l'écoute à l'accueil), ainsi qu'en proposant des avis sur les travaux relatifs au plan régional de santé (avis du CRSA relatif au Projet Régional de Santé (PRS 2) en date du 19 juillet 2018).

3.2. Le territoire dans son environnement régional et international

3.2.1. Le Bassin méditerranéen : un espace caractérisé par des inégalités de développement et sous pression, mais disposant de nombreux atouts

Un espace inégal et sous pression démographique, environnementale et sécuritaire

Le Bassin méditerranéen est caractérisé par des disparités de développement importantes et fait face à des pressions d'ordre démographique, environnementale et sécuritaire. Il présente toutefois d'un fort potentiel de développement pour les économies bleues et vertes, ainsi que touristiques.

Les populations du Bassin méditerranéen disposent ainsi de revenus très inégaux. Le revenu moyen par habitant des pays des rives Sud et Est est ainsi de 6000 \$, soit environ 4,6 fois de moins que la moyenne des pays méditerranéens de l'Union Européenne. En outre, on relève que 65 millions d'habitants sont touchés par la pauvreté au Moyen Orient et en Afrique du Nord.

Par ailleurs, plusieurs types de pression pèsent sur le bassin méditerranéen. Elles sont en premier lieu d'ordre démographiques : la population du bassin méditerranéen ayant considérablement augmenté et cet espace accueillant près du tiers des arrivées touristiques internationale (le linéaire côtier absorbe l'essentiel de ce gain démographique). On estime ainsi que la population totale des Etats riverains sera de 530 millions en 2025 contre 276 millions en 1970. Cette population, urbanisée à hauteur de près de 70%, est essentiellement localisée sur le littoral. La population des zones côtières est ainsi de 150 000 habitants, soit environ 33% de la population totale des pays riverains.

Ces pressions sont également d'ordre environnementales : la mer méditerranée est particulièrement sensible à la pollution, notamment générée par la densité du trafic maritime, en qualité de mer semi-fermée où l'eau se renouvelle difficilement. Le GIEC estime par ailleurs que les écosystèmes méditerranéens seront les plus impactés par le changement climatique (Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2019). Pour ces raisons, ces derniers, réputés riches et diversifiés, sont fragiles. On note ainsi que près de 220 000 navires de plus de 100 tonnes transitent par la mer méditerranée chaque année, ce qui représente 1/3 du trafic mondial de navires marchands.

Enfin, ces pressions sont également d'ordre sécuritaire, compte tenu de l'instabilité caractéristique des rives Sud et Est du Bassin méditerranéen, ce qui origine par ailleurs un phénomène de migration qui va croissant dans la zone.

Ces éléments sont autant d'obstacles à un avenir durable du bassin méditerranéen, que la politique de cohésion de l'Union Européenne s'attache à développer notamment au travers de ses programmes de coopération INTERREG et sectoriels.

Un espace riche de plusieurs atouts, notamment naturels et culturels

Si on note des disparités de développement économique importantes dans le Bassin méditerranéen, on relève toutefois qu'il présente plusieurs atouts majeurs, au premier rang desquels **une part importante du PIB mondial**. Elle est ainsi de 11,5%, (contre 13,5% en 1990).

Le Bassin Méditerranéen dispose de **ressources naturelles et culturelles riches**. Il est constitué de près de 46 000 km de côtes, 7 régions écomarines et 75 bassins hydrologiques. Sa biodiversité est également importante. On y ressource 10 000 à 12 000 espèces marines différentes, ainsi que 8 500 espèces de faunes macroscopiques et 1300 espèces de plantes. Le Bassin Méditerranéen est également un des plus anciens établissements humains du monde, ce qui lui offre **un héritage culturel unique partagé entre trois continents** : l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

Pour ces raisons, les économies du Bassin méditerranéen sont portées par **un fort secteur touristique**. On estime ainsi qu'il accueille près de du tiers des arrivées touristiques internationales. Les recettes du secteur touristique y ont atteint 190 milliards d'euros, ce qui représente environ 26% du total mondial.

3.2.2. Au sein de cet espace, le territoire corse revêt des enjeux particuliers pour la politique de cohésion européenne, principalement en raison de son positionnement et de ses atouts

La Corse bénéficie d'un positionnement central, d'un patrimoine naturel et culturel remarquable à cœur du Bassin, ainsi que d'un potentiel important dans le domaine des économies bleues et vertes

Située à l'intersection des principaux axes de communication et riche d'un patrimoine culturel et naturel important, la Corse revêt des enjeux économiques, environnementaux et culturels majeurs au sein de l'espace méditerranéen pour la politique de cohésion européenne, comparable avec les autres régions de la zone. Au sein de cet espace, la Corse se distingue notamment par son partenariat fort et ancien noué avec les régions françaises et italiennes transfrontalières, matérialisé par le programme « Interreg Marittimo », ainsi qu'avec la région Occitanie et les Baléares.

Le territoire corse dispose effectivement d'un important patrimoine naturel et culturel, comme l'atteste par exemple la liste des sites reconnus par l'UNESCO, comprenant notamment : la réserve naturelle de Scandola, les Calanques de Piana ou encore les 7 réserves naturelles (Bouches de Bonifacio, Etang de Biguglia, Iles Cerbicale, Iles du Cap corse, Massif du Monte Ritundu, Scandola, Tre Padule Suartone). L'île dispose en outre d'une vingtaine de sites inscrits ou protégés. De même, le territoire est marqué par une forte identité culturelle qui participe de son attractivité touristique et de son rayonnement dans la région méditerranéenne. L'île peut également valoriser, outre son patrimoine bâti et son patrimoine historique, un nombre important de savoir-faire. Ces derniers constituent la partie la plus visible du patrimoine immatériel de l'île. En raison de ce patrimoine naturel et culturel important, la Corse dispose ainsi d'une grande visibilité et de flux touristiques importants.

Par ailleurs, la Corse présente également un certain nombre de filières dynamiques à fort potentiel de croissance (nautisme et chantier naval, tourisme innovant et durable, biotechnologie bleues et vertes, énergies renouvelables bleues et vertes), qu'elle peut valoriser de concert avec celles des autres régions de la zone.

Des problématiques persistantes affectant l'accessibilité du territoire et freinant son potentiel économique

Malgré une coopération stable installée depuis les premiers programmes intégrés méditerranéens (PIM) et la 1^{ère} génération d'INTERREG, **l'espace transfrontalier souffre toujours d'une carence majeure dans le domaine des transports (maritimes et aériens) et de l'accessibilité (réseaux des TIC insuffisant)**. La Corse, avec ses différents ports et aéroports, dispose toutefois d'infrastructures importantes tournées vers le continent ; c'est pourquoi la problématique des transports et de l'accessibilité y compris intermodale doit être considérée avec une attention particulière.

Encadré n° 11 les infrastructures de transport extérieur de la Corse

La Corse dispose d'un maillage opérant de ports et d'aéroports répartis sur tout le territoire. Toutefois, si les flux de passagers totaux vers et à partir de la Corse augmentent, on remarque que la répartition géographique des entrées et des sorties est très polarisée sur la France continentale au détriment des autres régions partenaires de la Corse dans les politiques de coopération européenne. Ainsi, plus de 65% des flux de passagers maritimes sont tournés vers les ports de Toulon, Nice et Marseille, tandis que plus de 80% des flux de transports aériens sont réalisés avec les aéroports français.

On estime également que le potentiel économique de l'espace de coopération est sous-exploité. C'est pourquoi, en renforçant la coopération transfrontalière il serait possible de **dynamiser l'activité économique, et de réduire le déséquilibre des échanges avec l'Italie (-73 millions € en 2016)**, en considérant entre autres le tourisme comme vecteur de développement susceptible de faire émerger ou d'encourager d'autres secteurs comme l'artisanat, l'agriculture, le commerce et les services marchands, allant aussi dans le sens de la diversification de la qualité et du respect de l'environnement.

Par ailleurs, accroître la compétitivité et l'attractivité des territoires devient la nécessité première face à la concurrence des pays émergents, surtout pour les régions insulaires telles la Corse ou la Sardaigne où le tissu économique, essentiellement constitué de TPE ou PME, souffre des handicaps liés à l'insularité (ex : surcoût lié au transport), et ce malgré des dispositifs comme : « Corse Entreprendre », « Corse Export », « Cors'emploi », « Cors'éco solidaire » ou encore « la Stratégie Régionale de l'Innovation », leviers indéniables du développement de l'île, mais aussi potentiel cadre référentiel à des actions interrégionales voire transfrontalières. Si les enjeux sont par nature localisés, la coopération transfrontalière et sa déclinaison inter-régionale doivent sous-tendre une approche partenariale et partagée des difficultés économiques et des réponses aux exigences de l'UE avec les partenaires potentiels de l'île confrontés aux mêmes échéances.

Encadré n°12- Intégration commerciale de la Corse dans son environnement régional et extra-régional

Hors transactions avec le Continent, le déficit commercial de la Corse en 2016 était de -280 millions €, contre - 286 millions € en 2015. L'île enregistrait ainsi un volume d'exportation de 61,6 millions € (dont 36 % vers l'Union Européenne et 24,2% vers l'Asie), et un volume d'importation de 342 millions € (dont 80,3% en provenance de l'Union Européenne et 12,6% en provenance d'Asie). Les principaux produits exportés par la Corse en 2016 étaient des (1) des produits issus de la culture et de l'élevage (8,7 millions €), (2) des produits chimiques divers (8,2 millions €) ainsi que (3) des navires et des bateaux (6,3 millions €). Elle importait en contrepartie (1) des produits pétroliers raffinés (73 millions €), du tabac manufacturé (26 millions €) ainsi que (3) des produits de la construction automobile (23 millions €).

Hors transactions avec le Continent, l'île exportait essentiellement vers (1) la Suisse (9,1 millions €, essentiellement des produits agricoles), (2) l'Italie (8,3 millions €, essentiellement des produits chimiques, du matériel et des produits agricoles), et la Chine (6,2 millions €, essentiellement pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets). Elle importait majoritairement en provenance de (1) l'Italie (81,3 millions €, essentiellement des produits pétroliers et du matériel de transport), de (2) Malte (41 millions €, essentiellement de produits pétroliers raffinés) et d'Allemagne (32,7 millions €, essentiellement de produits agricoles et à base de viande).

Source : ADEC, Les chiffres du commerce extérieur en Corse

3.2.3. La Corse est ainsi concernée par plusieurs programmes de coopération (INTERREG) aux niveaux transfrontalier, transnational, interrégional et sectoriel, couvrant la zone méditerranéenne au titre de la politique de cohésion européenne

Au titre des partenariats (INTERREG), la Corse participe ainsi au programme transfrontalier INTERREG Marittimo, dans la continuité du Programme de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2007-2013. Il poursuit les objectifs de (1) promouvoir la compétitivité des petites & moyennes entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières (filieres bleues et vertes), (2) protéger les ressources naturelles et culturelles et gérer les risques liés à la sécurité en mer, (3) améliorer la connexion des territoires et la durabilité des activités portuaires, (4) augmenter les opportunités de travail durable et l'insertion. Au sein de ce programme, la Corse est ainsi partie prenante à près de 90 projets dans le cadre de INTERREG Marittimo.

Elle prend également part au programme transnational INTERREG MED qui a pour objectif de contribuer au développement de l'espace méditerranéen (Espagne, France, Grèce, Malte, Italie, Portugal, Slovaquie, Gibraltar) dans les domaines de l'innovation, de l'économie à faibles émissions de carbone, de l'environnement et de la coopération.

En outre, l'île est couverte par le programme transfrontalier européen CBC ENI MEG (ex instrument de voisinage) qui a pour objectif de promouvoir un processus de coopération durable et harmonieux au niveau du Bassin Méditerranée en valorisant les potentialités endogènes, ainsi que par le programme inter régional INTERREG Europe de renforcement de la cohésion territoriale.

De plus, elle est partie au programme sectoriel Eurodyssée de mobilité des jeunes de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) qui a pour objectif de renforcer l'ouverture d'esprit des jeunes et la citoyenneté européenne

Au titre des programmes sectoriels, la Corse fait également partie du programme Horizon2020 pour la recherche et l'innovation, ainsi que du programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Dans le cadre de ces programmes de coopération, la Corse participe à de nombreux projets dans les domaines de l'accompagnement des entreprises sur les filières du tourisme, de l'agroalimentaire, du nautique, d'amélioration de la durabilité des ports de commerce, de promotion et valorisation des ressources naturelles, de sécurité de navigation, d'amélioration de la connexion des territoires et de renforcement de la mobilité internationale des corses.

A titre d'exemple, la Corse est tête de file dans les projets suivants :

projet GEECCTT-île pour la gestion conjointe de services transfrontaliers de transport entre les régions Corse, Sardaigne, Ligurie et Toscane (Programme INTERREG Marittimo)

Projet FinMed de financement de l'innovation pour la croissance verte (la Ctc Corse est chargée de la phase de test du projet) entre l'Espagne, la France, la Grèce, Malte, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et Gibraltar (programme MED)

Projet Co-Creative Youth pour l'impulsion de projets co-créatifs dans le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation et favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes (programme sectoriel ERASMUS +). Ce projet a pris fin en 2018.

Encadré n° 13 Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes

La Corse rencontre plusieurs difficultés pour la mise en œuvre de ces programmes. La Collectivité de Corse paraît ne pas disposer des ressources humaines suffisantes pour s'assurer de l'application des programmes de cohésion à l'échelle du territoire, et ainsi tirer le plus grand profit de ces derniers. Les potentiels bénéficiaires des programmes de coopération semblent souvent méconnaître ces derniers. Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans leur application (retard de paiements, certifications de paiement non réalisées, complexité des dossiers) apparaissent constituer un élément bloquant pour les potentiels bénéficiaires.

Ces éléments obèrent la capacité des potentiels bénéficiaires, notamment les PME et les jeunes, à renforcer leur ouverture à l'international. Cela est d'autant plus préjudiciable pour les jeunes Corses, qui pourraient davantage tirer profit des effets bénéfiques de réaliser des mobilités à l'international pour leur insertion professionnelle.

D'autres difficultés majeures apparaissent également dans les échanges transfrontaliers limités au cadre des PO : la disparité entre les territoires, tant en termes démographiques qu'économiques, ainsi que les différences entre les compétences des niveaux de gouvernance en France et en Italie.

3.2.4. Les enjeux internationaux

La Corse mène une activité diplomatique renouée depuis 2016 dans le prolongement des programmes européens pour développer des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens, et notamment les îles méditerranéennes.

Elle a par exemple contribué à créer un conseil permanent Corso-Sarde en 2016, présidé par les Présidents des deux Assemblées corse et sarde, dont l'objectif est d'encourager la coopération entre les populations des deux îles, ainsi que de travailler à la défense de leurs intérêts à Bruxelles.

La Corse est également membre de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), qui réunit 160 régions issues de 25 Etats de l'Union européenne et au-delà. Au titre des réalisations récentes de la CRPM, on relève l'adoption d'une position commune sur les thématiques de l'accessibilité des îles, du tourisme durable, de la gestion de la biodiversité ainsi que de l'énergie, en juillet 2018 lors de l'AG de la Commission des îles de la CRPM présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Elle a en outre participé à la 16^{ème} édition de la semaine européenne des régions et villes d'Europe (Open Days) qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 2018, au sein de laquelle elle a notamment participé à un séminaire sur l'économie verte comme opportunité de développement pour les îles de l'Union Européenne avec les bureaux bruxellois des Baléares, de la Crète et de la Sardaigne.

La Collectivité de Corse dispose également d'une antenne de représentation à Bruxelles pour défendre ses intérêts auprès des institutions européennes, et notamment dans le cadre des négociations sur les prochains programmes opérationnels. Aussi, l'île plaide régulièrement pour faire reconnaître son statut d'insularité via l'article 174 du TFUE.

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME
OPERATIONNEL FEDER/FSE+ CORSE 2021-2027**

Collectivité de Corse

Le présent document propose une première ébauche d'architecture pour le futur programme 2021-2027 FEDER/FSE+ pour la Corse. Il a été élaboré en mobilisant plusieurs sources de données :

- Le diagnostic stratégique de territoire, élaboré à partir d'une revue documentaire, ainsi que des contributions des différents acteurs du territoire partagées lors d'ateliers thématiques organisés le 13 novembre 2019 ;
- Les feuilles de routes et diagnostics sectoriels réalisés à l'échelle de la Collectivité, ainsi que les travaux préparatifs au Plan de Transformation et d'Investissement de la Corse (PTIC) ;
- Des ateliers thématiques avec les services référents de la Collectivité (janvier 2020).

Les 10 ateliers menés ont permis de consulter les différentes parties prenantes du territoire sur les thématiques listées ci-dessous, afin d'identifier les besoins du territoire, les enjeux et priorités pour les futurs programmes :

- Innovation et transformation économique intelligente ;
- Changement climatique et transition énergétique et équitable ;
- Transition et transformation numérique ;
- Transport et mobilité durable ;
- Réduire les fractures sociales : formation, employabilité, parité et équité ;
- Développement urbain, rural et de montagne ;
- Nouveaux enjeux socioéconomiques autour du patrimoine naturel et culturel ;
- Coopération territoriale, européenne, relations internationales et enjeux méditerranéens

Le document formule pour chacun des objectifs stratégiques prévu par la future politique de cohésion des priorités pour la Corse, et précise les complémentarités avec les autres financements ou instruments portés par la Commission européenne.

Une fois stabilisé et validé, il constituera la colonne vertébrale du futur programme.

- **Objectif stratégique 1** : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante
- **Objectif stratégique 2** : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques
- **Objectif stratégique 3** : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC
- **Objectif stratégique 4** : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
- **Objectif stratégique 5** : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

Les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID 19 ont été prises en compte dans ce document stratégique qui prévoit des dispositifs spécifiques destinés à répondre de manière immédiate à la crise.

Des priorités telles que la mobilité durable, le numérique le développement des infrastructures de formation et de santé ou encore la relance de l'activité touristique feront l'objet des points à négocier avec la Commission européenne, au-delà des priorités déjà partagées avec la Commission : recherche et développement, innovation, transition écologique et énergétique, développement territorial.

Ce projet ne constitue pas le cadre final d'intervention et son contenu doit être considéré avec précaution. En effet, il représente une base de discussion susceptible d'évoluer suite aux observations de la Commission européenne, au premier rendu à venir du CPER et PTIC et à d'éventuelles nouvelles contributions des acteurs du territoire. De plus le cadre réglementaire de la future programmation est en toujours en discussion au sein des instances européennes et nationales.

Collectivité de Corse

Objectif stratégique n° 1 « Une Europe plus intelligente »

Dans le contexte de transition écologique, numérique et industrielle, l'innovation sous différentes formes doit permettre de répondre aux enjeux d'une économie et d'une société en mutation, rendue vulnérable par le changement global.

L'OS1 doit permettre à la Corse de soutenir des actions en faveur d'une « Europe plus intelligente ». L'enjeu réside dans la transition vers une économie insulaire performante et innovante en capacité d'être résiliente aux évolutions en cours et à venir. Cet objectif, complémentaire d'un objectif de croissance écologique et durable pour tous, repose sur deux piliers : une chaîne de l'innovation solide et coopérante qui concerne tout autant les nouveaux secteurs que les secteurs traditionnels, et une économie vertueuse et compétitive.

Le tissu économique insulaire présente des spécificités et des contraintes (éloignement des marchés, taille des entreprises, contraintes de ressources humaines, etc.) qu'il convient d'appréhender pour accompagner au mieux son développement et sa capacité d'adaptation. Ainsi la Corse peut profiter des potentialités du numérique pour surmonter les contraintes liées à l'insularité.

Cet OS1 est aussi une opportunité pour mettre en place des mesures d'accompagnement des entreprises leur permettant d'intégrer plus fortement l'innovation dans leurs stratégies de développement, notamment d'exportation.

Dans ce contexte, la stratégie de spécialisation intelligente constitue un outil et un agenda puissant pour les îles, permettant de stimuler l'innovation dans le cadre de l'adaptation des activités économiques aux changements globaux cités ci-dessus. La S3 constitue la stratégie de développement territorial idoine pour inciter les îles à se spécialiser dans des domaines ancrés sur leur territoire, afin de dégager des avantages concurrentiels originaux vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

Les territoires insulaires, à forte biodiversité et identité culturelle, sont en effet les premiers et les plus fortement impactés par les mutations économiques et environnementales en cours mais aussi les plus à même d'identifier des solutions économiques concrètes dans différents secteurs d'activités.

Les financements FEDER de l'OS 1 devront donc conforter les pôles de recherche et d'innovation répondant aux enjeux de développement et aux défis de ces territoires (valorisation de la biodiversité, transition énergétique, risques naturels, adaptation au changement climatique, valorisation de la diversité culturelle, etc.) afin de les intégrer pleinement dans la chaîne de l'innovation de l'Europe continentale et de ses bassins géographiques.

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus	Fonds concernés et complémentarité entre fonds et autres instruments de l'Union
1. Développer l'innovation en soutenant les activités de recherche publique et privée en vue d'accroître les liens entre les activités de recherche et le tissu économique corse Accroître les activités de recherche et d'innovation dans les micro entreprises et les PME L'effort de recherche de R&D dans le secteur privé reste très éloigné des objectifs UE 2020 avec moins de 0,3 % du PIB régional qui y est consacré. Au-delà de ce faible investissement, on observe également le peu de liens entre les activités de recherche et le développement d'innovations dans l'entreprise. Ce faible niveau d'innovation dans le secteur privé peut à terme impacter la compétitivité de l'économie corse et par ailleurs freiner son ouverture vers de nouveaux marchés plus concurrentiels. Accroître les activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics Le FEDER viendra accompagner le développement des capacités de la recherche publique régionale, avec pour objectif d'une part de renforcer le continuum recherche-transfert-valorisation/diffusion et, d'autre part, d'impacter le tissu économique régional.	Dans ce contexte, les actions soutenues par le FEDER chercheront à atteindre les résultats suivants : - une plus forte mise en réseau des acteurs de la recherche publique avec les acteurs économiques de l'île. - une augmentation des activités de transfert et de valorisation des résultats de la recherche publique vers les entreprises. - une augmentation des investissements et des activités en faveur de l'innovation dans les entreprises. Un Recours plus importants aux instruments financiers, fonds d'amorçage.... Les changements attendus porteront sur : - une recherche publique dont les capacités matérielles et immatérielles sont renforcées dans les domaines de la spécialisation intelligente régionale. - une interaction et une collaboration accrue entre la recherche académique et les entreprises régionales. - une valorisation des plateformes de recherche. un Recours plus importants aux coûts simplifiés.	- FEDER, - Horizon Europe - Programme pour le Marché unique 2021-2027 (sous programme COSME) - Interreg

<u>2. Favoriser le développement de la compétitivité et l'internationalisation des TPE/PME insulaires</u> Du fait de son insularité, le tissu économique régional présente des spécificités qu'il convient d'appréhender pour accompagner au mieux le développement économique de la Corse.	Le FEDER viendra accompagner le développement des TPE/PME, avec pour objectifs : - de favoriser la structuration des différentes filières afin d'accroître l'effet levier des dispositifs d'aide au développement des entreprises et notamment des dispositifs d'aide à l'innovation. - d'appuyer et promouvoir une structuration progressive des entreprises, s'accompagnant d'une diffusion de la culture de l'innovation en interne.	-Interreg -Programme pour le Marché unique (sous programme COSME)
<u>3. Faire de la Corse un territoire numérique inclusif</u> -Faire émerger une offre de services numériques adaptée aux besoins des entreprises implantées sur le territoire. -Appuyer les entreprises, y compris les TPE/PME dans les étapes nécessaires à leur numérisation, favorisant ainsi leur visibilité et accroissant leur compétitivité.	-Mobiliser les ressources disponibles dans le cadre d'une approche globale de la transition numérique, incluant les enjeux d'infrastructures et le développement des usages numériques : une telle approche doit conduire à faire émerger des axes structurants, participant d'un projet de transition numérique adapté au territoire et comprenant notamment un volet social important. -Encourager l'émergence d'un écosystème vertueux : il s'agit ici de faire converger les stratégies retenues par les entreprises du numérique implantées sur le territoire et les besoins des TPE-PME, afin de pallier le risque de décrochage en termes de « compétitivité numérique ».	-Programme Europe Numérique -Interreg -MIE II Volet numérique (infrastructures) -Horizon Europe
<u>4. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens et des pouvoirs publics</u> L'accompagnement des usages de l'ensemble de la société insulaire doit être renforcé. Cet objectif est essentiel pour une société plus inclusive mais aussi pour la mettre en capacité de relever les défis de demain. Lutter contre les fractures numériques pour offrir aux populations des territoires enclavés un service public numérique en matière d'éducation et d'administration est une priorité de la Collectivité de Corse.	Favoriser les perspectives de développement et d'épanouissement des populations (e-éducation, e-administration...)	-Une complémentarité avec le FSE+ afin d'offrir des formations visant à maîtriser l'évolution des métiers du numérique (paramétrage et tutoriels d'utilisation, cyber-sécurité, etc.) -Programme Europe Numérique -Interreg -Erasmus +

Objectif stratégique n° 2
« Une Europe plus verte et à faible émission de carbone »

Si OS est retenu / justification : La Corse dispose d'un patrimoine naturel varié, dont la valeur est reconnue et qui bénéficie de divers systèmes de protection et de valorisation.

Ce dernier est cependant menacé par des risques naturels importants dont l'intensité et l'ampleur sont susceptibles d'évoluer défavorablement sous l'effet du changement climatique et de la pression anthropique, notamment touristique.

Au regard de sa géographie et de la topologie particulière des territoires insulaires, ces risques ont des impacts importants sur la qualité de vie des populations mais également sur les activités économiques de l'île.

Les principaux risques naturels, qui sont variablement accentués par le changement climatique, sont les suivants :

- Le risque inondation
- Le risque d'incendie lié au risque de sécheresse
- Le risque lié aux mouvements de terrains
- Les risques littoraux.

Il existe donc un fort enjeu de mise en œuvre d'actions de prévention et de protection de la population face à ces risques naturels, notamment de submersion marine et d'inondation, en renforçant les ouvrages de protection, dès le début des projets de développement, et en menant des actions d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

La Corse peut aussi se positionner comme laboratoire exemplaire dans le développement de technologies propres répondant aux contraintes liées à l'insularité et garantir leur diffusion auprès des usagers (résidents et touristes) mais aussi d'autres territoires, notamment insulaires ou de montagne

Par exemple, la transition vers une économie circulaire, permettant de limiter les rejets de matières polluantes dans l'environnement et de réduire l'empreinte carbone est un enjeu pour les îles méditerranéennes qui peuvent en la matière faire des démonstrations vertueuses compte tenu du caractère circonscrit du territoire et des petites échelles spatiales concernées.

Il en est de même pour les technologies relatives aux énergies renouvelables au regard de sources d'énergies illimitées telles que le soleil, la mer, le vent, la géothermie et l'hydroélectricité.

En la matière, la mobilisation des crédits FEDER contribuera à la mise en œuvre des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) pour parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus	Fonds concernés et complémentarité entre fonds et autres instruments de l'Union
<u>1. Agir en faveur d'une maîtrise de la demande énergétique en vue d'une autonomisation progressive du territoire :</u> Réduire la consommation d'énergie dans les secteurs des bâtiments publics, des logements sociaux et de l'éclairage public. Le secteur du bâtiment et du logement représente un quart de nos émissions de CO2 et les bénéfices de la rénovation énergétique sont multiples ; protection de l'environnement, stimulation de l'emploi local, gain de qualité de vie et pouvoir d'achat. De plus, la rénovation de l'éclairage public contribuera fortement à la réduction de la consommation d'énergie et ainsi à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.	Ces projets chercheront à atteindre une diminution des gaz à effet de serre en améliorant la performance énergétique des bâtiments tertiaires et des logements collectifs. Ils doivent se traduire par une diminution à terme des charges pour l'occupant et s'inscrire dans une démarche de développement durable. Une attention particulière sera également portée sur le comportement des occupants et les conditions de maintenance des bâtiments, qui peuvent également être source d'économie. Le changement attendu visera à : • Une diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2, • L'augmentation du nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique.	- Une complémentarité avec le FSE + pourra permettre d'accroître les qualifications en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments et d'intégration de réglementation en matière d'économie d'énergie. Le CPER et le PTIC pourront être des sources de cofinancement ou de compléments de financements pour des interventions non couvertes par le FEDER. - Interreg - LIFE
<u>2. Tirer pleinement parti du potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables en favorisant le développement de petites capacités de production, des capacités de production déconnectées du réseau et en soutenant la production d'énergie thermique</u> Le territoire Corse dispose d'un gisement favorable au développement des énergies renouvelables : les opportunités sont variées et ont trait aussi bien aux ressources marines, à la filière bois, au solaire et à l'éolien. La présence d'acteurs de la recherche sur ces thématiques renforce ce potentiel important.	Les mesures en faveur du développement des énergies provenant de sources renouvelables permettront : - une diminution des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2 - un accroissement de l'autonomie énergétique de la Corse en renforçant ses capacités de production propres. L'enjeu du FEDER est de mettre la Corse en situation de sécurité en diminuant sa dépendance aux approvisionnements énergétiques extérieurs.	-Des cofinancements par le CPER et une synergie avec les investissements du PTIC devront être prévus. Une complémentarité avec le FSE+ permettra de prévoir des actions de formations professionnelles en matière d'énergies renouvelables. Une répartition des interventions avec le FEADER devra être fixée, notamment celles en rapport avec le secteur agricole et des exploitants (types panneaux solaires sur bâtiments agricoles, etc.). -LIFE -Horizon Europe

Au regard de ces constats, les besoins suivants sont identifiés en matière d'énergies renouvelables : - Développer les capacités d'EnR : augmenter la production d'EnR thermique. - Développer les systèmes de stockage : favoriser le développement des petites capacités de stockage Les enjeux identifiés au titre de la programmation 2021-2027 sont les suivants : - Développer les outils nécessaires à la connaissance et à la compréhension des flux et besoins (côté demande énergétique) par le biais de réseaux ou de systèmes intelligents, - Développer ou participer au développement (via la R&D) d'options de stockage viables, - Poursuivre le développement des énergies renouvelables		
<u>3. Doter le territoire des infrastructures et des mécanismes de suivi et de gestion des risques</u> Réduire et prévenir les risques naturels majeurs. La Corse bénéficie d'un patrimoine culturel et naturel riche. Ces atouts sont l'un des arguments de l'attractivité de l'île, ce qui lui permet de bénéficier d'un secteur touristique dynamique et riche en emploi. Cependant, ce patrimoine est soumis à des menaces qui peuvent à terme impacter l'état des ressources. De par sa géomorphologie et son urbanisation, la Corse se voit confrontée à trois principaux risques majeurs qui sont la présence d'amiante environnemental, le risque d'inondations et les risques littoraux (érosion et submersion	Les résultats attendus sont de réduire l'exposition des populations aux risques identifiés en améliorant la prise en compte des risques dans les différentes étapes de gestion. Les travaux d'infrastructures de gestion des risques naturels devront découler des stratégies locales de gestion des risques conformes aux schémas et orientations régionales. Doter la collectivité du vivier de compétences afférentes à la protection de l'environnement et à la lutte contre les risques naturels : les besoins doivent être satisfaits aussi bien en termes de formation initiale qu'en termes de formation professionnelle. La présence	Une complémentarité importante du FEDER avec le CPER et le PTIC est à prévoir. Interreg LIFE

marine). Ces risques devraient s'accroître du fait de l'impact progressif des activités humaines (artificialisation des sols, terrassements, etc.) mais également, pour ce qui est des risques d'inondations et littoraux, du fait des changements climatiques attendus.	d'acteurs de la recherche sur le territoire constitue un levier au développement de l'offre de formations et à la pérennisation des compétences nécessaires au territoire en matière de lutte contre les risques naturels.	
<u>4. Améliorer l'efficacité des infrastructures et dispositifs existants en matière d'assainissement et de gestion des déchets</u> Favoriser la transition vers une économie circulaire	Le soutien de l'économie circulaire permettra d'exploiter au maximum la totalité des matières premières, des produits et des déchets pour en tirer le meilleur parti, favoriser les économies d'énergie tout en renforçant l'économie durable et en créant de l'emploi. Le financement de l'économie circulaire permettra de réduire les efforts de stockage des déchets par la limitation de la production et une meilleure gestion des déchets.	Une complémentarité forte avec le CPER et le PTIC. Une complémentarité avec le FSE+ permettra de prévoir des actions de formations professionnelles en vue de la création d'emplois pour répondre aux besoins en matière d'économie circulaire. Une complémentarité avec le FEADER pourra permettre de répartir les interventions avec le secteur agricole. LIFE

Objectif stratégique n° 3
« Une Europe plus connectée »

Si OS est retenu / justification :

La connectivité du territoire corse revêt une importance stratégique en matière de développement des activités ainsi qu'en matière de désenclavement des populations. Cette connectivité s'apprécie sous deux grands ensembles : la connectivité numérique et la connectivité des moyens de transports.

Le développement des îles est conditionné par des besoins d'investissements importants en vue d'améliorer la connectivité numérique dans ces régions. C'est pourquoi la Collectivité de Corse s'est investie très tôt dans l'aménagement de son territoire en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit : une délégation de service public du réseau régional à haut débit est confiée dès 2005, un important déploiement de la fibre optique est opéré, des répartiteurs téléphoniques et NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés-Zone d'Ombre) sont raccordés afin d'apporter l'ADSL sur l'ensemble du territoire, et, encore notamment, des câblages sous-marins entre la Corse et le continent sont déployés. En 2012, l'Assemblée de Corse approuvait la première version du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) confiant à la Collectivité de Corse la gouvernance de la politique d'aménagement numérique de la Corse. Le SDTAN recense les infrastructures et réseaux existants de communication électronique, identifie les zones desservies et présente une stratégie de développement de ces réseaux permettant d'assurer la couverture de la Corse. Le SDTAN présente enfin l'ambition régionale en matière de desserte numérique et arrête les orientations sur les actions publiques. Une révision du SDTAN est en cours afin de l'ouvrir, au-delà du très haut débit, aux enjeux de la téléphonie mobile et des services et usages. Il ressort que les enjeux identifiés au titre de la programmation 2021-2027 sont les suivants :

- élaborer et mettre en œuvre un projet numérique doté d'une forte dimension sociale et qui soit adapté aux besoins du territoire notamment dans sa partie rurale et de montagne ;
- doter le territoire des infrastructures et plateformes de services numériques susceptibles d'offrir au public et aux entreprises les services numériques nécessaires à une appropriation progressive des usages.

Parallèlement, les transports constituent pour les îles une problématique majeure tant sur le plan de la desserte externe qu'interne. La Corse reconnue de par **la loi comme « Ile-Montagne »** n'échappe pas à cette double contrainte. Les besoins en infrastructures lourdes, notamment portuaires et aéroportuaires, restent importants après 2020 afin d'améliorer la connectivité de l'ensemble du territoire, réduire les coûts de transit et garantir sa pleine intégration au marché unique

Par ailleurs, dans des territoires insulaires par définition exigus, engorgés voire enclavés, le développement des transports collectifs reste indispensable. Des besoins d'investissements prioritaires ont été mis en évidence en vue de promouvoir une mobilité multimodale durable. La programmation 2021-2027 pourra s'inscrire dans la continuité des investissements réalisés jusque là en matière d'amélioration des dessertes et haltes de transports collectifs. En effet, pour compléter le maillage territorial de transports en commun, des investissements relatifs à l'accessibilité des nœuds de transports, des points d'intermodalités ou des haltes et arrêts depuis les pôles d'activités, les lieux de vie et les centres urbains sont nécessaires.

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus	Fonds concernés et complémentarité entre fonds et autres instruments de l'Union (« Nature »Life+)
<u>1. Renforcer la connectivité numérique du territoire en vue d'une société numérique inclusive :</u> Placer la Corse en tant que pôle d'interconnexion méditerranéen Les liaisons Corse continent interrogent l'avenir numérique de la Corse et notamment le fort vieillissement des deux câbles historiques qui relient la Corse au Continent.	Smart Island : améliorer les infrastructures réseau pour permettre de déployer les services inhérents : Renforcer le câblage Corse-Continent et déployer les Datacenter, les réseaux de terrain, les services de proxy et buffer.	Forte complémentarité avec le CPER et PTIC Une complémentarité avec le FSE+ afin d'offrir des formations visant à maîtriser l'évolution des métiers du numérique (câblage et entretien des réseaux, etc.) Interreg MIE II Volet Numérique

2. Renforcer l'offre de transports en commun et accroître l'accessibilité générale du territoire. En Corse, le transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre sur l'île. Ceci s'explique en particulier par le fait que le transport intérieur est marqué par la prédominance du réseau routier, et ce en dépit d'une modernisation de l'offre ferroviaire et du développement de la mobilité active. En revanche, on relève encore à ce jour un très faible taux d'utilisation des transports en commun. Ces derniers se caractérisent par ailleurs par une faible intermodalité. Un autre enjeu consiste à mieux absorber l'augmentation des flux touristiques et inscrire davantage la Corse dans son environnement méditerranéen en déployant une offre de mobilité extérieure adaptée : il est notamment nécessaire d'améliorer la desserte intérieure et extérieure des infrastructures aériennes et maritimes.	Déployer les investissements nécessaires au désenclavement des territoires ruraux, au désengorgement des infrastructures existantes et au décroisement des bassins économiques. Renforcer l'attractivité des transports en commun et de l'ensemble des alternatives au véhicule individuel thermique en densifiant l'offre et en améliorant l'expérience usagers (augmenter le nombre de passagers transportés). Structurer l'offre de liaison inter cités. Créer ou aménager les pistes cyclables. Développer les infrastructures de transport extérieurs de la Corse (aéroports et ports).	Forte complémentarité avec le CPER et le PTIC Interreg MIE II Volet Transport
---	---	--

Objectif stratégique n° 4
« Une Europe plus sociale »

Si OS est retenu / justification :

Cet objectif est d'importance pour les territoires insulaires et pour la Corse en particulier, confrontée à des taux de précarité et de vieillissement de la population très importants. Il s'agit de renforcer la couverture de l'offre de santé, notamment dans les territoires isolés ou sous-dotés, et de répondre au besoin de logement des ménages en situation de précarité (20% de la population).

En Corse, dans le domaine de l'accès aux services de base comme la santé, par exemple, on relève des inégalités entre les espaces urbains, relativement bien dotés, et le rural où l'accès à l'offre de médecins libéraux et spécialisés est notamment limité.

Les économies insulaires se caractérisent par un marché du travail restreint et paradoxalement par des taux de chômage plus élevés que la moyenne continentale du fait souvent de la saisonnalité de leurs activités (agriculture, pêche, tourisme...). L'accès à l'emploi pour les chômeurs et les jeunes comme la formation ou la conversion professionnelles pour les employés (notamment dans le numérique, les langues, les métiers liés à la transition écologique...) est un enjeu stratégique pour la croissance des économies insulaires.

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus	Fonds concernés et complémentarité entre fonds et autres instruments de l'Union
<u>1. Garantir l'accès à une offre de santé de qualité sur l'ensemble du territoire</u> Cet objectif est essentiel pour une société plus inclusive mais aussi pour la mettre en capacité de relever les défis de demain, notamment en matière de télésanté. Il s'agit de renforcer l'offre de soin dans les territoires : offre de santé de proximité, structures de santé dites « légères », etc. Cette offre de soin sera également complétée par le développement des usages du numérique : plateformes de mutualisation, télé médecine, etc. Les besoins suivants sont identifiés en matière d'offre de soins : - Renforcer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire et en fonction des besoins de la population. - Développer les outils de télé médecine. - Soutenir les porteurs de projets par des missions d'appui et d'ingénierie.	Offrir aux populations des territoires enclavés des services de santé de proximité et de télésanté. Accompagner les projets de transformation, de transition démocratique, écologique, climatique et sociale, et d'innovation en amplifiant la structuration et la disponibilité des plateformes de services numériques et de données.	-Une complémentarité avec le CPER en matière notamment de maisons de santé. -Définir une stratégie du territoire quant à l'utilisation du FSE + en veillant notamment à l'articulation entre la compétence Etat, la compétence Collectivité et les fonds disponibles au titre du FEADER (Services de base). -Interreg -Programme Europe Numérique -Horizon Europe
<u>2. Réduire les inégalités sociales de santé</u> Le territoire est confronté à un important phénomène de vieillissement de la population. Parallèlement, la Corse ne dispose pas de l'ensemble des dispositifs d'accès aux soins pour les personnes défavorisées.	Les besoins suivants sont identifiés en matière de réduction des inégalités sociales de santé : - Développer des outils de coordination des parcours	

<u>3. Améliorer l'accès à l'emploi par la diversification de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi sur l'ensemble du territoire</u> <u>4. Réduire la fracture sociale sur l'ensemble du territoire</u> L'île reste parmi les trois régions françaises ayant le revenu médian le plus bas. Le monde rural, les personnes âgées et les familles monoparentales sont les plus touchés par la précarité	personnes âgées/Personnes Handicapées et aidants, - Renforcer la prévention et lutter contre la perte d'autonomie, tout en renforçant les dispositifs de repérage de la fragilité, -Développer les dispositifs d'accompagnement des aidants, -Renforcer les actions de soutien à la parentalité, -Favoriser les dispositifs visant à intervenir dans les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant. Au regard de ces différents constats, les besoins suivants sont identifiés en matière d'accès à l'emploi par la diversification de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi : - Dynamiser le réseau de Structure d'insertion pour l'activité économique (SIAE) sur l'ensemble du territoire, par le biais de projets de création et d'extension. - Soutenir le déploiement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs. - Développer l'accompagnement professionnel renforcé (Coaching). - Soutenir des projets de SIAE adossés à des structures d'accueil ou de prise en charge de personnes âgées. Au regard de ces différents constats, les besoins suivants sont identifiés en matière de réduction de la fracture sociale sur l'ensemble du territoire : -Développer le maillage territorial des lieux d'accueil, d'orientation et d'information -Soutenir les solutions mobiles (Bus social) ou connectées d'accès aux droits (tiers lieux, télé procédures, services à la population). -Développer les structures d'accueil des personnes victimes de violences, en articulation avec les compétences de l'Etat. -Développer les structures d'accueil des publics vulnérables,	Complémentarité avec le PON FSE+ (national – DIRECCTE). Interreg
--	---	--

<u>5. Garantir au territoire le vivier de compétences nécessaires au développement économique de l'île, en garantissant une offre de formation adaptée et des dispositifs d'insertion professionnelle de qualité.</u> En dépit d'une progression encourageante de l'emploi salarié en Corse depuis 2010, le marché du travail corse demeure néanmoins contraint, à la fois par l'isolement par rapport aux bassins voisins, et par la saisonnalité, qui affecte les principaux secteurs d'activités. Certaines catégories de la population sont particulièrement affectées par le chômage. C'est notamment le cas des jeunes qui, en conséquence, sont particulièrement vulnérables au risque de précarité et de pauvreté.	en articulation avec les compétences de l'Etat -Soutenir les projets structurants dans le domaine de l'aide alimentaire (banques alimentaires). Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale. Anticiper les évolutions du marché du travail, de même que les besoins de la population Développer l'offre de formation en s'appuyant notamment sur les opportunités de formation à distance offertes par le numérique. Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire.	
--	---	--

Objectif stratégique n° 5
« Une Europe plus proche des citoyens »

Si OS est retenu / justification :

Cet objectif qualifié d'« objectif territorial » constitue une opportunité pour traiter les disparités territoriales notamment dans les espaces insulaires qui ont été les plus fragilisés par la crise.

Le niveau de pauvreté demeure plus élevé dans les îles et cela nécessite une stratégie spécifique. La dimension insulaire doit être prise en considération dans la mise en œuvre des stratégies infra-territoriales de développement permettant de garantir l'équilibre entre les territoires et leur cohésion sur l'espace régional. En particulier, pour les îles périphériques de Méditerranée, et la Corse en particulier, leur forte spécialisation touristique engendre des pressions sur certains sites naturels et certaines zones à fort contenu patrimonial qui hypothèquent l'acceptabilité du tourisme à moyen terme et à long terme. La prise en compte de la protection et de la valorisation des actifs patrimoniaux des territoires insulaires apparaît comme une condition nécessaire de leur croissance économique durable.

La mise en œuvre de cet OS pourra se faire par appel à projets, et pour le volet urbain par la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés.

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus	Fonds concernés et complémentarité entre fonds et autres instruments de l'Union
<u>1.Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire</u> L'espace territorial est, en Corse, marqué par d'importantes inégalités affectant le développement des zones urbaines, rurales, côtières et de montagne. Ces inégalités induisent par ailleurs une aggravation de la fracture sociale, notamment au regard des opportunités professionnelles. Les espaces ruraux et montagneux, en particulier, sont menacés par un risque de désertification et d'enclavement. Par ailleurs, les espaces ruraux et montagneux bénéficient d'un patrimoine naturel, culturel et bâti remarquable, qui accroît l'attractivité du territoire en même temps qu'il ouvre des perspectives en matière de développement et de diversification des activités économiques.	Renforcer la cohésion globale de l'aménagement des territoires : - Augmentation de l'égalité d'accès aux services de base - Appui au développement d'activités économiques porteuses pour les zones urbaine, rurales et de montagne - Développement social, économique et environnemental intégré	-Une forte complémentarité est à construire avec le FEADER (services de base et GAL). -Forte complémentarité avec le CPER. -Europe Creative -LIFE -Interreg
<u>2.Valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Corse tout en promouvant le développement de nouvelles formes de tourisme durable et d'écotourisme</u> La Corse dispose d'un patrimoine culturel et naturel riche. Ce dernier doit être à la fois valorisé et protégé, notamment au regard des pressions que font peser le changement climatique et les flux touristiques.	Prendre les mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré du patrimoine culturel et de sa protection y compris dans les zones urbaines, rurales, de montagne et côtières.	-Forte complémentarité avec le FEADER (notamment mesure « sentiers du patrimoine » – 7.6.3 dans le PO 2014-2020) -Europe Creative -LIFE -Interreg

